

# SMICTOM des Flandres



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE  
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS**

**2024**





## EDITO

Le rapport annuel est la carte mémoire du syndicat, relatant l'ensemble des faits, évènements et réalisation des marchés. C'est un document précieux, précis qui révèle de manière synthétique et illustrée la vie de la collectivité. Il est réalisé avec le plus grand soin et le plus grand professionnalisme par les agents du SMICTOM des Flandres.

C'est l'occasion de remercier ceux qui, au quotidien, font vivre la structure au service des citoyens du territoire, en assurant avec sérieux leurs tâches et leurs missions, en proposant des idées nouvelles pertinentes et en s'engageant dans les projets avec leur enthousiasme et leur réelle volonté d'avancer.

Au premier janvier 2024 la loi nous impose de trier à la source les biodéchets afin qu'ils soient valorisés. Nous avons fait le choix de poursuivre la politique entamée depuis longtemps de mise à disposition de la population de composteurs. Le caractère essentiellement rural du territoire explique la raison du choix de ne pas mettre en place de collectes supplémentaires, coûteuses, en porte à porte, ni d'installer des points d'apport volontaire pour les y déposer, solution très contraignante sur le choix des lieux d'implantation, la distance réglementaire entre deux points d'apport et la collecte ainsi que leur lavage systématique qui aurait explosé les coûts. Une politique de mise en place de composteurs partagés en pied d'immeuble, de composteurs en établissement a été mise en place et se poursuit. Un agent dont la mission est spécifiquement centrée sur les biodéchets et le compostage aidé par deux autres agents ambassadeurs de prévention en support d'animation assurent avec sérieux le développement de cette politique. Tous les trois sont en fin de formation de maître composteur et auront à cœur de développer cette thématique inscrite comme axe 5 dans le PLPDMA.

Le Plan Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés, le document le PLUS IMPORTANT de la politique déchets est arrivé à terme. Le bilan a été tiré et un nouveau Plan a été travaillé et défini au cours de cette année pour prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ce travail a été de longue haleine, minutieux, précieux, collaboratif...réunions, ateliers, commission...le nouveau PLPDMA a été validé et voté en comité syndical. C'est désormais la feuille de route pour les cinq prochaines années. Les 6 axes déclinés devront inspirer en priorité les choix du syndicat afin d'améliorer la prévention des déchets. Collecter et traiter sont notre cœur de métier. Prévenir de la production des déchets permet de réduire les coûts de collecte et de traitement, c'est bien à la source qu'il faut concentrer les efforts.

Le monde des déchets est très évolutif, il faut être très réactif au risque d'être déstabilisant, s'adapter aux nouvelles lois, aux nouvelles règles, aux nouveaux règlements et ce n'est pas tous les jours simple, d'où la nécessité de l'implication des agents et le support d'une association de collectivités, le Cercle National du Recyclage.

De nombreuses nouvelles filières REP sont apparues. Elles obligent une réorganisation des espaces en déchèteries et une adaptation de nos agents. Désormais on ne vient plus se débarrasser de déchets dans ces lieux on vient déposer des produits valorisables qui doivent respecter les filières et leur orientation au bon endroit. Les gestes ne sont plus les mêmes ni pour les agents ni pour les usagers nombreux encore à ne pas comprendre la nécessité de trier avec soin les produits qu'ils viennent déposer. Ce n'est plus le lieu où l'on se débarrasse au plus vite de ce qu'il y a dans le coffre de la voiture ou dans la remorque. Une réflexion est d'ailleurs en cours pour modifier le nom afin d'éviter ce que certains confondent encore avec décharge.

Le jour est court et l'ouvrage est long comme écrivait Molière mais la tâche est belle et essentielle pour la Terre, pour nos enfants et pour Demain.

Bonne lecture et bonnes réflexions.

Philippe BROUTEELE  
Président du SMICTOM des Flandres



### SMICTOM des Flandres

Centre d'Affaires l'Atrium 3.0

41, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
59190 HAZEBROUCK

03.59.68.40.06

contact@smictomdesflandres.fr

www.smictomdesflandres.fr





# SOMMAIRE

<b>01</b>	<b>SYNTHESE INTRODUCTIVE</b>	<b>P1</b>
	Présentation générale de la structure	p1
	Faits marquants de l'année 2024	p4
<b>02</b>	<b>PREVENTION</b>	<b>P13</b>
<b>03</b>	<b>COMMUNICATION</b>	<b>P17</b>
<b>04</b>	<b>LE TERRITOIRE</b>	<b>P31</b>
	Carte du territoire desservi et compétences	p31
	Population desservie par le syndicat	p32
<b>05</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS</b>	<b>P33</b>
	Vision globale	p33
	Collecte en porte à porte	p35
	Collecte en points d'apport volontaire	p38
<b>06</b>	<b>INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>P42</b>
	Déchèteries	p42
	Le tri et le traitement des déchets par flux	p51
	Le taux global de valorisation des déchets	p58
	Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement	p59
<b>07</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>P61</b>
	Coût de mise en place du service	p61
	Montants annuels en € HT des principales prestations rémunérées à des prestataires	p62
	Les différentes sources de financement	p63
	Coûts complets et aidés 2024	p65
<b>08</b>	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>P79</b>

# SYNTHESE INTRODUCTIVE

## Une présentation générale de la structure

<b>Nom du groupement</b>	•SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES
<b>Date de création</b>	•Créé le 10.03.1970 •Transformé en Syndicat Mixte le 03.10.2002 •Transformé en Syndicat Mixte à la carte arrêté préfectoral du 31 août 2010
<b>Commune siège</b>	•HAZEBROUCK •Transfert de siège le 20 décembre 2017 au Centre d'Affaires l'Atrium 3.0, 41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
<b>Collectivités adhérentes</b>	•Communauté de Communes Flandre Lys •Coeur de Flandre Agglo
<b>Population totale</b>	• 118 983 habitants au 1 <sup>ER</sup> janvier 2024

### Composition du Bureau

**Président : Monsieur Philippe BROUTEELE**

#### Vice-Présidents

**Monsieur Didier TIBERGHIE**n chargé des finances, du coût de service et de la commande publique

**Monsieur Pierre-Laurent VANDECAVEYE**, chargé des projets innovants

**Madame Marjorie VANDENBERGHE**, chargée des déchèteries – Programme zéro déchet

**Monsieur Michel DUHOO**, chargé des relations avec les usagers professionnels et collectivités

**Madame Elizabeth BOULET**, chargée de la communication et de la pédagogie, prévention des déchets

**Monsieur Frédéric JUDE**, chargé de la sécurité des installations et des travaux

#### Membres

Madame Elisabeth GRESSIER

Monsieur Eric SMAL

Monsieur Joël DEVOS

Monsieur Luc EVERAERE

Monsieur Serge OLIVIER

Monsieur Philippe PRUVOST

# Organigramme des Elus du SMICTOM des Flandres



**M. BROUTEELE**  
Philippe



**M. TIBERGHEN**  
Didier

1<sup>er</sup> vice-président du  
SMICTOM des Flandres  
Finances, coût de service et  
commande publique



**M. VANDECAVEYE**  
Pierre-Laurent

2<sup>ème</sup> vice-président du  
SMICTOM des Flandres  
Projets innovants



**Mme VANDENBERGHE**  
Marjorie

3<sup>ème</sup> vice-présidente du  
SMICTOM des Flandres  
- Déchèteries : Construction,  
fonctionnement et optimisation  
- Programme zéro déchet



**M. DUHOO**  
Michel

4<sup>ème</sup> vice-président du  
SMICTOM des Flandres  
Relation avec les usagers  
professionnels et les  
collectivités



**Mme BOULET**  
Elizabeth

5<sup>ème</sup> vice-présidente du  
SMICTOM des Flandres  
Communication, pédagogie  
de la prévention et de la  
réduction des déchets



**M. JUDE**  
Frédéric

6<sup>ème</sup> vice-président du  
SMICTOM des Flandres  
Sécurité des installations et  
des travaux



**M. DEVOS**  
Joël

Membre du Bureau du  
SMICTOM des Flandres



**M. EVERAERE**  
Luc

Membre du Bureau du  
SMICTOM des Flandres



**Mme GRESSIER**  
Elisabeth

Membre du Bureau du  
SMICTOM des Flandres



**M. OLIVIER**  
Serge

Membre du Bureau du  
SMICTOM des Flandres



**M. SMAL**  
Éric

Membre du Bureau du  
SMICTOM des



**M. PRUVOST**  
Philippe

Membre du Bureau du  
SMICTOM d



## Le Comité Syndical

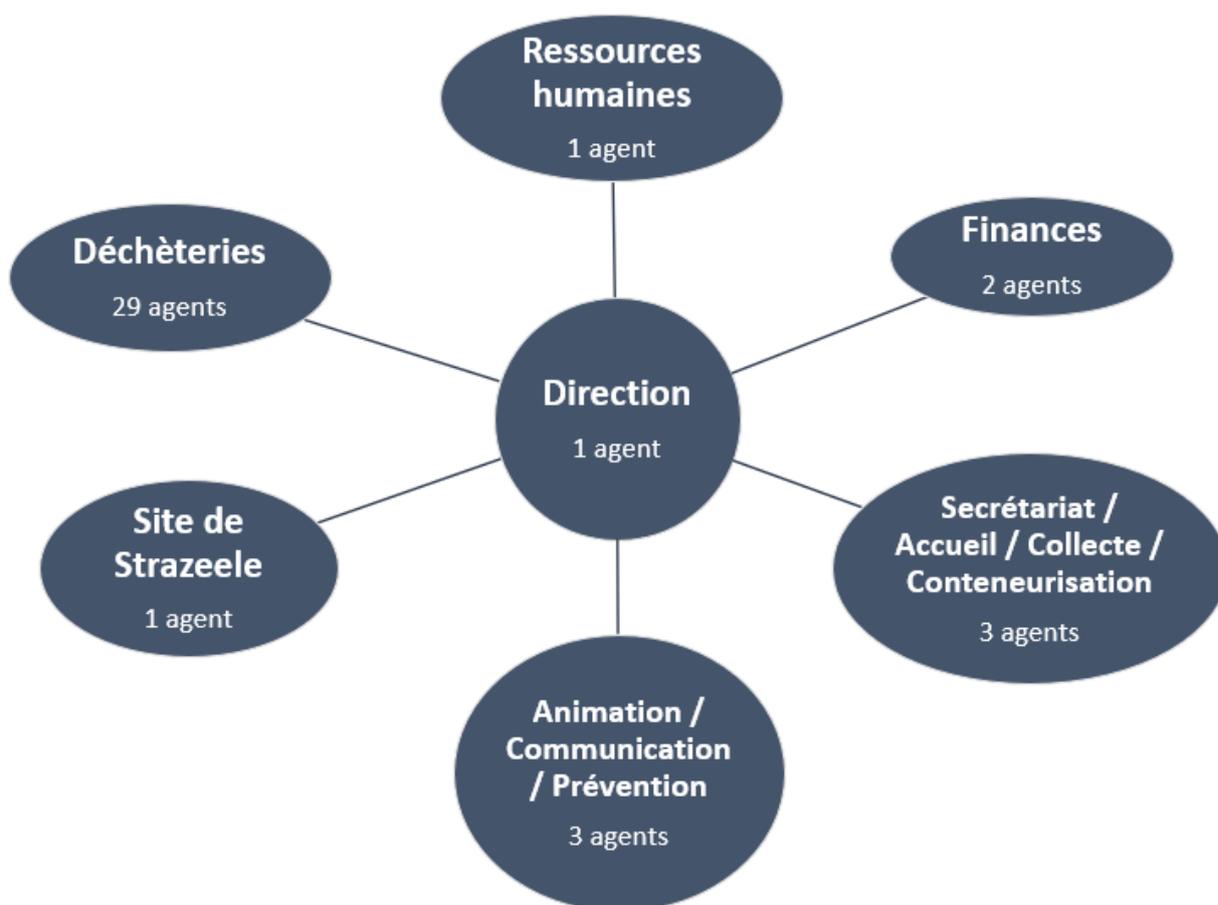
Le SMICTOM des Flandres est administré par des élus représentant la Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes adhérentes ; ils forment ainsi le Comité Syndical.

Au total, 72 délégués titulaires (et 72 délégués suppléants) – 64 pour Cœur de Flandre, 8 pour la CCFL - définissent la politique de gestion des déchets du territoire, le budget et les modes de financement du service public.

## Organigramme des services

Environ **40 agents territoriaux** mettent en œuvre les décisions des élus. Le SMICTOM des Flandres regroupe des métiers très variés.

Depuis fin 2023, la prévention des biodéchets et la gestion du compostage de proximité est assurée par un guide-composteur au sein du service Animation / Communication / Prévention.

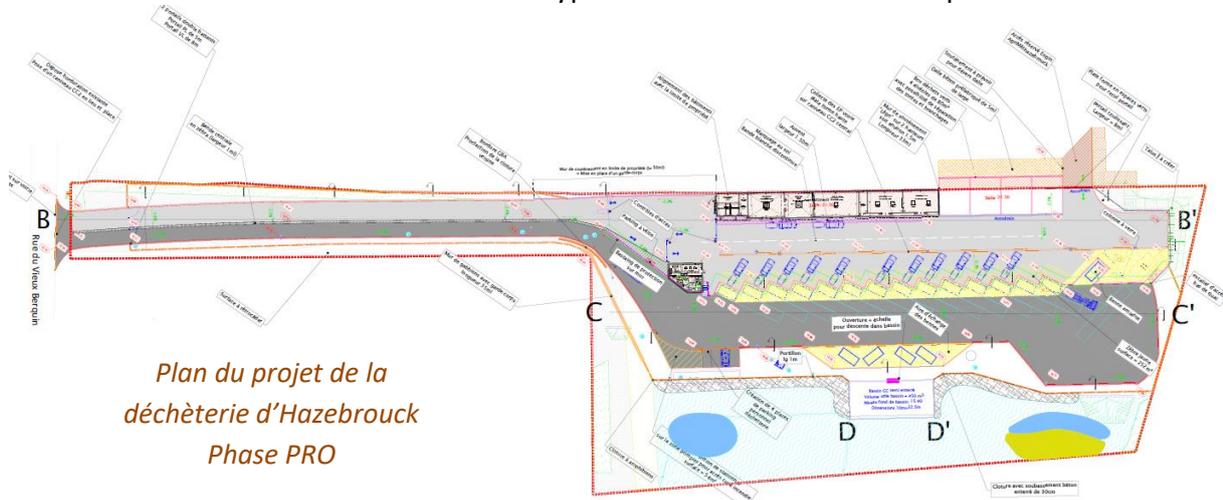


.....> **40 agents** .....

# Les faits marquants de l'année 2024

## Projet de création de la nouvelle déchèterie d'Hazebrouck

En 2024, le maître d'œuvre IRH Ingénieur Conseil a poursuivi sa mission en réalisant la phase Projet (PRO). En parallèle, les études géotechniques (phase G2 PRO) ont été réalisées par la société FONDASOL afin de déterminer le type de fondation à mettre en place.

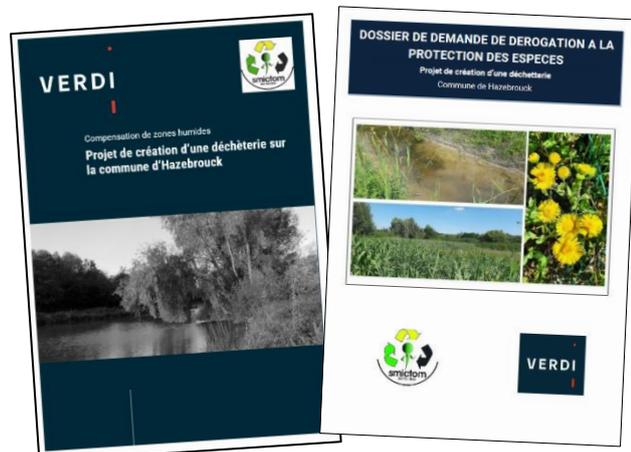


Un diagnostic environnemental des sols a été réalisé sur le terrain de la nouvelle déchèterie, l'état environnemental du site apparaît compatible avec les usages projetés.

Les résultats de l'étude faune flore ont mis en évidence une zone humide et la présence de plusieurs espèces protégées sur le site du projet. La société VERDI a été missionnée pour réaliser deux dossiers :

- un rapport sur les mesures Eviter-Réduire-Compenser (ERC) à mettre en place concernant la zone humide identifiée
- un dossier de demande de dérogation espèces protégées

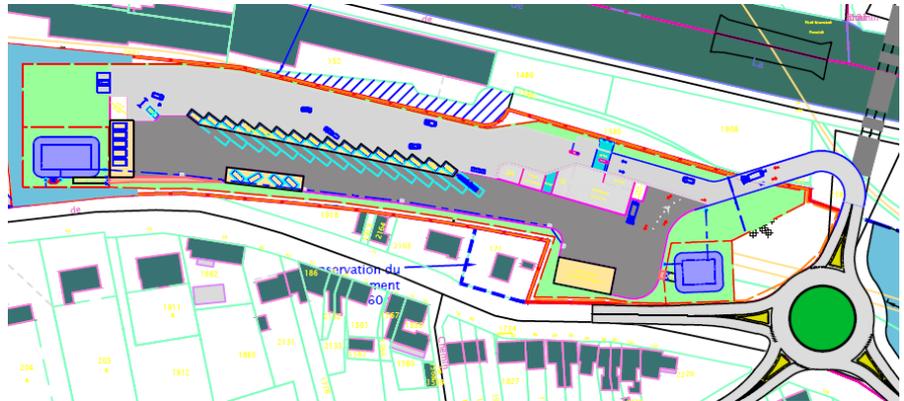
Afin de compenser les impacts du projet, des terrains de compensation ont été mis à disposition par la Ville d'Hazebrouck à proximité du site du projet. Ils seront aménagés par le SMICTOM et entretenus par l'Agglomération Cœur de Flandre sur une durée de 30 ans. Une convention a été signée en ce sens entre la ville d'Hazebrouck, Cœur de Flandre Agglo et le SMICTOM des Flandres. Une demande de dérogation espèces protégées a été déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) en juillet 2024. Plusieurs échanges ont ensuite été réalisés avec les services de l'état afin de faire avancer ce dossier et d'apporter les informations complémentaires demandées. L'instruction de cette demande se poursuivra en 2025.



## Projet de création de la nouvelle déchèterie de Merville

L'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ChD Consultant a terminé sa mission d'étude de faisabilité. La maîtrise d'œuvre pour le projet de la nouvelle déchèterie de Merville a été attribué en août 2024 à la société IRH Ingénieur Conseil, qui débute la phase Avant-Projet (AVP).

*Schéma de principe du projet de la déchèterie de Merville*



La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) s'est chargée de réaliser l'étude faune flore sur 1 an dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité de la Rivière d'Or. Aucune espèce protégée n'a été identifiée sur le terrain du projet de la nouvelle déchèterie.

La CCFL s'est également occupée de la demande de défrichement. L'autorisation sera délivrée en début d'année 2025, ce qui permettra au SMICTOM de lancer les études préalables (relevés topographiques, études de sols, ...)

Une réunion a été organisée avec les riverains du projet de la nouvelle déchèterie le 4 décembre 2024 afin d'échanger avec eux sur le projet et répondre à leurs préoccupations et interrogations. Il a été convenu que les riverains seraient associés à chaque étape du projet.

## Installation de nouveaux bungalows agents dans les déchèteries de Steenbecque et d'Estaires

Les bungalows agents des déchèteries de Steenbecque et d'Estaires étant vieillissants, ils ont été remplacés par de nouveaux bungalows plus spacieux permettant d'avoir 3 espaces distincts : un espace bureau, un coin repas et des sanitaires.



*Nouveau bungalow installé à la déchèterie de Steenbecque*



*Nouveau bungalow installé à la déchèterie d'Estaires*

## Nouvelle signalétique dans les déchèteries d'Ebblinghem et de Steenbecque

Suite à la mise aux normes des garde-corps des déchèteries d'Ebblinghem et de Steenbecque en 2023, une nouvelle signalétique a été mise en place afin de faciliter le geste de tri au niveau des différents quais.



*Nouvelles signalétiques en déchèteries  
d'Ebblinghem et de Steenbecque*

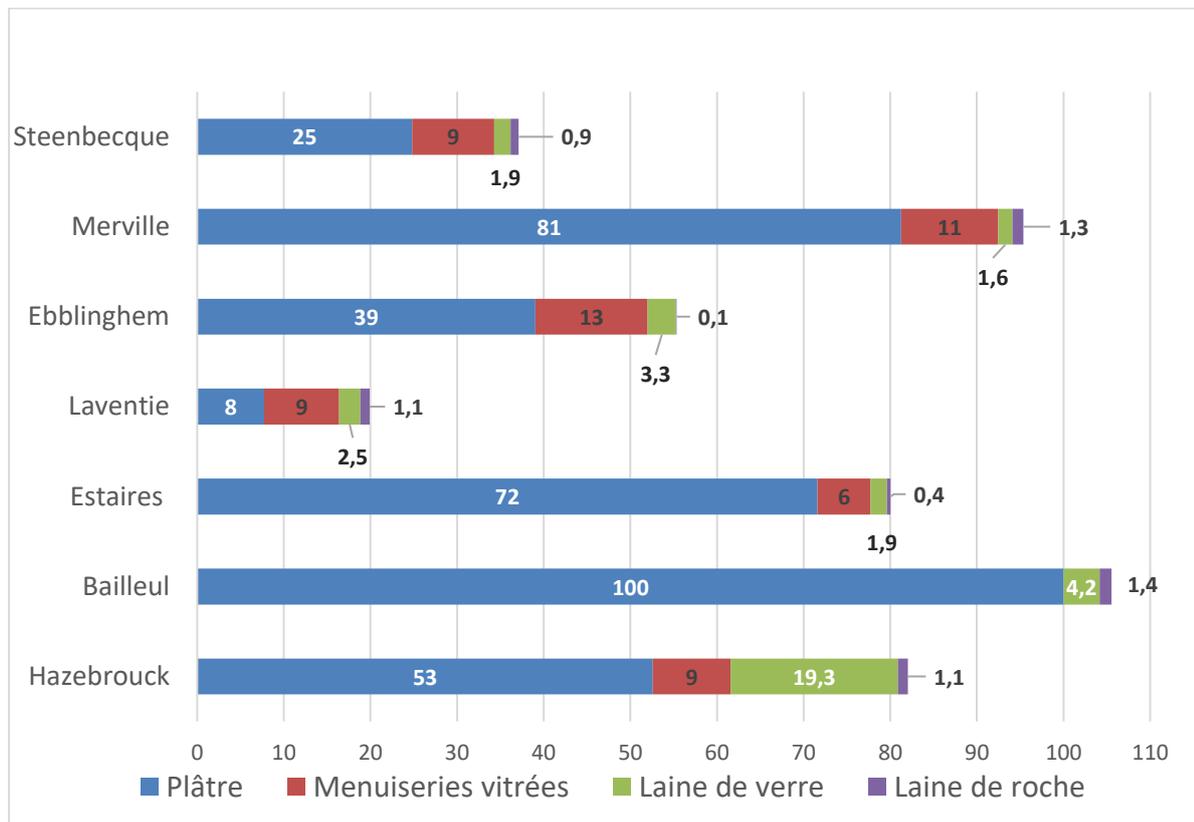
## Mise en place d'une nouvelle filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en déchèteries – Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)

Un contrat relatif à la prise en charge des PMCB dans le cadre du service public de gestion des déchets a été signé avec les éco-organismes agréés pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Des petits contenants spécifiques ont été mis en place progressivement dans les déchèteries du SMICTOM (excepté dans la déchèterie de Nieppe par manque de place). Ainsi, le plâtre, les laines de verre et laines de roche ainsi que les menuiseries vitrées ne vont plus dans la benne « encombrants » et sont désormais collectés séparément.

### **Tonnages collectés en 2024**

- Plâtre : 377 tonnes
- Menuiseries vitrées : 57 tonnes
- Laine de verre : 35 tonnes
- Laine de roche : 6 tonnes

**Déchets acceptés dans toutes  
les déchèteries sauf Nieppe**



Tonnages de PMCB collectés par déchèterie



Bornes pour la collecte de la laine de verre, de la laine de roche et du plâtre



Chevalets pour la collecte des menuiseries vitrées



Bacs pour la collecte des menuiseries vitrées



Benne pour la collecte du plâtre (déchèterie d'Estaires et de Merville)

## Mise en place d'une benne bois et d'une benne ferrailles dans les déchèteries de Merville et d'Estaires



Les déchèteries de Merville et d'Estaires possèdent uniquement des bennes au sol (depuis 2018 pour Merville et 2023 pour Estaires). Il avait été fait le choix il y a quelques années de ne pas mettre de bennes bois et ferrailles directement au sol pour des questions de sécurité. Cela obligeait les usagers à aller dans d'autres déchèteries pour jeter ces matériaux.

La question a été réétudiée et des bennes bois et ferrailles ont finalement été mises en place dans ces deux déchèteries en 2024.

## La société éco.Déchets en liquidation : reprise de la collecte des déchets par la Société Sepur



Le prestataire de collecte éco.Déchets, titulaire du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour le SMICTOM des Flandres et la CCFL, depuis avril 2022, a connu une période de redressement judiciaire.

Pour tenter de pérenniser et de garantir le maintien des prestations, la société a présenté un plan de continuation viable, en proposant un avenant permettant de réajuster les prix unitaires pour préserver l'équilibre économique du contrat (vote le 4 juillet 2024 en comité syndical exceptionnel pour application au 1<sup>er</sup> août 2024). Le surcoût global de cette modification s'élève à 1 230 080,69 € HT, soit 9 % du montant initial du marché.

Malgré les recherches de solutions viables, la société a été finalement placée en liquidation fin juillet 2024, par le Tribunal de Commerce de Lyon.



A partir du 1<sup>er</sup> août 2024, la société Sepur a pris la succession de la société éco.Déchets, et l'ensemble des salariés du site de Strazeele, environ 40 agents, ont été repris, sans interruption de la collecte.

	2021	2022	2023	2024
Coût de collecte des déchets recyclables et ordures ménagères	3,23 M€	2,13 M€ - 34%	2,08 M€	2,16 M€

Malgré cette situation, l'économie de plus d'1 million d'euros réalisée en 2022 est stabilisée.

## Les travaux réalisés sur le site de Strazeele

En 2024, plusieurs travaux conséquents ont été réalisés sur le site de Strazeele :

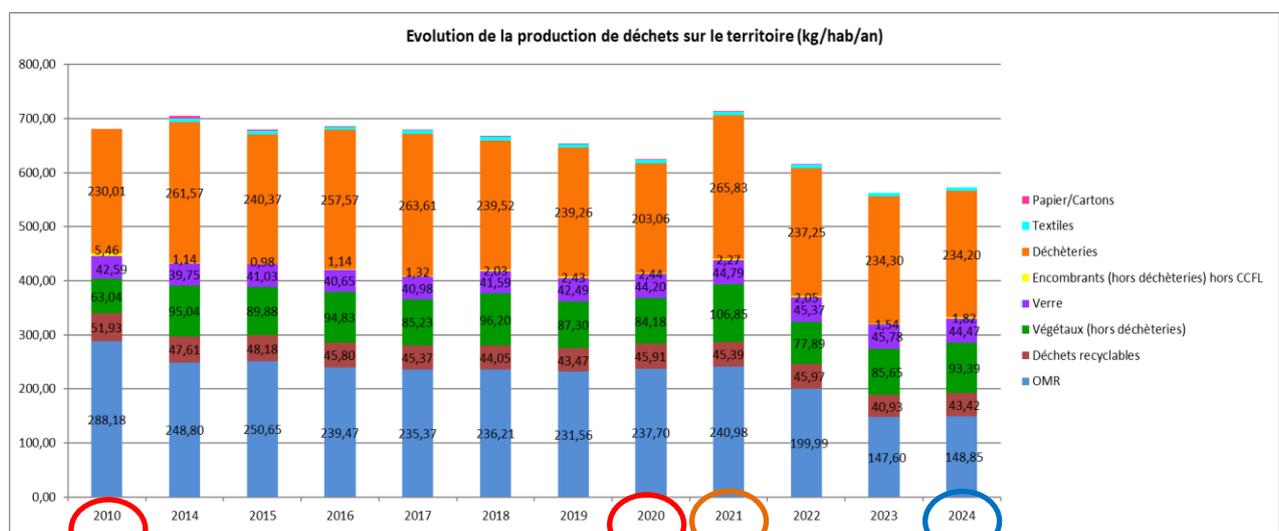
- la mise aux normes de la protection contre la foudre avec la société INDELEC,
- le comblement de la fosse (suite à la déconstruction de l'ancien centre de tri, auparavant incinérateur, opérée en 2023) avec création d'une dalle poids lourds et installation de garde-corps par la société Dubrulle Faignot TP,
- l'étanchéité de la toiture de l'atelier des agents polyvalents avec la société ARTEIC,
- le remplacement de l'éclairage intérieur du bâtiment administratif par la société FH Elec,
- le passage de la fibre avec les partenaires Balestra et Orange,
- la réalisation des plans du site (réseaux secs et fluides) avec la société Areso.

## L'année 2024 : dernière année de mise en œuvre du PLPDMA 2019-2024 et renouvellement pour la période 2025-2030

L'objectif fixé par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (loi TECV) de 2015 est de diminuer de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020, par rapport à 2010. Cet objectif concerne tous les flux de déchets et tous modes de collectes confondus.

.....► **Moins 19% !** .....

Le bilan global sur la période 2019-2024 fait état d'une diminution de 19% des DMA en Kg/an / habitant par rapport à 2010. L'objectif fixé par la loi TECV a donc été dépassé.

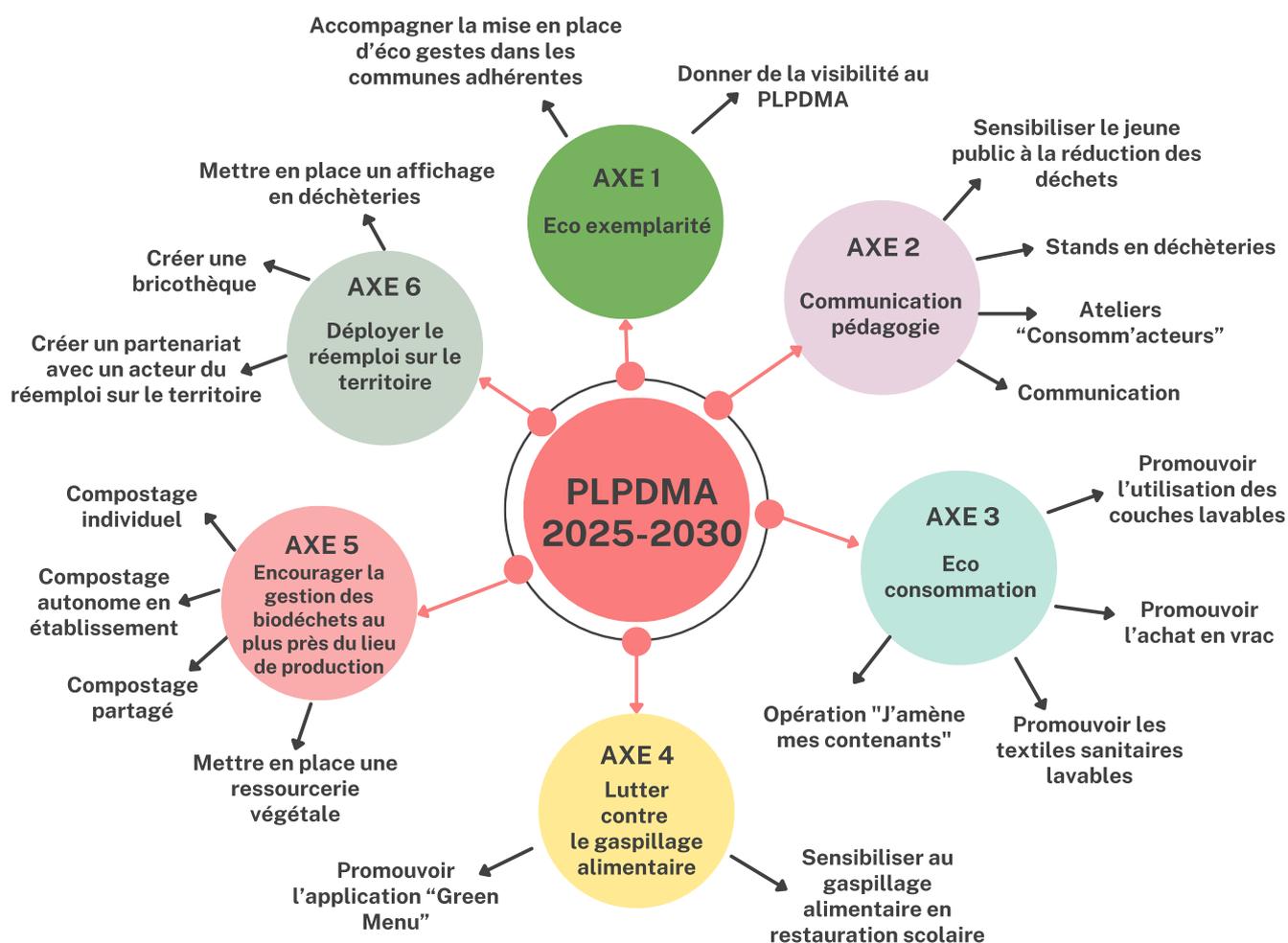


Entre 2010 et 2020, le ratio de déchets par habitant a diminué de près de 13% en 10 ans, permettant ainsi au syndicat de respecter l'objectif fixé par la loi TECV. L'année 2020 avait toutefois été marquée par un contexte sanitaire difficile, impactant les collectes et l'activité en déchèterie.

L'année 2021 a été marquée par l'intégration de 5 communes au syndicat (+ 1 déchèterie + 5 bennes végétaux). Ce changement, couplé au regain d'activité à la suite de la crise sanitaire et à l'augmentation significative du gisement de végétaux, a généré une augmentation du ratio de déchets par habitant.

L'année 2024 marque la fin de la période du PLPDMA 2019-2024. Un bilan global de la période a été effectué : Il fait état d'une diminution globale de la production de déchets de 12% par rapport à l'année de référence (2017). L'objectif initialement fixé à 10% a été dépassé.

Après plusieurs ateliers organisés avec les élus, les associations, acteurs et partenaires du territoire, le PLPDMA a été renouvelé en fin d'année 2024 pour la période 2025-2030. Le programme complet est consultable sur le site Internet du SMICTOM des Flandres.



## Une subvention pour la généralisation du tri à la source des biodéchets

.....▶ **75 000 €** .....

Le syndicat a vu son dossier de réponse à l'appel à projet « Fonds Vert » accepté par l'ADEME, permettant le financement des actions de compostage de proximité à hauteur de 75 000€ sur 3 ans.



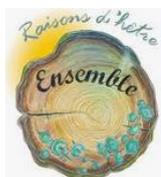
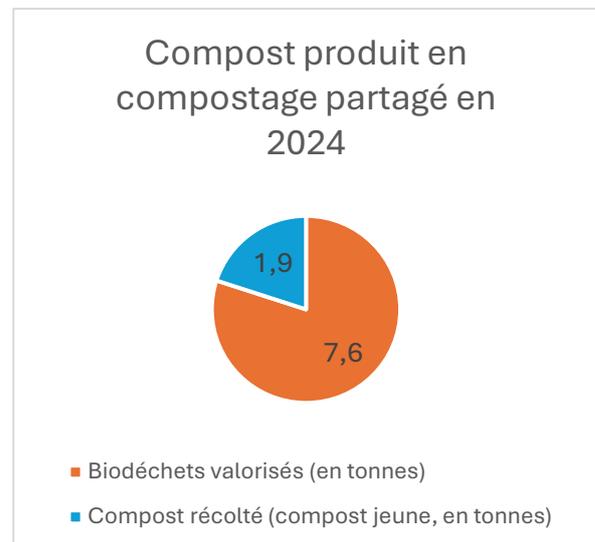
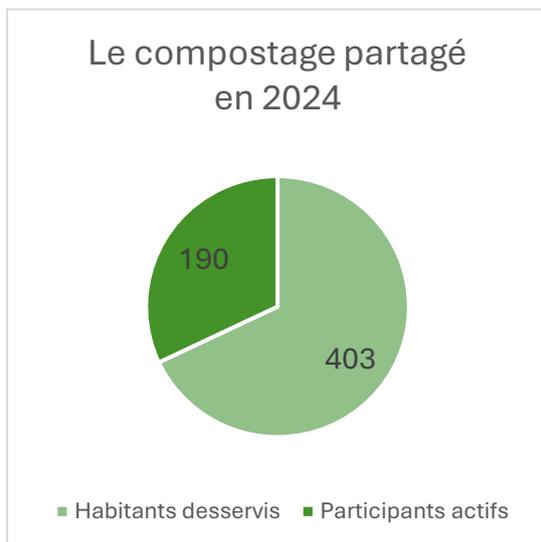
## La progression du compostage partagé sur le territoire

Afin de répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets de l'ensemble des ménages, le SMICTOM des Flandres a mis en place des premiers sites de compostage partagé sur le territoire. L'accompagnement par le syndicat est réalisé à titre gracieux et est ouvert aux bailleurs, aux groupes d'habitants, aux associations. Les participants sont des bénévoles et de simples citoyens.

Le syndicat a fait appel aux services de l'Atelier et Chantier d'Insertion Trait d'Union situé à Hazebrouck pour la fabrication des composteurs de 600 L et 1 000 L.



*6 sites de compostage partagé ont été mis en place en 2024*



Deux sessions de formation obligatoire des référents de site, les relais de terrain entre le syndicat et l'ensemble des habitants, ont été réalisées par l'entreprise Raison d'Hêtre Ensemble.

## Le compostage Autonome en Etablissement

Le compostage autonome en établissement s'adresse aux structures du territoire, comme les restaurants scolaires ou les EHPAD. L'accompagnement par le SMICTOM des Flandres des structures volontaires est également réalisé à titre gracieux et implique des professionnels. La gestion des biodéchets est ainsi pleinement intégrée dans le fonctionnement des organisations. Comme pour les sites de compostage partagé, le syndicat a fait appel aux services de l'Atelier et Chantier d'Insertion Trait d'Union situé à Hazebrouck pour la réalisation des bacs de compostage.

*2 sites de compostage autonome en établissement ont été mis en place en 2024.*

Une session de formation obligatoire des référents de site, professionnels engagés dans la pratique concrète du compostage dans leurs établissements respectifs, a été réalisée par l'association Compost & Nature.

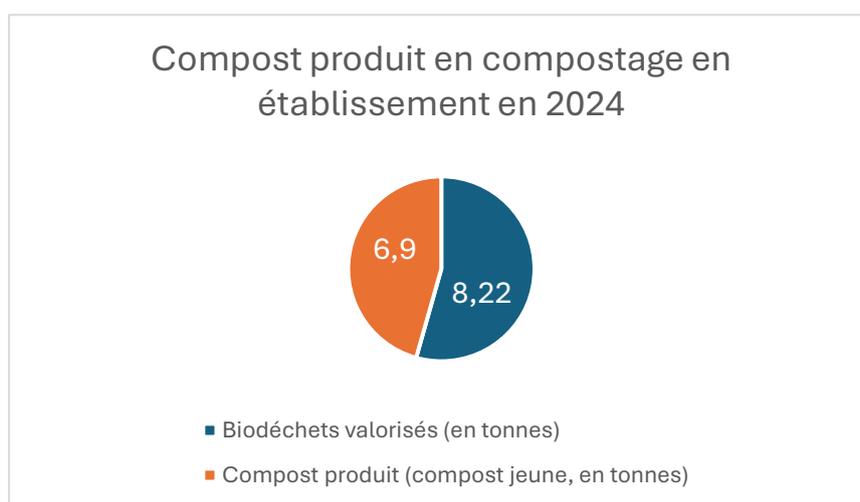


*Le total des sites couvre 300 assiettes par jour d'activité.*

## Bilan 2024 sur la prévention des biodéchets

En 2024, ce sont environ **8 229 kg de biodéchets qui ont été détournés** de la collecte des ordures ménagères.

Les sites de compostage ont permis la production d'environ **15 m<sup>3</sup> de compost**, utilisés dans les massifs communaux ou récupérés par des tiers participants (citoyens, agriculteurs).



Le bon processus de compostage nécessitant la présence de matière sèche, rendue obligatoire par la réglementation du 12 décembre 2012 sur le compostage de proximité, 3 sessions de broyage ont été réalisées en 2024 en déchèterie d'Ebbilinghem via la location d'un broyeur auprès de l'entreprise Vandamme à Vieux-Berquin et la valorisation des déchets verts apportés sur place, ce qui a permis la **production de 21 m<sup>3</sup> de broyat**.

# PREVENTION

L'année 2024 marque la dernière année de mise en Œuvre du PLPDMA 2019-2024 élaboré par le SMICTOM des Flandres conformément au décret n°2015-662 du 14 juin 2015.

Les actions conduites en 2024 par le syndicat en faveur de la prévention des déchets sont présentées ci-dessous.

## Acquisition de fontaines à eau en déchèteries

Sur les 8 déchèteries du territoire, 7 ont été équipées de fontaines à eau reliées au réseau d'eau potable. Les agents se sont vu remettre une gourde isotherme chacun, de cette façon, la consommation d'eau en bouteilles a été considérablement diminuée.



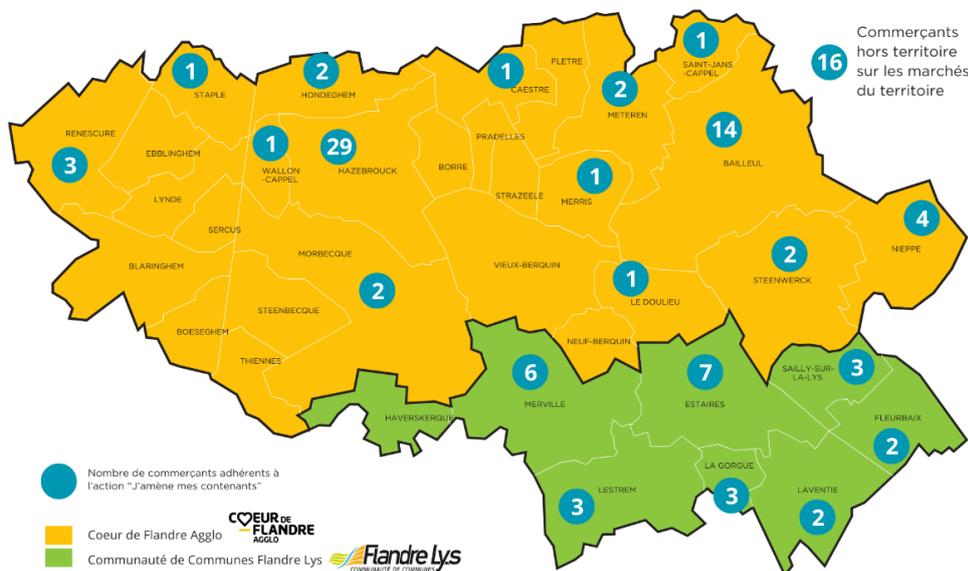
## « J'amène mes contenants »



En 2024, le SMICTOM des Flandres compte 62 nouveaux commerçants adhérents à l'action « J'amène mes contenants ». En appliquant ce macaron sur leur espace de vente, les commerçants mettent en avant le fait qu'ils acceptent que leurs clients apportent leurs propres contenants. Ils les sensibilisent également à la réduction des emballages (en particulier ceux à usage unique) et sont acteurs dans cette démarche.

Une charte est établie entre les commerçants volontaires et le SMICTOM des Flandres qui s'engage en contrepartie à publier, sur son site internet, la liste des commerçants adhérents ainsi qu'à relayer ces informations sur les réseaux.

Ce sont au total 106 commerçants adhérents, répartis sur l'ensemble du territoire du SMICTOM des Flandres.



Commerçants hors territoire sur les marchés du territoire

Déploiement de l'action « J'amène mes contenants »

## La couche lavable



Depuis plusieurs années le SMICTOM des Flandres permet aux familles de son territoire de se doter d'un kit de couches lavables en échange d'un retour d'expérience d'utilisation de celles-ci.

Après consultation des retours d'expériences des familles, nous avons décidé d'améliorer notre système de dotation afin de satisfaire au mieux les familles adhérentes à cette démarche de réduction des déchets.

En 2024 la composition du kit de couches lavables a donc été modifiée.

Il se compose actuellement de :

- 6 couches lavables
- 10 absorbants en microfibre jour
- 2 absorbants en microfibre nuit
- 1 boîte de 110 voiles jetables.

2 tailles de couches sont également proposées, la taille S (jusqu'à l'âge de 6 mois) ainsi que la taille M (âge de 6 mois à 18 mois environ).

Le fait de proposer 2 tailles permet à un plus grand nombre de familles d'adhérer à cette action. Le kit de couches est vendu à tarif préférentiel (-75%) aux familles du territoire du SMICTOM des Flandres (partie Cœur de Flandre Agglo) suite à la participation d'un atelier informatif.

Cet atelier a pour but de fournir aux familles un maximum d'informations relatives à la couche lavable Hamac, que ça soit en utilisation et entretien, une prévention sur la santé et l'environnement est également abordée.

L'enfant doit être âgé de 12 mois au maximum pour pouvoir être doté de ce kit.

Sur l'année 2024, 15 kits de couches lavables ont été remis ce qui représente environ 30 000 couches jetables évitées (soit 4,6 tonnes de déchets évités).

Grâce à cette action, depuis l'année 2021 ce sont 58 kits de couches lavables qui ont été remis aux familles, ce qui correspond à 145 200 couches jetables évitées soit 22 339 Kg de déchets évités sur le territoire Cœur de Flandre Agglo.

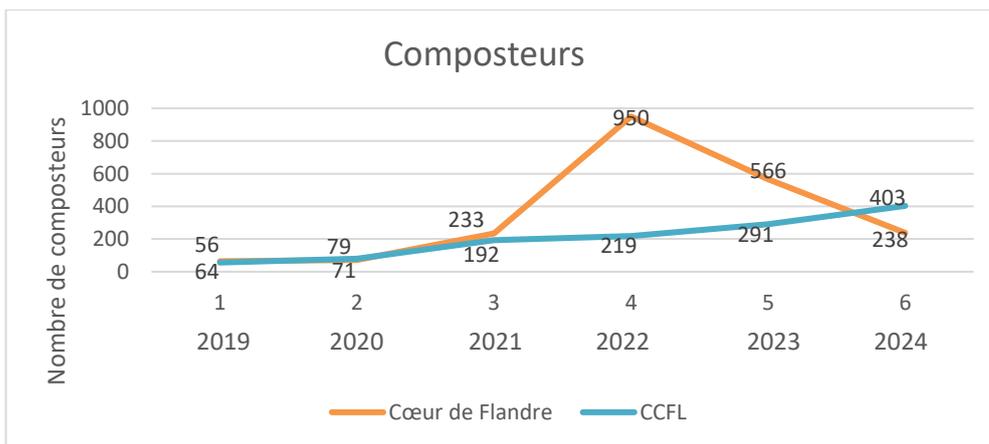
En ce qui concerne le territoire de la CCFL, c'est 6 137 kg de déchets évités sur l'année 2024. Le bilan des années de 2019 à 2024 en CCFL est de 21 064 kg de déchets évités.

.....▶ **43 tonnes évitées** .....

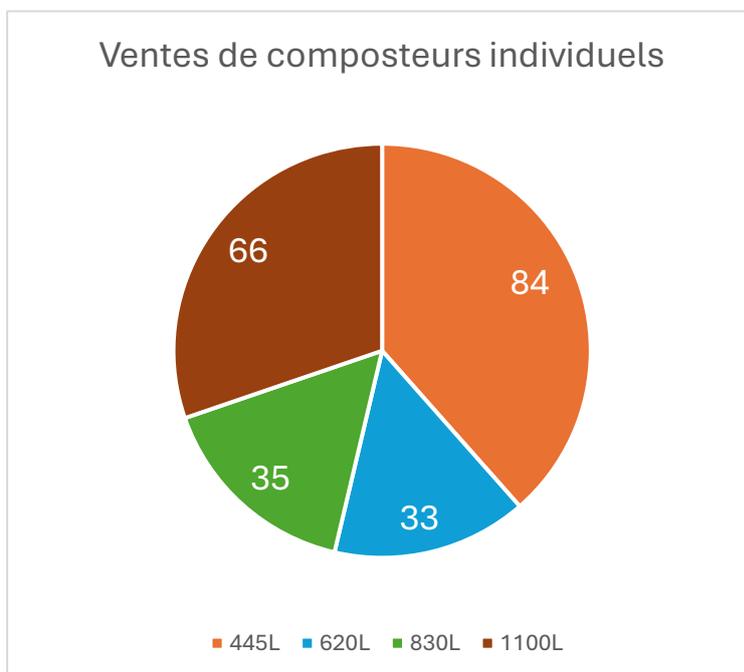
## Composteurs individuels

Des composteurs individuels sont proposés aux usagers à tarif préférentiel. Ils sont livrés à domicile sur demande et sur rendez-vous préalable. Ces composteurs ont connu un engouement très fort en 2022, en particulier sur le territoire du SMICTOM des Flandres partie Cœur de Flandre aggro. Deux raisons expliquent cela :

- La mise en place de la REOMI en janvier 2023
- L'obligation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024



En 2024, les composteurs individuels étaient fournis par la société Quadria. Quatre volumes étaient en vente : 445L, 620L, 830L et 1 100L.



Afin de répondre aux difficultés des habitants équipés, *8 réunions publiques sur les bases du compostage* ont été tenues en 2024 par l'un des Guides-composteurs du SMICTOM des Flandres :

*6 communes desservies*

*109 personnes sensibilisées*

## Les partenariats avec les structures du territoire



Le SMICTOM des Flandres a participé au processus de renouvellement du projet social de plusieurs centres sociaux du territoire (CSE et CANM d'Hazebrouck).



Le syndicat adhère depuis juillet 2024 au Réseau Compost Citoyen Hauts-de-France qui regroupe un ensemble d'acteurs du compostage et permet l'échanges de bonnes pratiques sur la gestion des biodéchets.



3 agents ont participé à différentes sessions de formation au compostage (Niveau Guide-Composteur puis niveau Maître-Composteur) au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) à Lille

## Bilan financier du compostage de proximité

Le coût des actions menées sur la thématique du compostage de proximité s'élève en tout à 49 563,86 € :

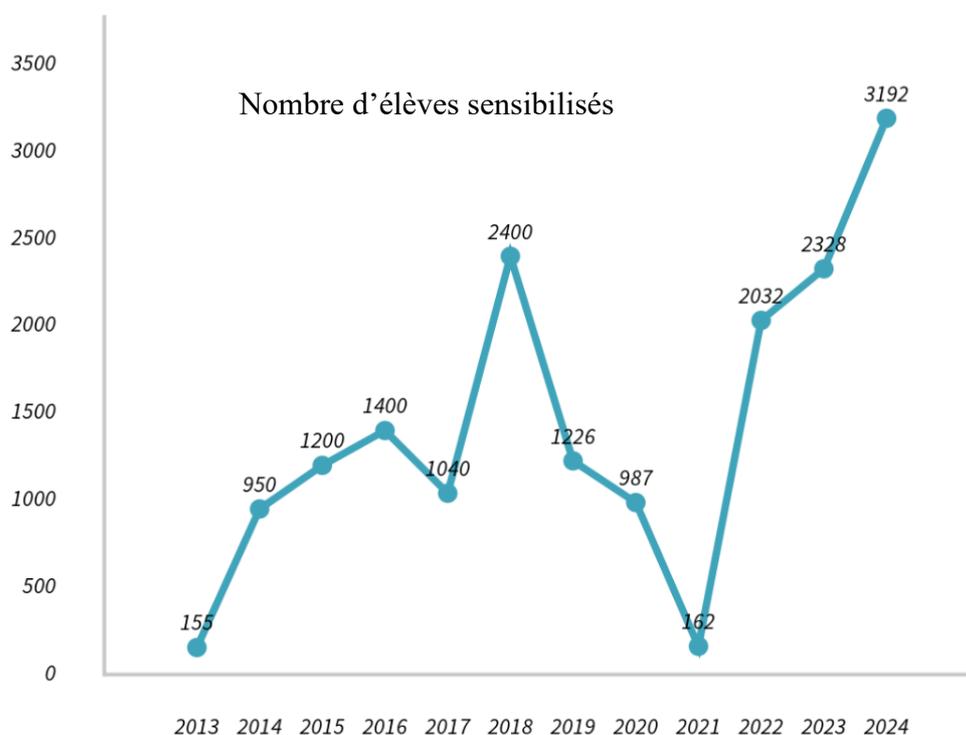
- 30 532,90 € en investissement (composteurs, composteurs pédagogiques).
- 19 030,96 € en fonctionnement (formation, petit matériel, communication, animations et réassorts de composteurs individuels).

# COMMUNICATION

## Sensibilisation

En 2024, **3 192 élèves ont été sensibilisés** dans 47 écoles du territoire du SMICTOM des Flandres. Les actions de sensibilisation ont été diversifiées. Le SMICTOM des Flandres continue de proposer des animations autour du tri des déchets. Mais des animations compostage et lombricompostage pédagogiques sont venues étoffer l'offre, conformément à l'axe 4 du PLPDMA et en lien avec la loi AGECE et l'obligation de tri à la source des biodéchets.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes	2	4	9	10	11	12	10	7	4	8	17	18
Nombre d'écoles	2	8	11	14	21	22	22	8	6	19	44	47



La demande d'animation est forte et les sujets abordés ont été étendus, puisque les ambassadeurs de prévention proposent depuis janvier 2024 des animations sur le compostage et le lombricompostage complétées par l'installation d'un lombricomposteur et/ou d'un composteur pédagogique.

## Animations pédagogiques sur le compostage et le lombricompostage

Proposées à l'ensemble des établissements du territoire du SMICTOM des Flandres partie Cœur de Flandre Agglo, ces animations consistent à dispenser :

- Les consignes de tri en matière de biodéchets
- Les bons gestes du compostage
- Les informations concernant le processus de dégradation de la matière organique

Pour les établissements qui souhaitent mener l'expérimentation, il est possible que soit mis en place, sur demande, un composteur pédagogique ou un lombricomposteur pédagogique durant le temps d'animation.

L'accompagnement et le suivi de ce projet est assuré par les ambassadeurs de prévention du SMICTOM des Flandres.

*4 composteurs  
pédagogiques*

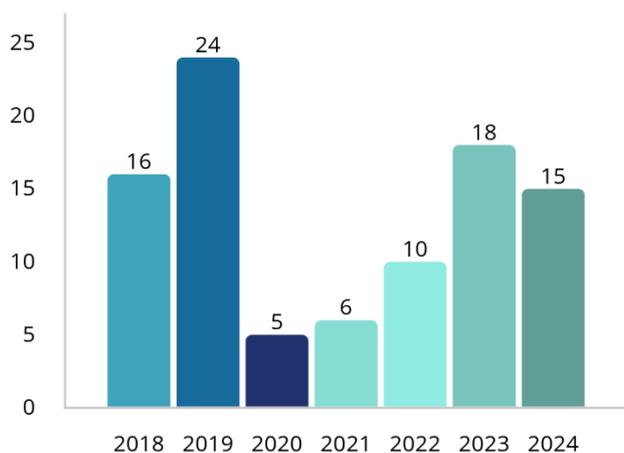


*14 lombricomposteurs  
pédagogiques*



## Animations tout public

Les ambassadeurs de prévention du SMICTOM des Flandres proposent également des animations à destination de tout public ainsi que des ateliers (fabrication de produits ménagers, fabrication de tawashi, compostage...).



Nombre d'animations tout public



Nombre de personnes sensibilisées

## Temps forts « Biodéchets » de l'année

Lors de la onzième édition de « Tous Au Compost 2024 » en avril, axée sur la valorisation en compostage des biodéchets (notamment les déchets de cuisine et de table), 4 animations ont été réalisées permettant la sensibilisation de 55 personnes.

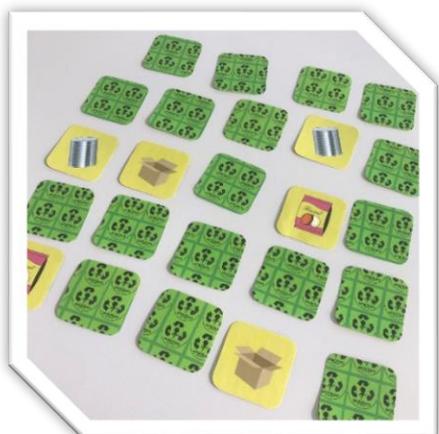


Lors de la « Fête du Sol Vivant 2024 » en octobre, promouvant l'utilisation de l'ensemble des déchets verts du jardin à la maison, 11 animations ont eu lieu et 173 personnes ont été sensibilisées





Afin d'avoir des supports pédagogiques variés et adaptés à chaque niveau, des outils sur le thème du tri ont également été créés par nos services :



### **Le mémori des déchets du bac jaune**

Sur la base d'un mémori, les enfants doivent trouver des paires qui représentent des déchets recyclables que l'on met dans le bac jaune (emballages plastiques, métalliques, cartons et papiers).

### **Le loto du tri**

Sur une base d'un loto, chaque grille représente un exutoire de déchet : bac noir, bac jaune, composteur, borne TLC, colonne à verre, déchèterie



### **Acquisition de nouveaux supports pédagogiques**



Afin de permettre aux plus jeunes de comprendre la notion de tri des déchets et du gaspillage, le syndicat a fait l'acquisition de 2 livres :

- Gare au gaspi !
- On trie les déchets

Le syndicat met régulièrement à jour ses supports pédagogiques afin d'aborder un maximum de sujets autour de la réduction, du tri des déchets et du recyclage des déchets.

## Les supports de communication

Le flyer « mémo tri » continue d'être mis à jour régulièrement. Il est consultable sur le site Internet.



Un « guide pratique des déchets » a été élaboré en 2024. Il est consultable sur le site Internet.

Avec la mise en place de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), des contenants spécifiques ont été mis en place dans certaines déchèteries pour collecter :

- La laine de verre
- La laine de roche
- Les plaques de plâtre

Ceux-ci étaient auparavant à déposer en benne Encombrants.





## Salon du Développement Durable 2024



Le 14 novembre 2024, une *conférence de presse* s'est déroulée dans les bureaux du SMICTOM des Flandres, en présence de Monsieur Joël DUYCK, Maire de Merville, de Monsieur Jean Luc DEBERT, Vice-Président du Territoire d'Énergie Flandre, de Monsieur Philippe BROUTEELE, Président du

SMICTOM des Flandres et de Madame Elizabeth BOULET, Vice-Présidente en charge de la Pédagogie et de la Communication au SMICTOM, afin d'annoncer le programme et l'objectif du Salon 2024, organisé par le SMICTOM des Flandres en collaboration avec le SMFL (Syndicat Mixte Flandre et Lys) et le Territoire d'Énergie Flandre.

Pour promouvoir le Salon du Développement Durable 2024, Le SMICTOM des Flandres, Le Territoire Énergie Flandre et le Syndicat Mixte Flandre et Lys ont fait appel à Synoptik production pour la réalisation des supports de communication papier (affiche et programme) et numériques pour les réseaux.



Dans le cadre de la *Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2024* et en amont du Salon du Développement Durable, le SMICTOM des Flandres a proposé deux concours auprès des établissements scolaires du territoire à destination des classes de maternelle à CM2. Ces concours ont été lancés à la fin de l'année scolaire 2023-2024, afin de permettre aux enseignants de mettre en place ce projet pédagogique dès la rentrée scolaire en septembre 2024.

**Quatorze classes** de plusieurs établissements scolaires du territoire ont participé au *concours de création sur le thème « Crée ta photo de classe à base de textiles de récupération ! »*, soit 280 élèves inscrits. Pour déterminer le lauréat du concours, un jury composé d'élus et de techniciens a eu lieu le 14 novembre 2024. Les trois lauréats de ce concours sont :

- Ecole Léon Gambetta, La Motte au Bois, Morbecque (GS/CP)
- Ecole Saint Paul Saint Joseph, Lestrem (CM2)
- Ecole Notre Dame de Grâce, Caëstre (GS/CP)



La classe lauréate a remporté une sortie pédagogique offerte par le SMICTOM des Flandres et de nombreux lots. Les lauréats suivants ont reçu des gourdes, sacs isotherme et jeux sur le thème de l'environnement.

En partenariat avec le *Territoire Energie Flandres*, la création de la classe de CM2 de l'école Saint Paul Saint Joseph de Lestrem a été présentée au *concours national « Ecoloustic »* (concours ouvert aux classes de CM1/CM2). La classe lauréate a remporté un bon d'achat en librairie d'une valeur de 200 euros offert par le Territoire Energie Flandre.

**Dix-huit écoles** ont participé au second concours, le *concours de bouchons en plastique en partenariat avec l'association « Les Bouchons d'Amour » de Neuf-Berquin*, soit 1497 élèves inscrits.

Ecole	Commune
Notre Dame du Joyel	Thiennes
Ecole Arthur Cornette	Nieppe
Ecole J-J Vanoost	Pradelles
Ecole Léon Gambetta	Morbecque
Ecole St Paul St Joseph	Lestrem
Ecole Pieter Brueghel	Bailleul
Ecole Pierre Sion	Staple
Ecole Bezegher	Merville
Ecole Notre Dame de Grâce	Caestre
Ecole Le Nieppe	Renescure
Ecole Sévigné	Bailleul
Ecole Victor Hugo	Bailleul
Ecole La Fontaine	Bailleul
Ecole Saint Joseph	Morbecque
Ecole Sainte Marthe	Méteren
Ecole du Tilleul	Steenwerck
Ecole du Grand Chemin	La Gorgue

Pour déterminer le lauréat du concours, une pesée a été effectuée par l'association les bouchons d'amour représentée par Monsieur HOUSSIN, Président de l'association. Pour un calcul et un classement plus équitable, une moyenne au dixième près par kilo de bouchons collectés par élève et par établissement a été établie.

**Les trois écoles lauréates du concours de bouchons en plastique sont :**

- Ecole Le Nieppe de Renescure
- Ecole Pieter Brueghel, La Crèche, de Bailleul
- Ecole Grand Chemin de La Gorgue

Ces écoles ont reçu en récompense un ensemble de jeux pédagogiques offerts par le SMICTOM des Flandres.

Ce concours a permis de récolter dans les écoles près de **1 tonne 180 kg** de bouchons, qui permettront à l'association d'acquérir du matériel pour personnes en situation de handicap (fauteuils roulants, prothèses auditives...)

*Le Salon s'est déroulé le 23 novembre 2024 à la Salle Pierre Sizaire de Merville.*



Lors de l'inauguration, le Chantier d'Insertion « Au cas où de Merville » a proposé au public un défilé de costumes créés à partir de textiles de récupération et de seconde main.



Six sites de compostage ont été mis à l'honneur.



L'inauguration a été clôturée par le cocktail déjeunatoire réalisé par le chef Michael Wyckaert, représentant l'association Créativité et Passion Culinaire, mettant en valeur de jeunes talents issus du lycée hôtelier Sainte Marie de Bailleul.



Lors du Salon, plusieurs thématiques ont été abordées : *la valorisation du textile, la réduction des déchets, l'habitat durable, les économies d'énergies et les énergies renouvelables.*

Le Salon a proposé une collecte sur place de bouchons plastiques, petits appareils électroménager, textiles, objets et accessoires ainsi qu'une table à troc : Amenez un objet, repartez avec un objet !

Cette année, *41 exposants* ont répondu présents. Exposants sur le thème de la réduction des déchets, de l'art récup', du réemploi, du gaspillage alimentaire, de l'énergie, de l'habitat durable .... Plusieurs ateliers ont été proposés au public tout au long de la journée :

- Atelier fabrication d'étui à lunettes
- Ateliers créatifs à destination des enfants
- Ateliers couches lavables, fabrication de produits d'entretien, Furoshiki (emballages cadeaux à base de tissus).
- Atelier cuisine anti-gaspi
- Différents stands animés par le SMICTOM des Flandres, la CCFI, la CCFL, les Bouchons d'Amour de Neuf-Berquin et différents partenaires....

Ces différents stands et ateliers ont été fortement sollicités et appréciés du public.



La journée du Salon a été animée par le Magicien Richard Atlas qui a proposé des tours de magie au public.



Il a été proposé de nouveau cette année d'organiser deux tombolas, une destinée aux adultes et une autre destinée aux enfants. Les tirages au sort ont eu lieu en fin d'après-midi. Les heureux gagnants ont reçu des lots provenant des trois différents syndicats (croisière sur la Lys pour 11 personnes, nuit insolite dans une roulotte, découverte de la gastronomie locale, bons d'achats de livres...) ainsi que des partenaires (SEPUR, PAPREC, BAUDELET, MINERIS, ...).



La présentation des réalisations dans le cadre du concours et la remise des prix des deux concours se sont achevées par un petit spectacle de Richard Atlas et par le goûter offert aux enfants ayant participé aux concours.



Près de *500 visiteurs* étaient présents sur la journée.

## Sortie pédagogique au Conservatoire Botanique National de Bailleul

Le 23 mai 2024, le SMICTOM des Flandres a offert aux élèves lauréats du *concours de création « Imaginons le composteur du futur »* proposé lors du Salon du Développement Durable 2023 une sortie pédagogique au Conservatoire Botanique National de Bailleul.

- La classe de maternelle de l'école Saint Jules d'HAZEBROUCK a remporté le 1<sup>er</sup> Prix du concours.
- La classe de maternelle de l'école Le Nieppe de RENESCURE a remporté le 2<sup>ème</sup> Prix du concours.

Au programme :

- Activité « Promenons-nous dans les bois » : jeu de piste en forêt à la recherche d'indices
- Pique-nique dans l'aire prévue à cet effet,
- Activité « Jardin dans tous les sens » : découverte de la faune et la flore du jardin de plantes sauvages du conservatoire botanique avec les 5 sens.



## Journée technique

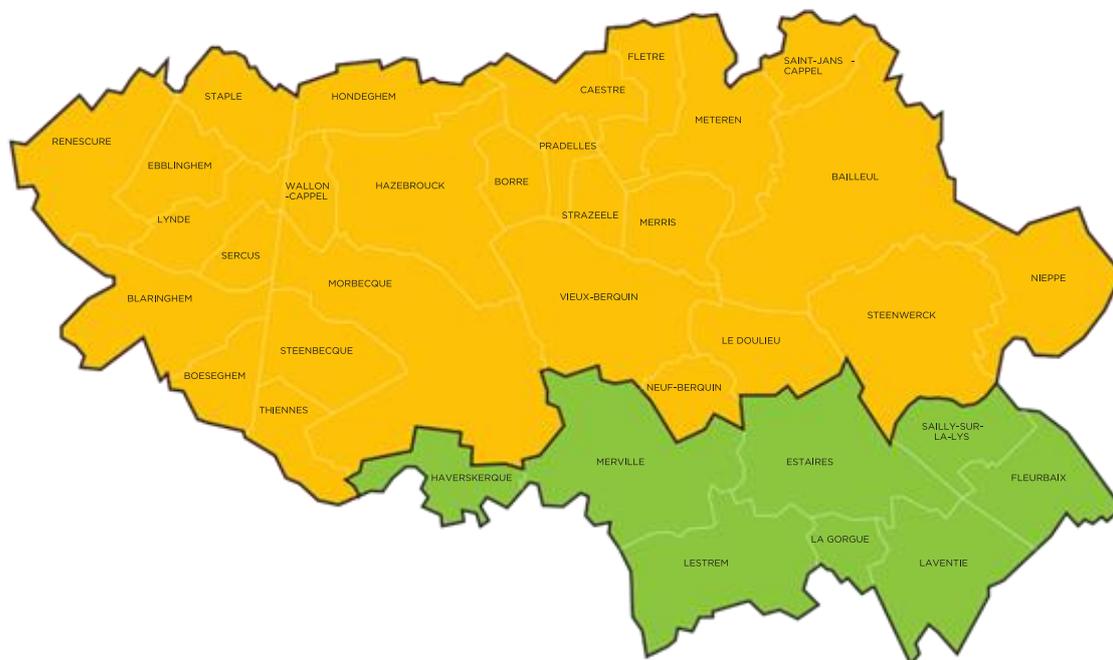


Le 28 juin 2024, une journée technique a été organisée, à destination des élus et de l'ensemble du personnel du SMICTOM des Flandres. Cette journée a débuté par une visite du site de Flamoval à Arques (tour de contrôle, zone des mâchefers, enceinte du centre de valorisation énergétique...). Après un déjeuner sur place, les agents ont pu bénéficier d'une visite de l'usine de « La Goudale » à Arques. Bilan : un moment enrichissant et convivial pour la cohésion des équipes.



# LE TERRITOIRE

## Carte du territoire desservi et compétences



**Compétences :** La communauté d'agglomération, Cœur de Flandre Agglo, exerce les compétences « collecte » et « traitement » des déchets par représentation-substitution et adhère au SMICTOM pour le compte de ces 27 communes.

**Mode de financement :** Redevance incitative

**Unités de traitement :**

- Centre de tri de Harnes (marché PAPREC) pour les déchets recyclables des 27 communes
- Centre de Valorisation Energétique Flamoval à Arques pour les ordures ménagères (adhésion du SMICTOM des Flandres au SMFM) pour les 27 communes

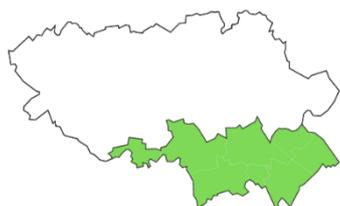


**Compétences :** La CCFL adhère au SMICTOM pour sa seule compétence « traitement » et la collecte des points d'apport volontaire du verre et des textiles. Elle conserve sa compétence « collecte » pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

**Mode de financement :** Redevance incitative

**Unités de traitement :**

- Centre de tri de Harnes (marché PAPREC) pour les déchets recyclables
- Centre de Valorisation Energétique Flamoval à Arques pour les ordures ménagères (adhésion du SMICTOM des Flandres au SMFM)



# Population desservie par le syndicat

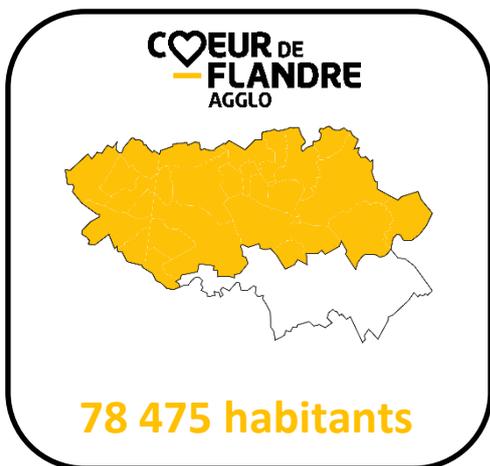
(Populations légales 2021 - données INSEE en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024)



*31 communes situées dans le Nord (59)*



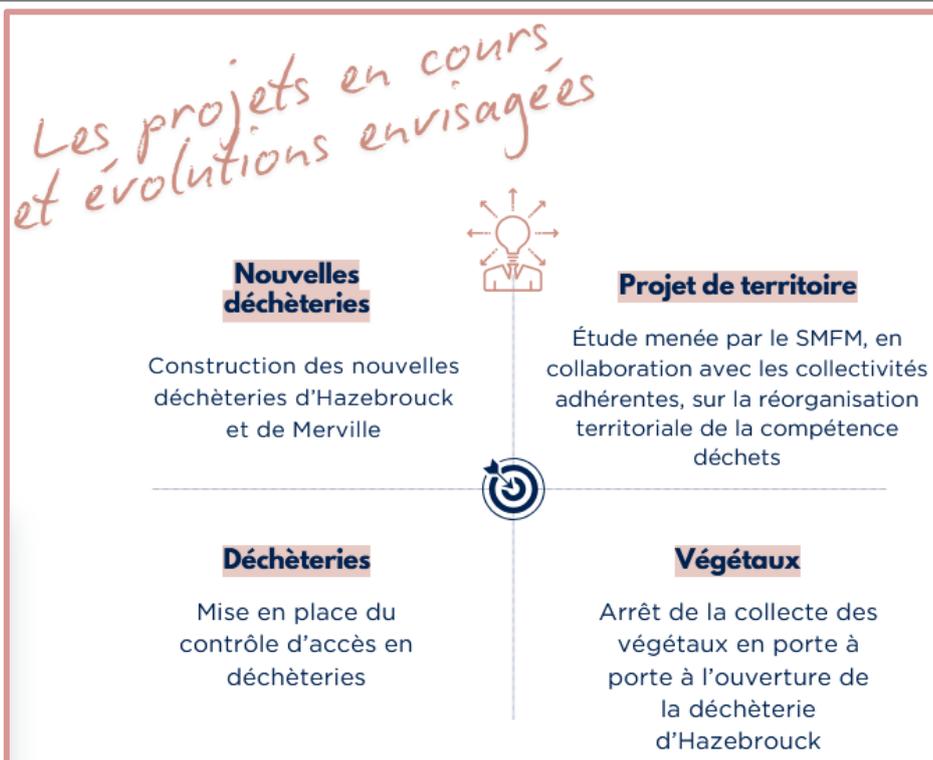
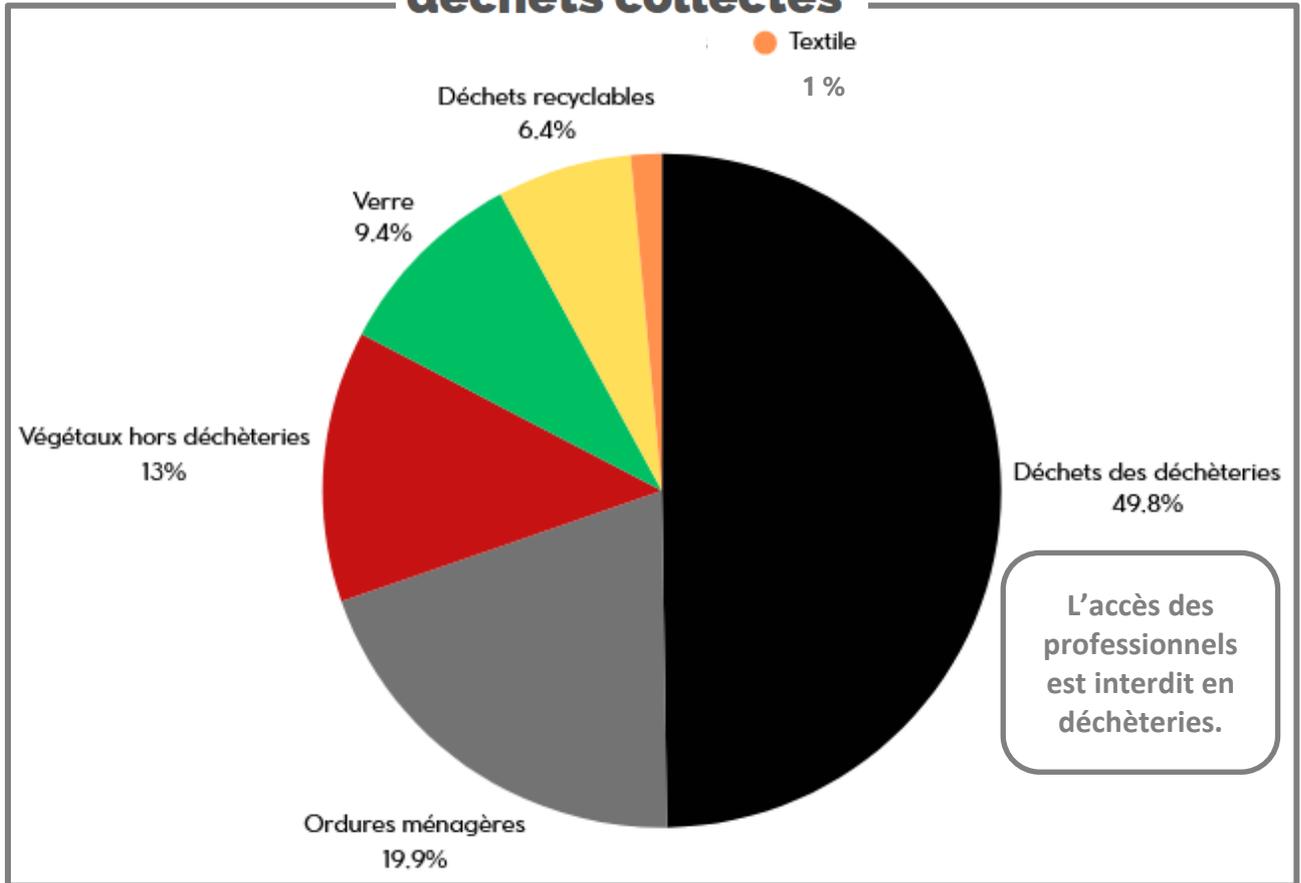
*4 communes situées dans le Pas de Calais (62)  
(Laventie, Lestrem, Fleurbaix, Sailly sur la Lys)*



**Population totale du SMICTOM des Flandres :  
118 983 habitants**

# INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

## Vision globale des déchets collectés



# Modalités d'organisation de la collecte

## Type de déchets collectés

La collecte en porte à porte est réalisée pour les déchets ménagers et assimilés. Les déchets d'activité professionnelle ne sont pas concernés.

## Fréquence et jours fériés

Les fréquences de collecte sont identiques quel que soient les usagers (habitants, entreprises, campings, aires des gens du voyage...). Les collectes ont lieu les jours fériés (y compris le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier).

## Saisonnalité

Les fréquences de collecte ne varient pas en fonction des saisons, exceptée la collecte des végétaux en porte à porte qui est réalisée de mi-mars à mi-novembre.

## Voies étroites ou en impasse

Sur certaines voies plus étroites ou en impasse, le prestataire de collecte organise une tournée spécifique avec un véhicule de plus petit gabarit.

## Evolutions des tonnages collectés

### Ordures ménagères (en porte à porte)

Depuis les fortes baisses constatées en 2022 (-21%) puis en 2023 (-36%), dues notamment à la redevance incitative, la généralisation du tri à la source des biodéchets et aux actions de prévention, **on constate une certaine stabilité des tonnages entre 2023 et 2024 (légère augmentation de + 0,7%).**



### Déchets recyclables (en porte à porte)

Les tonnages de déchets recyclables ont connu une forte baisse en 2023 (-15%), baisse qui s'explique entre autres par la redevance incitative et le transfert des déchets en déchèteries. **En 2024, le tonnage augmente de 6% (+202 tonnes) : "effet rebond" après un an d'utilisation du service en redevance incitative.**

### Verre (en apport volontaire)

Le tonnage d'emballages en verre captés est **plutôt stable sur les 4 dernières années**. Ce constat perdure, malgré l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte en 2022 (encore effectif à l'époque sur 12 communes du territoire). Toutefois, c'est une **légère baisse qui est constatée en 2024 (-3%).**



### Déchets verts (en porte à porte et apport volontaire)

Depuis 2022, **le tonnage de déchets verts collectés à la fois en porte à porte et en apport volontaire ne cesse d'augmenter** : 600 tonnes supplémentaires entre 2022 et 2023, et de nouveau + 600 tonnes entre 2023 et 2024.

## Dispositif de pré-collecte

Les déchets recyclables et les ordures ménagères sont collectés en bacs.

La dotation en bacs est réalisée par la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre Agglo.

Sur dérogation seulement, et sous certaines conditions bien spécifiques, des sacs peuvent être octroyés.



Les pages suivantes décrivent les flux de déchets concernés par la collecte en porte à porte, et par l'apport volontaire. Les fréquences ainsi que les dispositifs et modalités de collecte sont précisés pour chacun des flux. Les déchets collectés en déchèteries sont présentés dans la partie « traitement ».

# Collectes en porte à porte



## Ordures ménagères



La collecte a lieu **une fois par semaine, en bac.**  
(ou en sac sur dérogation)

**écoDéchets**  
Le Collecteur à l'écoute de vos déchets

La collecte est assurée par un **marché de prestations de service.**

**Sepur**

Les ordures ménagères transitent par le site de Strazeele avant d'être **valorisées énergétiquement.**

## Déchets recyclables



La collecte a lieu **une fois tous les 15 jours, en bac.**  
(ou en sac sur dérogation)

**écoDéchets**  
Le Collecteur à l'écoute de vos déchets

La collecte est assurée par un **marché de prestations de service.**

**Sepur**

Les déchets recyclables transitent par le site de Strazeele avant d'être **triés puis valorisés par type de matériau.**

## Déchets verts



La collecte a lieu **une fois par semaine, de mi-mars à mi-novembre, en sac, en fagots ou en bac\*.**

**COVED**  
ENVIRONNEMENT

La collecte est assurée par un **marché de prestations de service.**

Les déchets verts sont valorisés sur le territoire par **compostage ou méthanisation.**

\*Sac de 100L (dans la limite de 10 par foyer), fagots de dimensions maximales 1m\*40cm (dans la limite de 5 par foyer), bacs d'un volume maximal de 140L.

## Encombrants sur RDV



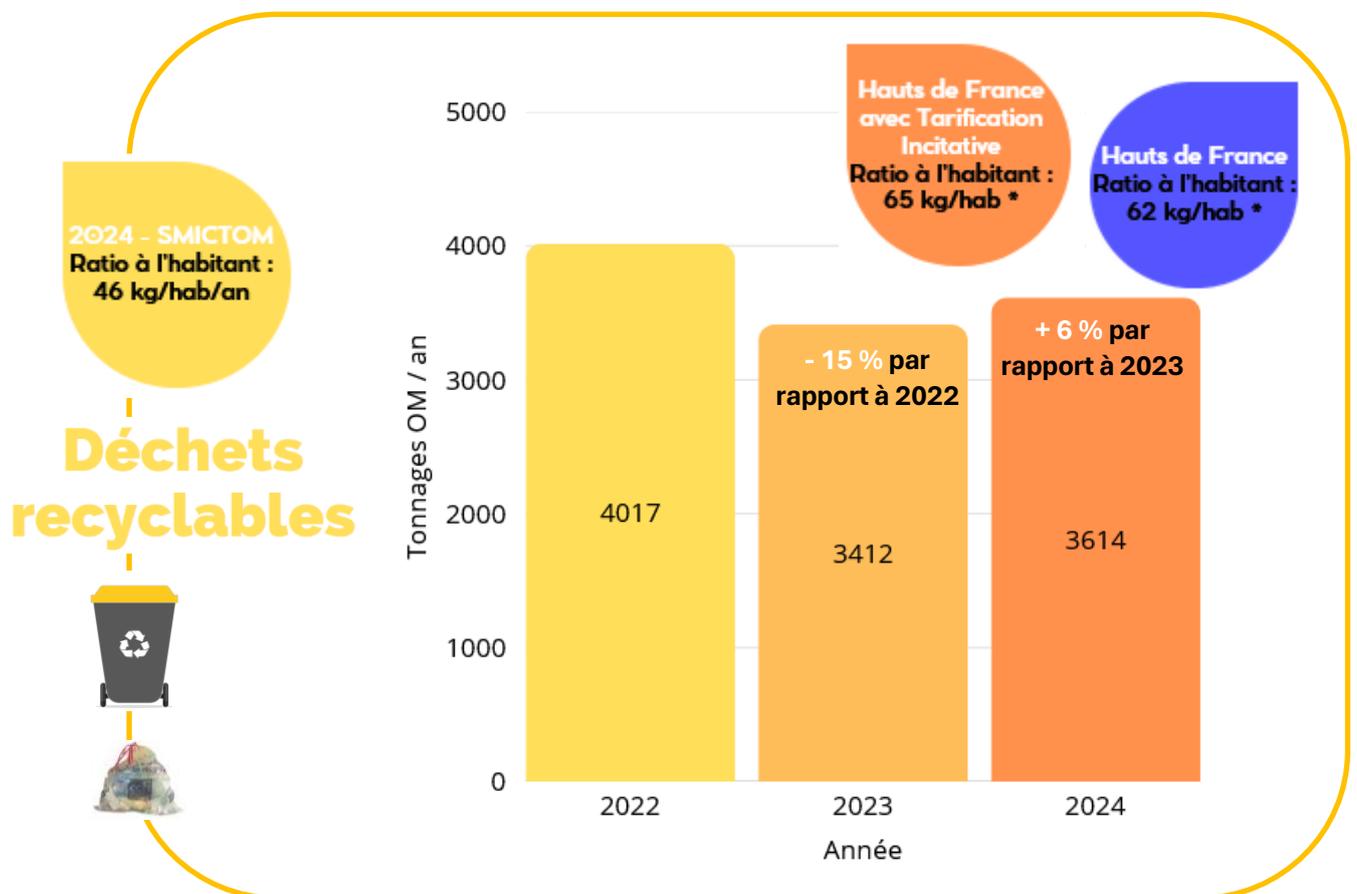
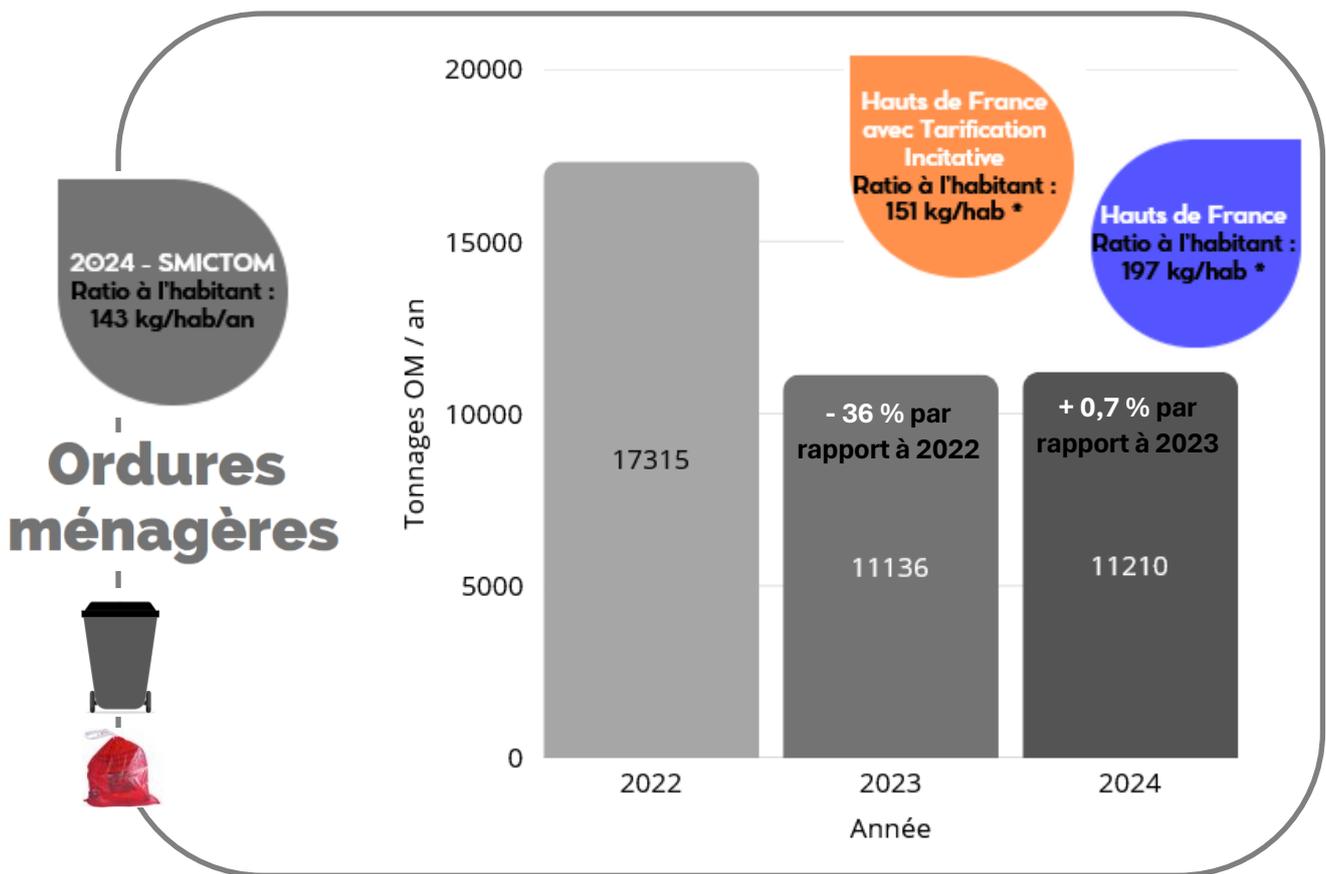
La collecte est gratuite, sur RDV, réservée aux PMR, personnes sans permis, ou dont le véhicule n'est pas adapté à la taille des déchets à évacuer\*\*.

La collecte est assurée **en régie, par les agents polyvalents.**

Les déchets collectés sont **triés et déposés en déchèteries.**

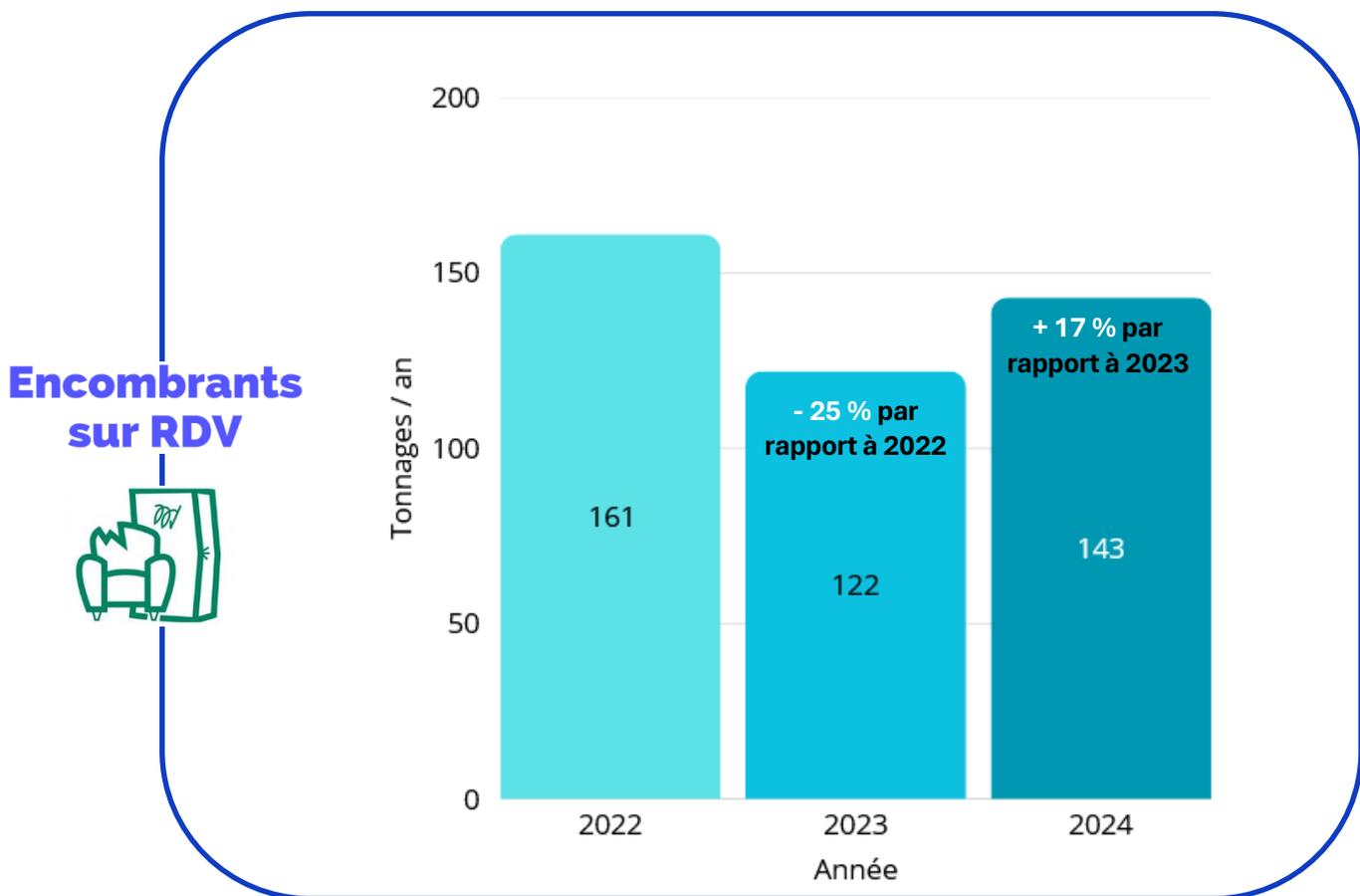
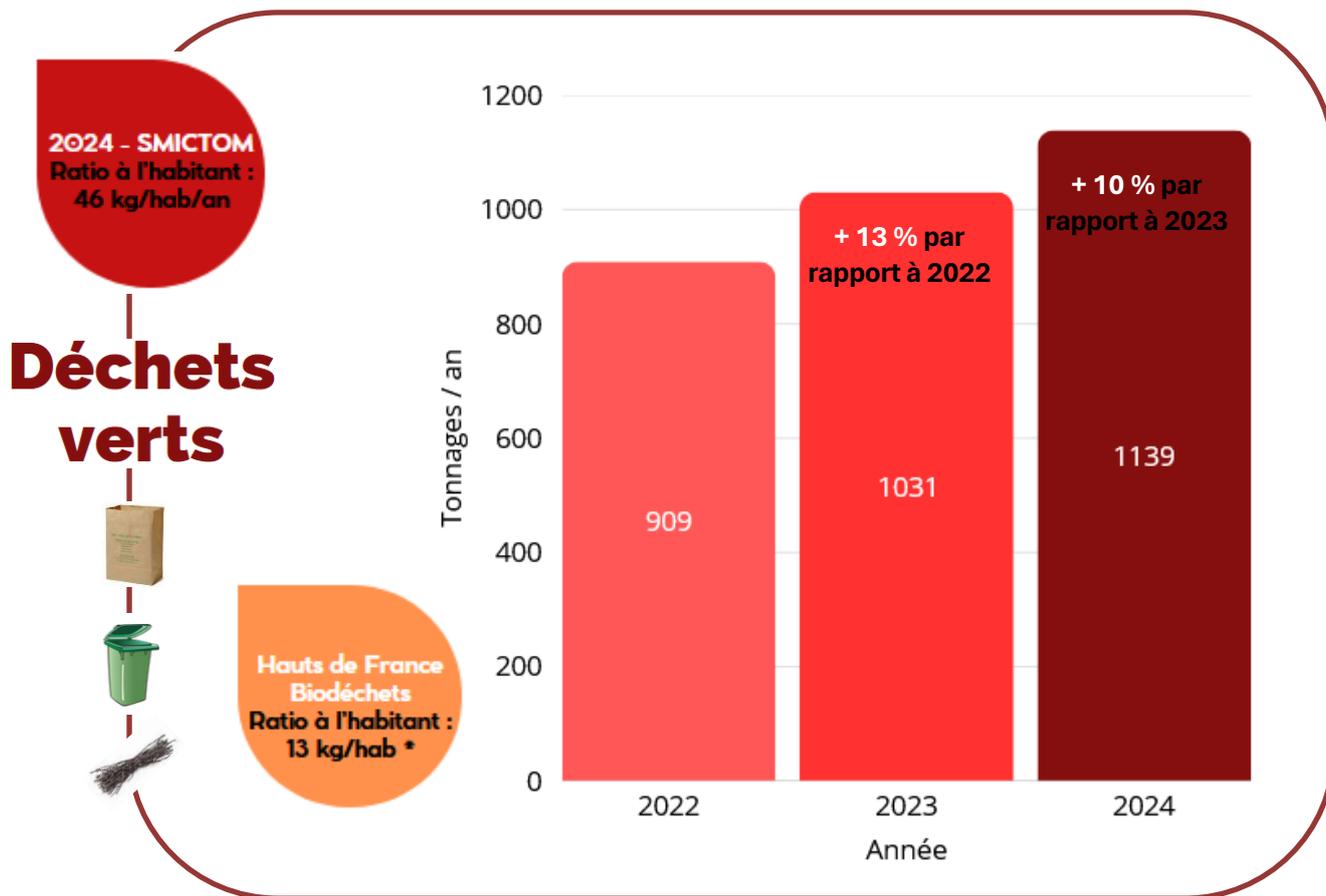
\*\* Un volume est estimé à chaque enlèvement par l'agent polyvalent. Le tonnage est ensuite estimé en supposant qu'une benne de 30 m<sup>3</sup> pèse 3,5 tonnes.

# Collectes en porte à porte



\*Source : quantités médianes collectées (données issues du « fichier base référentiel régional matrice des coûts » pour les Hauts-de-France du 4 novembre 2024)

# Collectes en porte à porte



\***Source** : quantités médianes collectées (données issues du « fichier base référentiel régional matrice des coûts » pour les Hauts-de-France du 4 novembre 2024)

# Collectes en apport volontaire

## Déchets verts



La collecte est effectuée plusieurs fois par semaine. **39 bennes** sont disposées dans des communes\*.

La collecte est assurée par un **marché de prestations de service.**

Les déchets verts sont valorisés sur le territoire par **compostage ou méthanisation.**

\* Les communes disposant déjà d'une déchèterie ne sont pas dotées de benne à végétaux (excepté dans les écarts et hameaux de Bailleul).

## Verre



La collecte est effectuée selon le taux de remplissage. **330 colonnes** à verre sont installées sur le territoire.

La collecte est assurée par un **marché de prestations de service.**

Dans le cadre d'un contrat avec **O-I Manufacturing**, le verre est transporté jusqu'à la **verrerie PROVER de Wingles (62)** pour y être **recyclé.**

## Textile Linge Chaussures



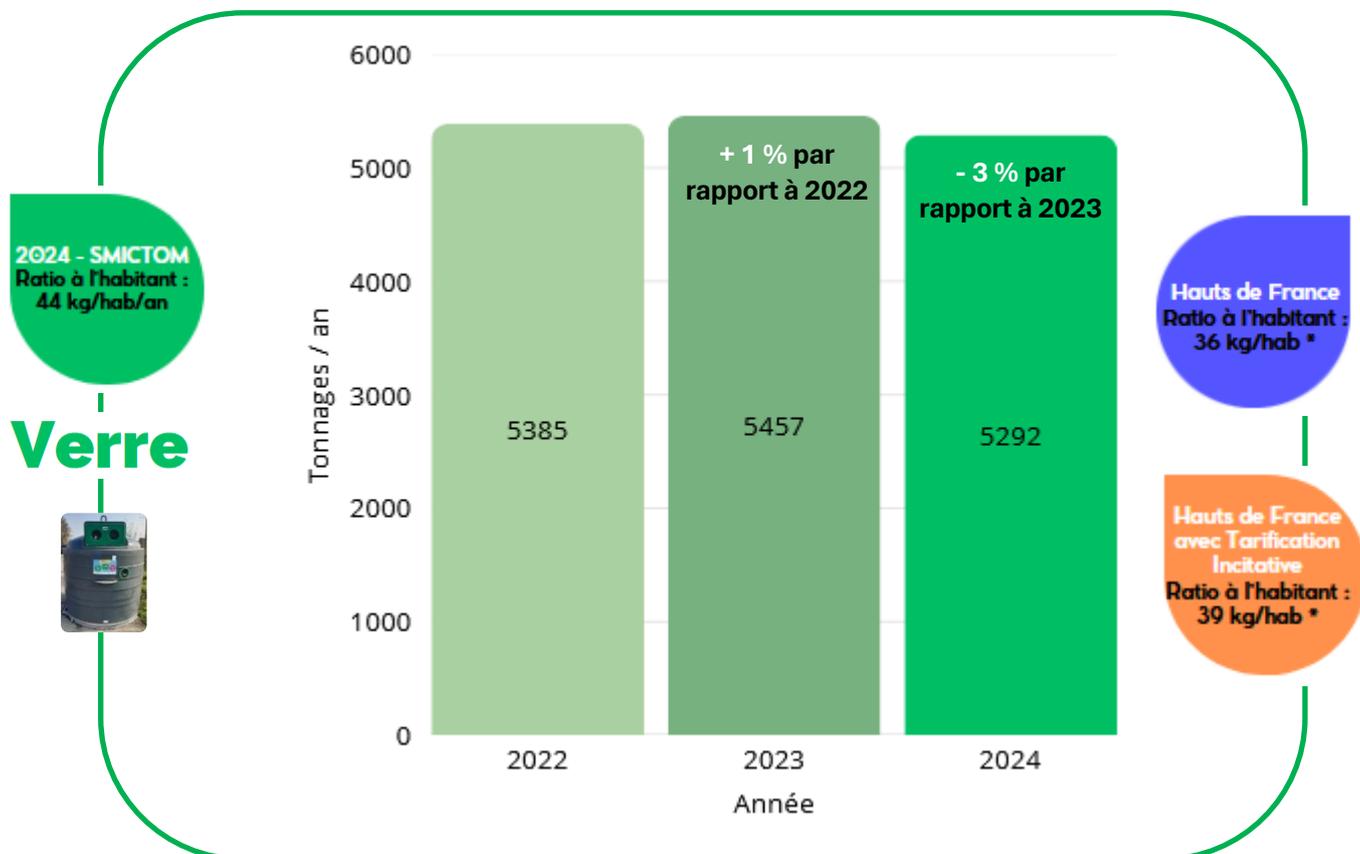
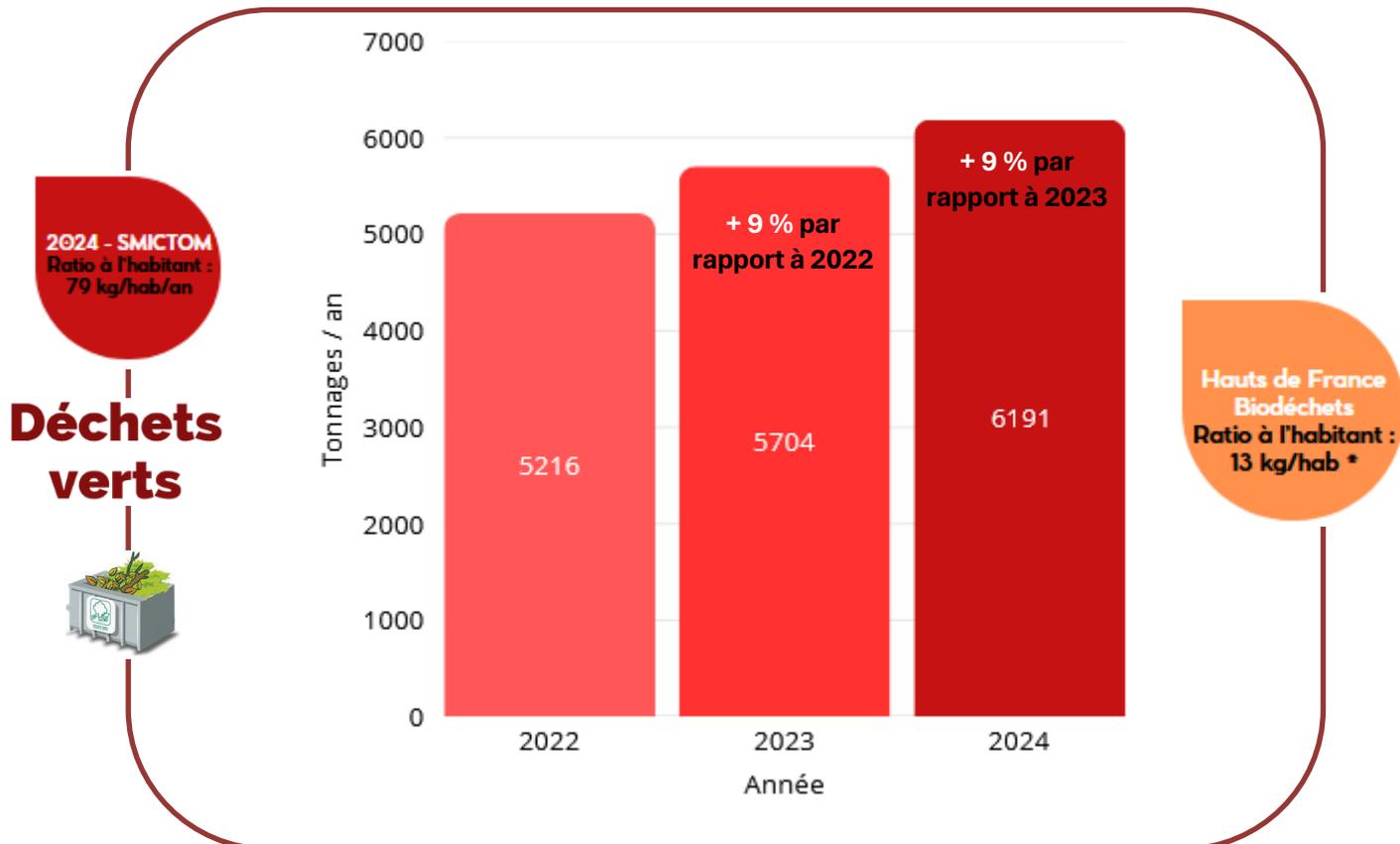
Au total, **94 points** d'apport volontaire sont référencés sur le territoire.

La collecte est assurée par différents prestataires, dans le cadre d'une convention avec l'**éco-organisme Re\_fashion.**

Les textiles usagés sont réutilisés (58,5%), recyclés (40,5% : en chiffons, autres textiles, isolants, composites...) ou éliminés (1%).



# Collectes en apport volontaire



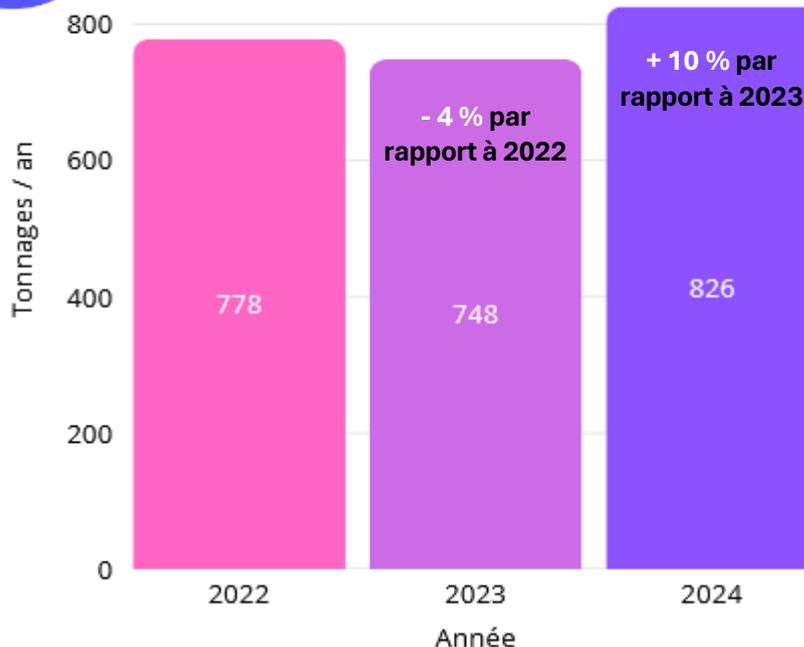
\*Source : quantités médianes collectées (données issues du « fichier base référentiel régional matrice des coûts » pour les Hauts-de-France du 4 novembre 2024)

# Collectes en apport volontaire

Nombre de bornes  
94 points d'apport  
volontaire

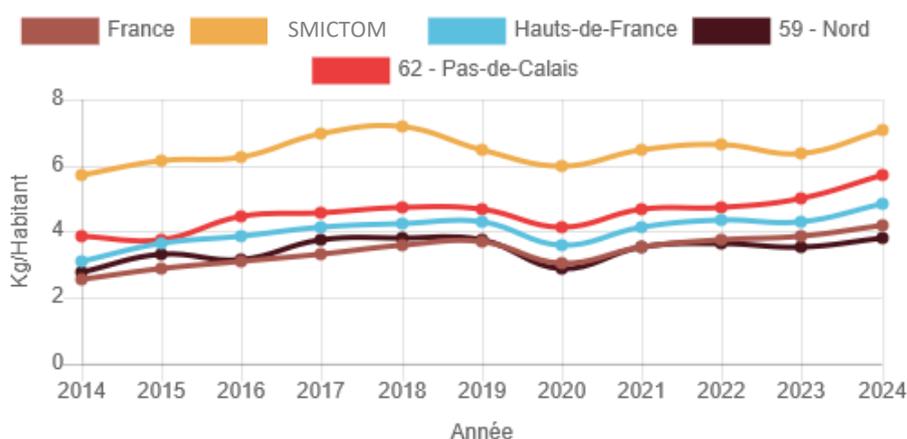
2024 - SMICTOM  
Ratio à l'habitant :  
7 kg/hab/an

**Textile**  
**Linge**  
**Chaussures**



**Textile**  
**Linge**  
**Chaussures**

Ratios de collecte en kg / habitant / an \*



**Textile**  
**Linge**  
**Chaussures**

Evolution de la collecte entre 2023 et 2024 (en kg / habitant) \*



\*Source : Données de l'éco-organisme Re\_fashion

## Zoom sur les dépôts sauvages

En 2024, *48 dépôts sauvages* non identifiés ont été collectés par les services du SMICTOM.



De plus, *2 dépôts sauvages importants* ont été repérés :



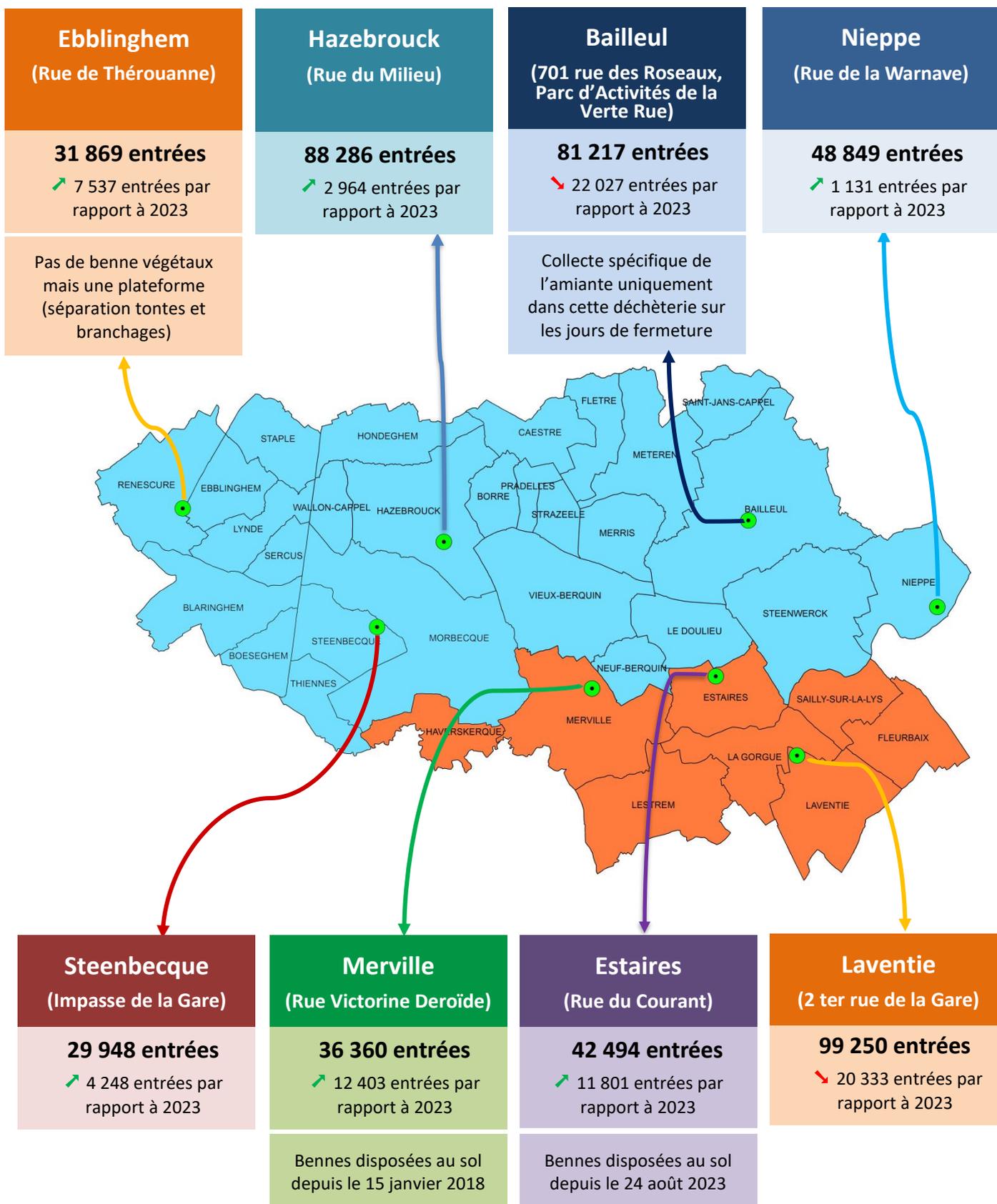
**A l'orée de la forêt de Nieppe :** amiante (740 kgs de tôles fibrociment), encombrants divers. Ce dépôt a été retiré en collaboration avec les services de l'ONF et Orme Activités.



**A Hondeghem :** 15 m<sup>3</sup> d'isolant. La prestation de collecte a été sous-traitée à la société Baudalet.

# INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

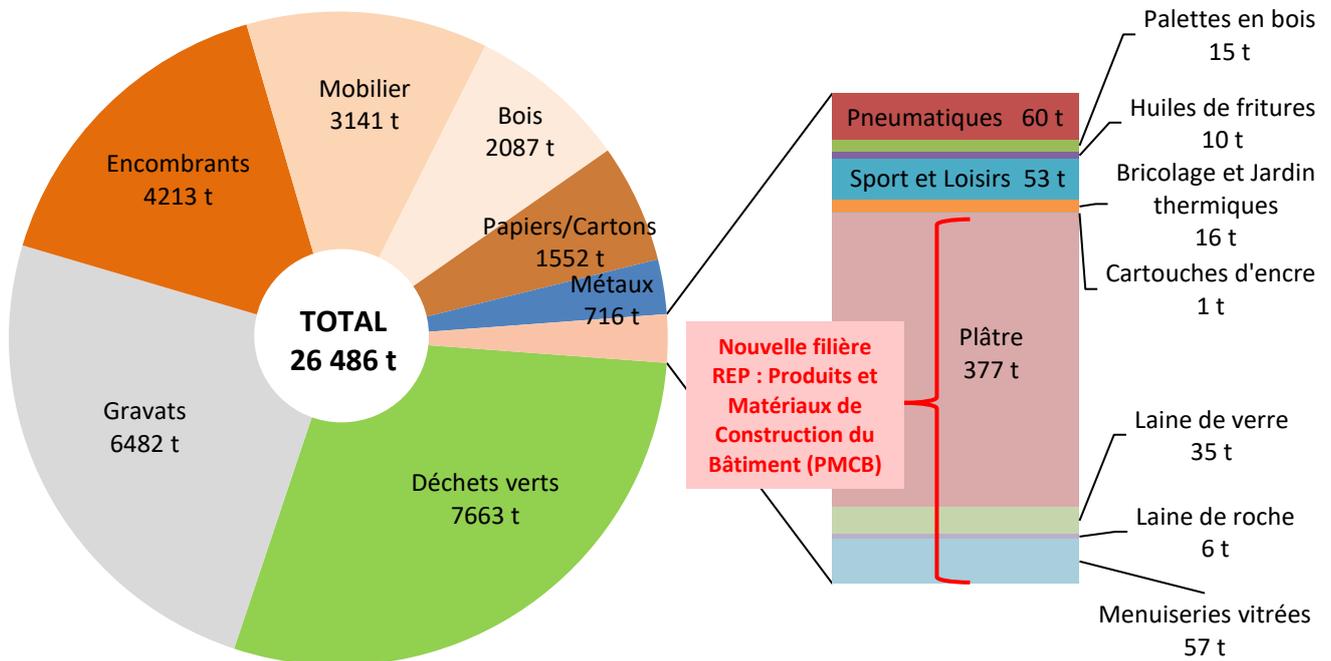
## Les déchèteries



# Les déchèteries

## Déchets non dangereux

Tonnages de déchets non dangereux collectés dans l'ensemble des déchèteries en 2024



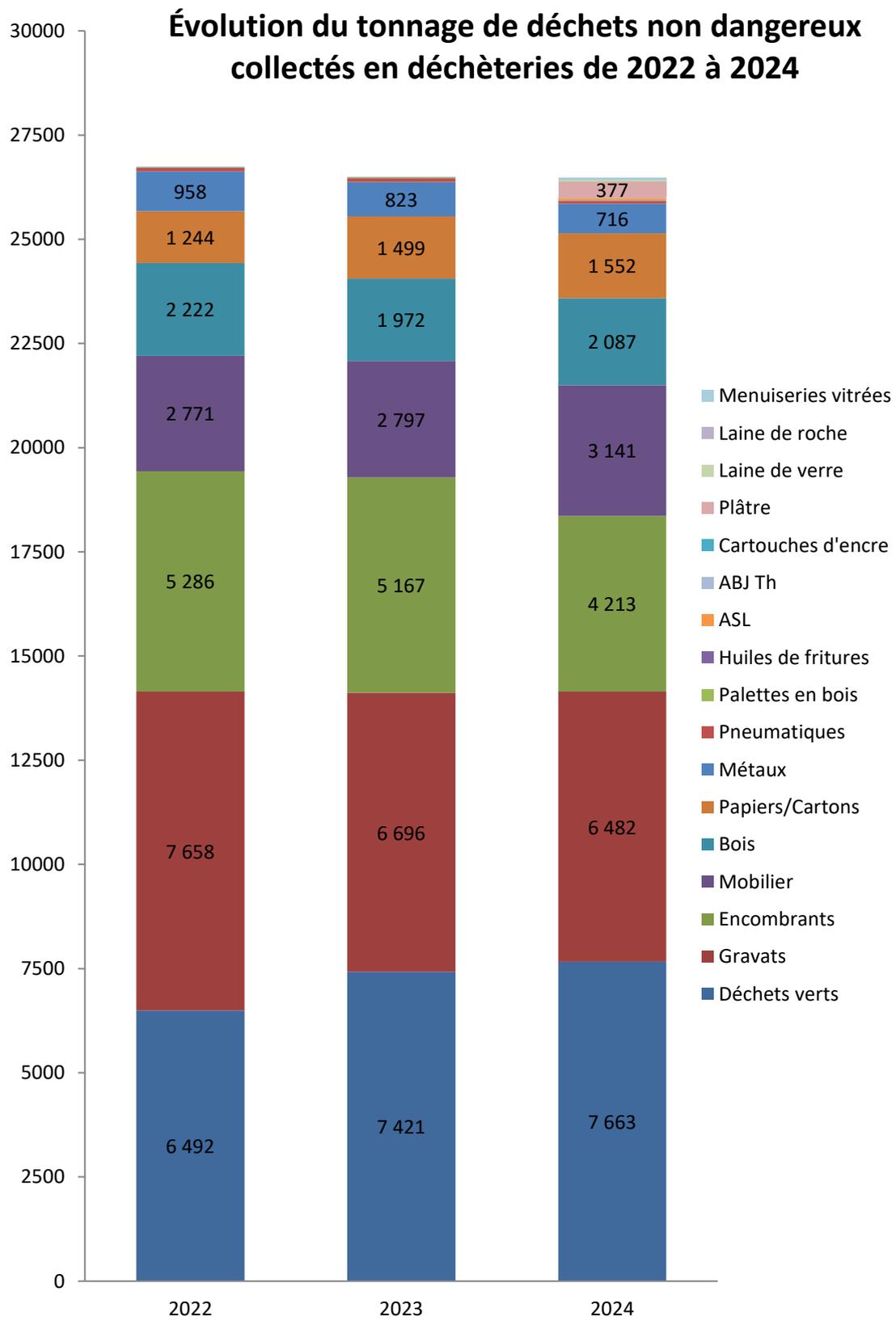
Prestataires et éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des différents flux de déchets non dangereux en 2024



\* Éco-organismes assurant gratuitement la collecte et le traitement

# Les déchèteries

## Déchets non dangereux

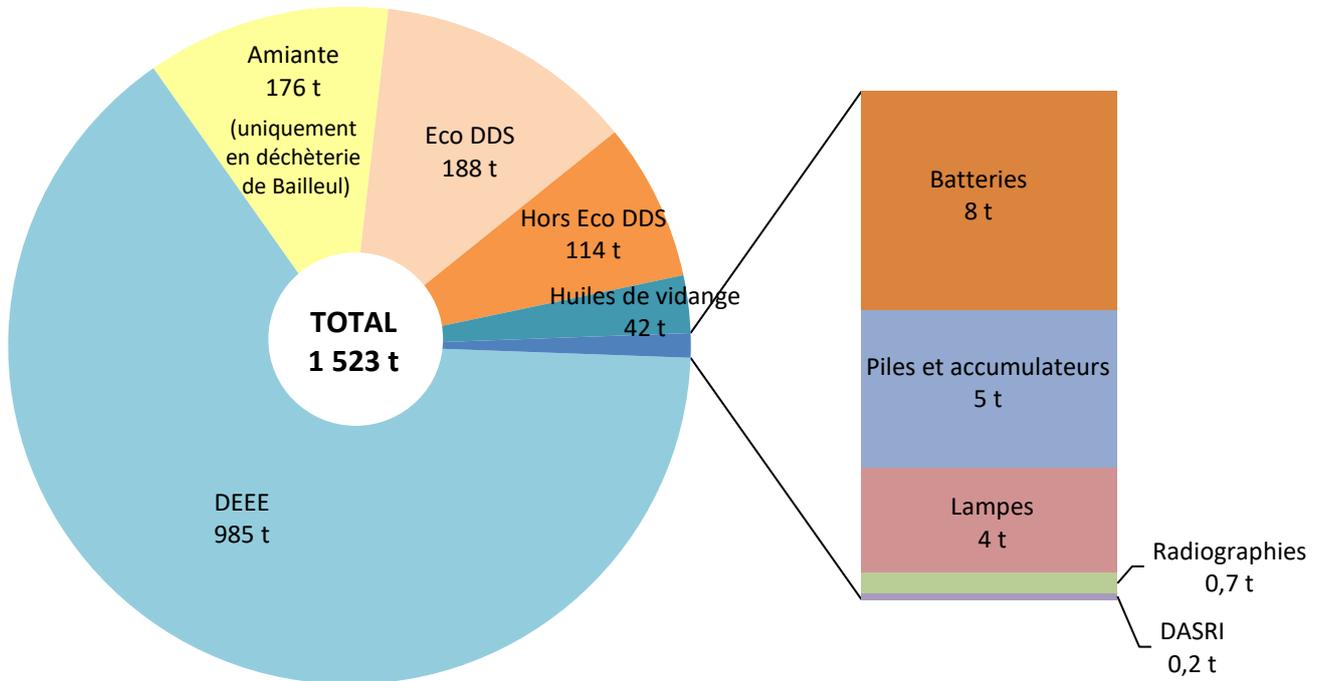


ABJ Th : articles de bricolage et Jardin Thermiques  
 ASL : Articles de Sport et Loisirs

# Les déchèteries

## Déchets dangereux

### Tonnages de déchets dangereux collectés dans l'ensemble des déchèteries en 2024



### Prestataires et éco-organismes en charge de la collecte et du traitement des différents flux de déchets dangereux en 2024



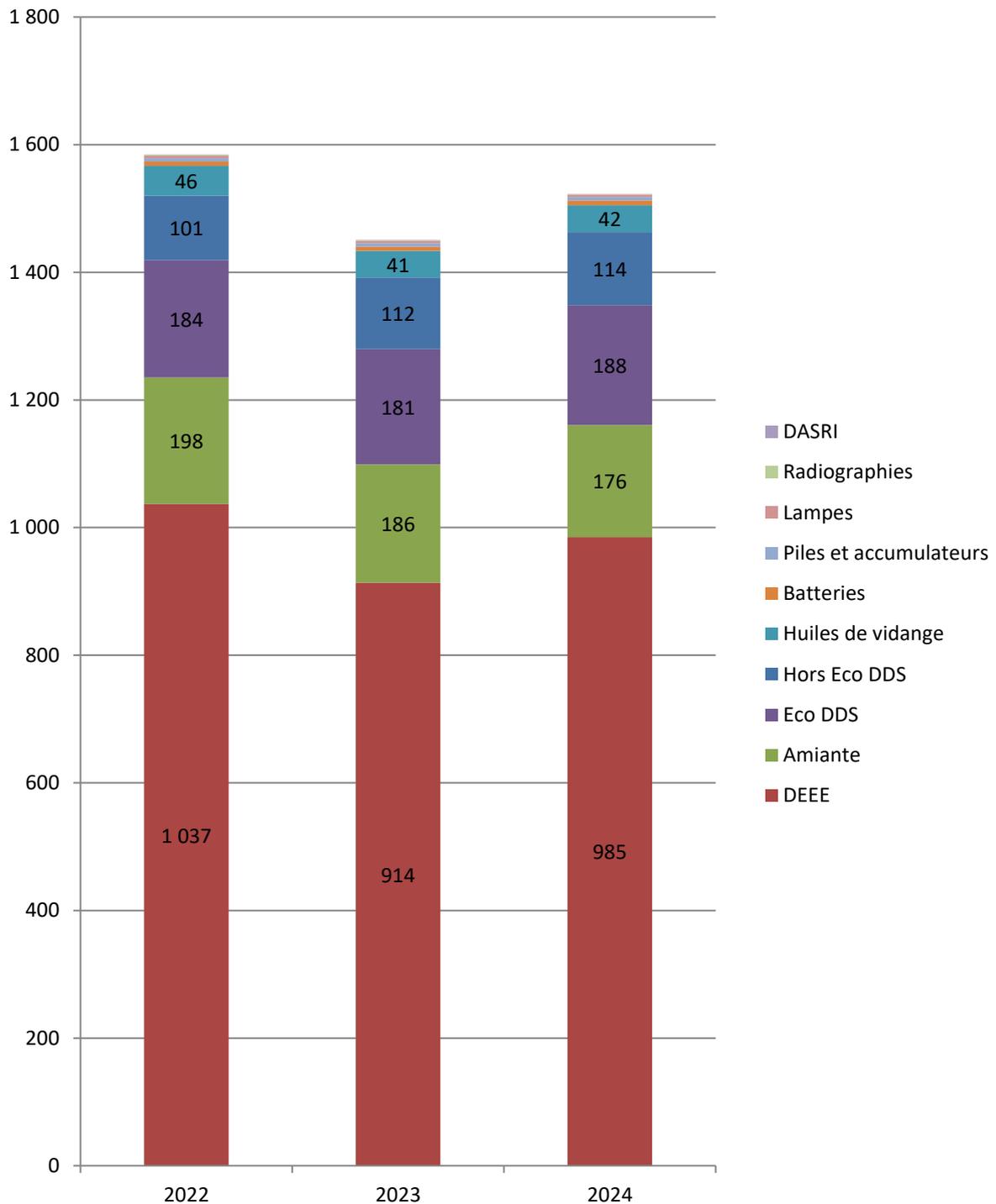
Les DDS (Déchets Diffus Spécifiques) incluent les emballages souillés, peintures, solvants, aérosols, bases, acides, produits phytosanitaires, combustibles, filtres à huiles, produits non identifiés.

\* Éco-organismes assurant gratuitement la collecte et le traitement

# Les déchèteries

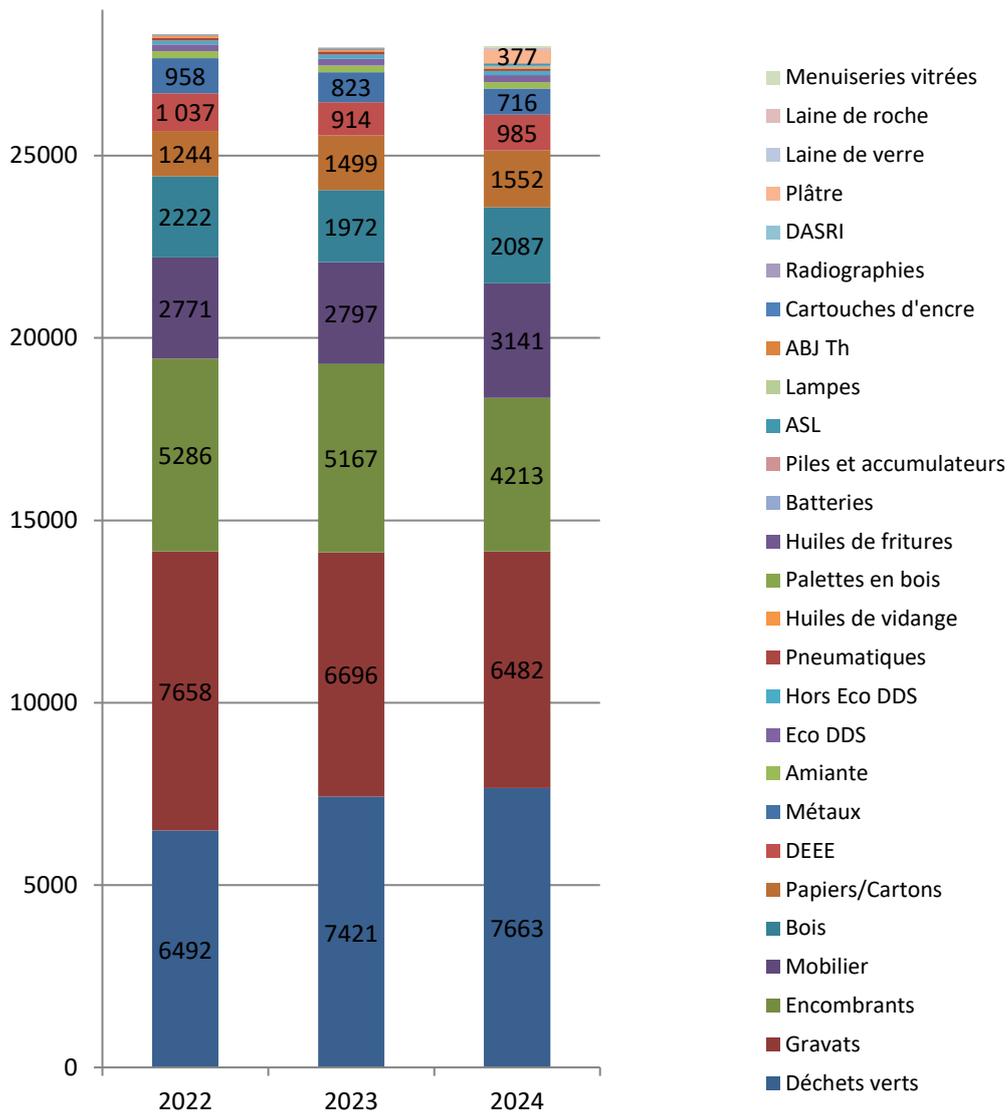
## Déchets dangereux

### Évolution du tonnage de déchets dangereux collectés en déchèteries de 2022 à 2024



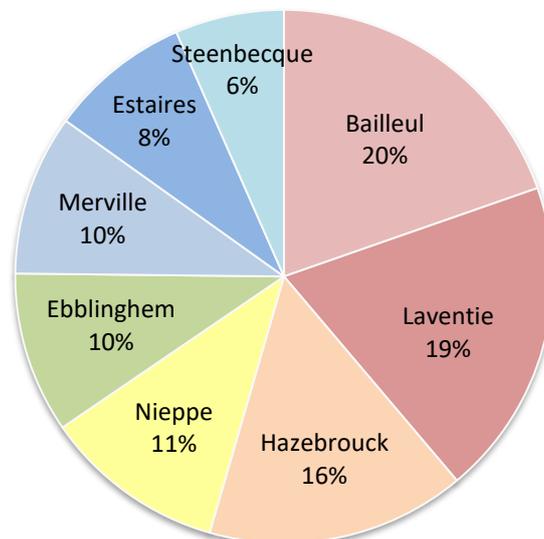
# Les déchèteries

## Tonnages – Déchets dangereux et non dangereux



ABJ Th : articles de bricolage et Jardin Thermiques  
 ASL : Articles de Sport et Loisirs

**Répartition des tonnages collectés par déchèterie en 2024**



# Les déchèteries

## Tonnages par déchèterie et par matériau

2024	Hazebroeck	Bailleul	Estaires	Nieppe	Laventie	Ebblinghem	Merville	Steenbecque	TOTAL	TOTAL 2023 pour mémoire	
Déchets non dangereux	Gravats	979,040	1 393,160	567,640	657,840	998,980	678,520	855,460	351,740	6 482,380	
	Déchets verts	777,330	803,580	865,240	955,420	1 670,730	957,960	1 015,000	617,860	7 663,120	
	Encombrants	778,640	930,500	286,440	465,100	829,920	360,640	281,640	280,440	4 213,320	
	Objets et matériaux de la maison	657,040	689,020	273,750	332,370	617,590	207,390	177,900	186,070	3 141,130	
	Bois	383,340	557,070	28,830	238,820	463,860	228,460	35,760	151,080	2 087,220	
	Papiers/Cartons	307,680	326,360	137,300	178,300	283,900	76,670	168,100	74,000	1 552,370	
	Métaux	118,000	175,020	12,480	90,900	191,290	67,760	10,880	50,040	716,370	
	Plâtre	52,580	100,010	71,600		7,740	39,040	81,260	24,800	377,030	
	Menuiseries vitrées	8,980		6,140		8,640	12,960	11,200	9,480	57,400	
	Laine de verre	19,320	4,160	1,900		2,460	3,270	1,640	1,900	34,650	
	Laine de roche	1,140	1,360	0,400		1,080	0,080	1,280	0,940	6,280	
	Articles de sport et loisirs (ASL)	14,800	13,700	5,200		11,200	3,800	1,600	2,300	52,600	
	Articles Bricolage et Jardins Thermiques (ABJ Th)	4,300	4,300	0,700		5,000	0,900	0,000	0,700	15,900	
	Pneumatiques	9,991	13,015	7,642	4,862	7,540	5,625	6,502	4,460	59,637	
	Huiles de frites	2,230	2,240	0,720	1,230	1,540	0,750	0,690	0,710	10,110	
Cartouches d'encre	0,303	0,419	0,046	0,145	0,361	0,111	0,008	0,022	1,413		
Palettes en bois	0,650	3,829	2,535	2,072	5,117	0,872	0,000	0,110	15,185		
<b>Sous total déchets non dangereux</b>	<b>4 115,364</b>	<b>5 017,743</b>	<b>2 268,623</b>	<b>2 927,059</b>	<b>5 106,948</b>	<b>2 644,808</b>	<b>2 648,920</b>	<b>1 756,652</b>	<b>26 486,115</b>	<b>26 495,944</b>	
DEEE	183,282	225,896	86,693	106,782	211,351	62,623	59,975	52,243	984,845	913,58	
DASRI	0,014	0,020	0,058	0,020	0,060	0,033	0,008	0,000	0,213	0,27	
Radiographies	0,124	0,094	0,094	0,070	0,241	0,029	0,000	0,000	0,705	0,92	
Lampes	0,885	0,966	0,111	0,339	0,934	0,104	0,000	0,329	3,668	4,09	
Piles et accumulateurs	0,633	1,532	0,503	0,731	1,114	0,427	0,295	0,261	5,496	5,34	
Batteries	2,145				4,964	0,519			7,628	6,80	
Huiles de vidange	5,620	8,880	4,430	4,230	6,330	4,050	4,190	4,090	41,820	41,39	
Amiante		175,930							175,930	185,55	
<b>Sous total (hors déchets chimiques)</b>	<b>190,557</b>	<b>415,463</b>	<b>91,885</b>	<b>112,172</b>	<b>224,994</b>	<b>67,785</b>	<b>60,525</b>	<b>56,923</b>	<b>1 220,304</b>	<b>1 157,93</b>	
Déchets dangereux	Bidons vides de combustible de chauffage	0,761	0,344	0,321	0,304	0,526	0,208	0,187	0,308	2,959	
	Peintures	33,144	37,346	13,218	15,971	32,637	11,397	11,555	12,947	168,215	
	Solvants	1,205	1,590	0,808	0,801	1,180	0,417	0,242	0,342	6,585	
	Aérosols	0,834	1,076	0,300	0,374	0,803	0,292	0,241	0,293	4,213	
	Bases	0,113	0,145	0,050	0,079	0,112	0,048	0,033	0,030	0,610	
	Acides	0,071	0,172	0,125	0,093	0,203	0,066	0,039	0,027	0,796	
	Combustibles	0,107	0,171	0,070	0,089	0,162	0,035	0,050	0,044	0,728	
	Produits phytosanitaires	0,408	0,782	0,402	0,178	0,395	0,074	0,095	0,234	2,568	
	Filtres à huiles	0,336	0,214	0,259	0,090	0,180	0,000	0,056	0,145	1,280	
	<b>Sous total Eco DDS</b>	<b>36,979</b>	<b>41,840</b>	<b>15,553</b>	<b>17,979</b>	<b>36,198</b>	<b>12,537</b>	<b>12,498</b>	<b>14,370</b>	<b>187,954</b>	<b>180,70</b>
	Emballages souillés	9,768	9,366	4,545	4,792	9,738	3,197	4,365	3,697	49,468	
	Peintures	3,916	2,579	0,510	1,890	3,587	1,368	0,791	2,158	16,799	
	Solvants	1,958	1,879	1,282	0,985	2,596	0,356	0,676	0,335	10,067	
	Aérosols	0,523	0,618	0,237	0,487	0,682	0,290	0,187	0,232	3,256	
	Bases	0,592	0,431	0,494	0,822	0,974	0,370	0,302	0,223	4,208	
Acides	0,066	0,076	0,014	0,194	0,047	0,008	0,012	0,006	0,423		
Combustibles	0,000	0,011	0,000	0,000	0,027	0,000	0,000	0,009	0,047		
Produits phytosanitaires	0,537	0,703	0,103	0,401	1,002	0,189	0,073	0,084	3,092		
Produits non identifiés	6,379	4,988	2,506	4,785	2,075	1,628	2,126	2,690	23,90		
<b>Sous total hors Eco DDS</b>	<b>23,739</b>	<b>20,651</b>	<b>9,638</b>	<b>12,077</b>	<b>23,438</b>	<b>7,853</b>	<b>8,034</b>	<b>8,870</b>	<b>114,300</b>	<b>112,17</b>	
<b>Sous total déchets dangereux</b>	<b>251,275</b>	<b>477,954</b>	<b>117,076</b>	<b>142,228</b>	<b>284,630</b>	<b>88,175</b>	<b>81,057</b>	<b>80,163</b>	<b>1 522,558</b>	<b>1 450,80</b>	
<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>4 366,639</b>	<b>5 495,697</b>	<b>2 385,698</b>	<b>3 069,287</b>	<b>5 391,577</b>	<b>2 732,983</b>	<b>2 729,976</b>	<b>1 836,815</b>	<b>28 008,67</b>		
<b>Pour mémoire - Total 2023 (t)</b>	<b>4 637,863</b>	<b>6 061,352</b>	<b>2 266,628</b>	<b>3 079,586</b>	<b>6 136,854</b>	<b>2 190,040</b>	<b>1 888,899</b>	<b>1 685,474</b>	<b>27 946,74</b>		

# Les déchèteries

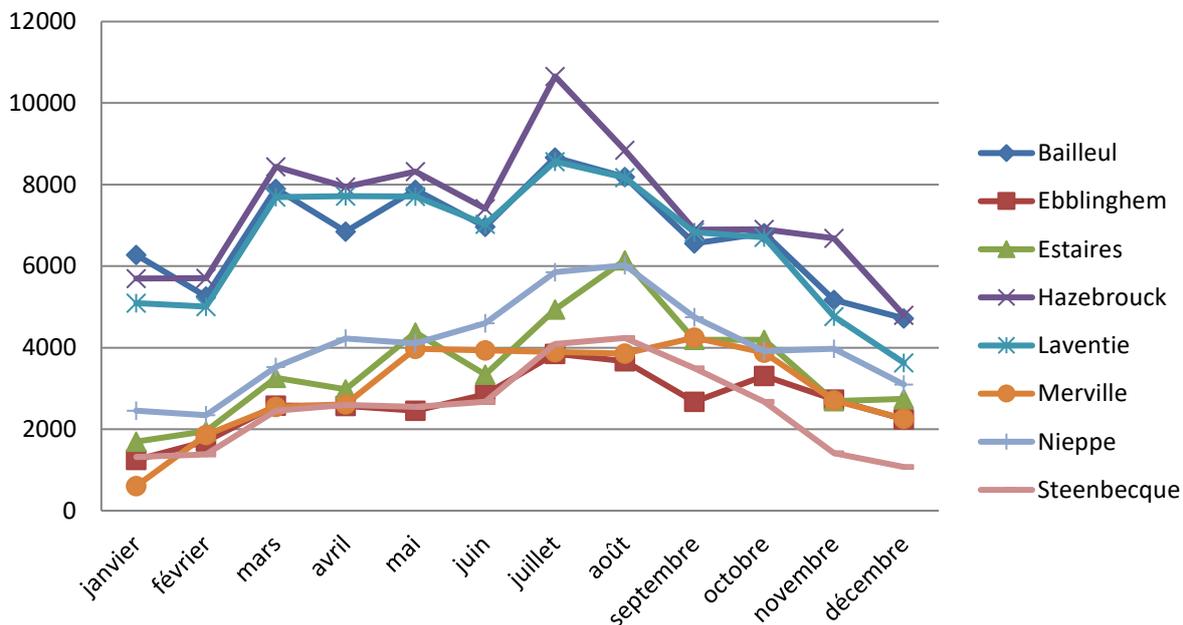
## Modes de valorisation des déchets

Déchets traités	Unité de traitement	Techniques utilisées
Amiante (lié)	Eco-site BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Installation de stockage de déchets dangereux (classe 2)
Articles de Sport et Loisirs	<u>Eco-organisme ECOLOGIC</u> ENVI2E à LESQUIN (59)	Tri, réemploi, recyclage et valorisation énergétique
Articles de Bricolage et Jardins Thermiques	<u>Eco-organisme ECOLOGIC</u> ENVI2E à LESQUIN (59)	Tri, réemploi, recyclage et valorisation énergétique
Batteries	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage
Bois	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59) SPANO et UNILIN (Belgique) Kronospan (Luxembourg)	Tri, Broyage puis Transformation en panneaux de particules ou en combustible
Cartouches d'encre	LVL - La Chevrolière (44)	Recyclage
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	<u>Eco-organisme DASTRI</u> INOVA à NOYELLES SOUS LENS (62) et SOTRENOR à COURRIERES (62)	Incinération avec valorisation énergétique
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	<u>Eco-organisme Ecomaison</u> Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Tri, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	- <u>Eco-organisme Eco DDS</u> : CHIMIREC NOREC à ECQUES (62) - <u>Produits « hors Eco DDS »</u> : regroupement sur l'écosite de MOUVAUX avant traitement par SOTRENOR à COURRIERES (62)	Transformation en CSR pour les cimentiers avec les peintures, valorisation énergétique pour les produits phytosanitaires, combustibles, recyclage matière des aérosols...
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E)	<u>Eco-organisme ecosystem</u> ENVI2E à LESQUIN (59)	Démantèlement et/ou valorisation matière
Encombrants	Centre de Valorisation Énergétique FLAMOVAL à ARQUES (62) Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Tri, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement
Ferrailles	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Recyclage
Gravats	Sites RAMERY Environnement à HAZEBROUCK (59) ou HARNES (62) Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Valorisation matière et/ou stockage en installation de classe
Huiles minérales (huile de vidange)	Compagnie Française Eco Huile à LILLEBONNE (76)	Régénération
Huiles végétales	SA EUROFAT (Belgique)	Recyclage
Laine de verre	<u>Eco-organisme VALOBAT</u> xxx	Recyclage
Laine de roche	<u>Eco-organisme VALOBAT</u> xxx	Recyclage
Lampes et néons	<u>Eco-organisme ecosystem</u> : Centre de démantèlement INDAVER en Belgique	Démontage pour dépollution et séparation des matières pour valorisation
Menuiseries vitrées	<u>Eco-organisme VALOBAT</u> xxx	Recyclage
Palettes en bois	Trait d'Union à HAZEBROUCK (59)	Valorisation matière
Papiers Cartons	Cartonneries locales et françaises en majorité	Recyclage
Plâtre	<u>Eco-organisme VALOBAT</u> xxx	Recyclage
Piles	<u>Eco-organisme SCRELEC/Batribox</u> LUMIVER à Seclin (59)	Traitement par pyroméallurgie ou hydroméallurgie puis valorisation des matières quand cela est possible
Pneus	Prestataire ALIAPUR: Ramery/Gommage Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Valorisation matière
Radiographies	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage et valorisation énergétique
Végétaux	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59) Recynergies à STEENWERCK (59) AgriMéthazebrouck à HAZEBROUCK (59)	Compostage Compostage Méthanisation

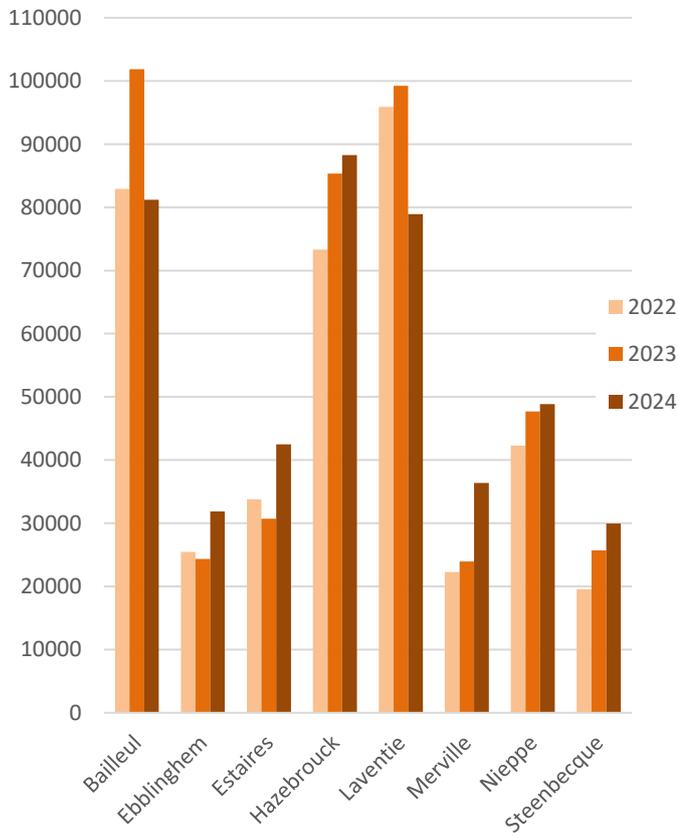
# Les déchèteries

## Bilan

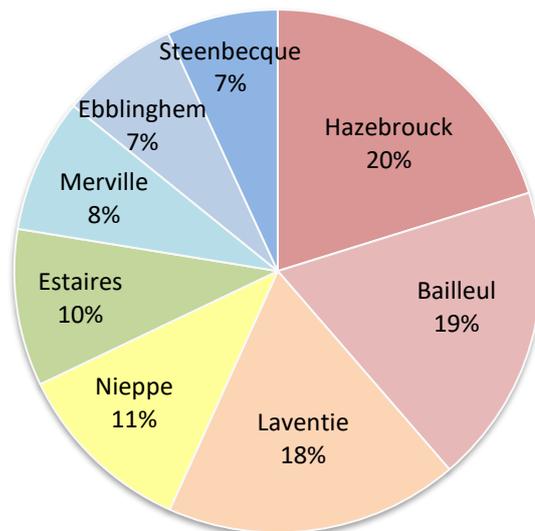
Nombre d'utilisateurs par mois et par déchèterie en 2024



Nombre d'utilisateurs ces 3 dernières années par déchèterie (2022- 2023 - 2024)



Répartition du taux de fréquentation par déchèterie en 2024



On observe que les déchèteries de Laventie, Bailleul et Hazebrouck sont les plus fréquentées et collectent les plus gros tonnages de déchets.

# Le traitement des Ordures Ménagères



Les ordures ménagères collectées sont transférées sur le site de Strazeele avant d'être transportées au Centre de Valorisation Energétique Flamoval situé à Arques, exploité par la société HEFAALYS (VEOLIA).



C'est le SMFM qui porte le marché de transport des déchets (marché de prestation de service dont le titulaire est le transporteur Mauffrey).



## 18 175 tonnes

C'est le tonnage d'ordures ménagères traitées en 2024 (secteurs Cœur de Flandre Agglo et CCFL)  
Soit 1,27 % de plus qu'en 2023 (229 tonnes supplémentaires), alors qu'une baisse était constatée chaque année depuis 2021.

## Zéro tonne enfouie

Depuis avril 2022, toutes les ordures ménagères sont valorisées énergétiquement.

## 257 tonnes

C'est le tonnage de métaux ferreux et non ferreux issus des mâchefers (résidus solides de combustion) qui sont valorisés, sur les 18 175 tonnes d'ordures ménagères.

### Capacité annuelle de traitement de Flamoval

- Arrêté préfectoral complémentaire du 4 avril 2018
- 100 000 tonnes
- Autres collectivités adhérentes : SM SIROM Flandre Nord et SMLA

### Performance énergétique (Douane)

- 83,75 % en 2024
- 74 % en 2023

En 2024 : pouvoir calorifique des déchets plus élevé, meilleure production d'énergie, enlèvement de vapeur plus important par la cartonnerie de Gondardennes à Wardrecques.

# Le traitement des végétaux



Les végétaux collectés en porte à porte par la société COVED sont apportés directement sur les exutoires Agrimethazebrouck ou Recynergies.

Les végétaux issus des bennes d'apport volontaire disposées dans les communes, collectés par la société BAUDELET, sont déposés sur les sites de traitement les plus proches en fonction de leur localisation : Agrimethazebrouck ou Recynergies ou l'écosite Baudalet.



Les végétaux apportés par les usagers en déchèteries sont transportés par la société BAUDELET qui les apporte dans un des quatre exutoires présentés ci-dessous. En déchèterie d'Ebblinghem par exemple, une partie des tontes est traitée par méthanisation sur le site Agri Flandres Energies situé à proximité (Renescure).

Certaines communes apportent également, directement aux exutoires de traitement (Agrimethazebrouck ou Recynergies), les végétaux issus de leurs travaux d'entretien des espaces verts.



**Site d'Agrimethazebrouck (Hazebrouck)**  
Valorisation par compostage et méthanisation  
Arrêté préfectoral du 09/12/2014



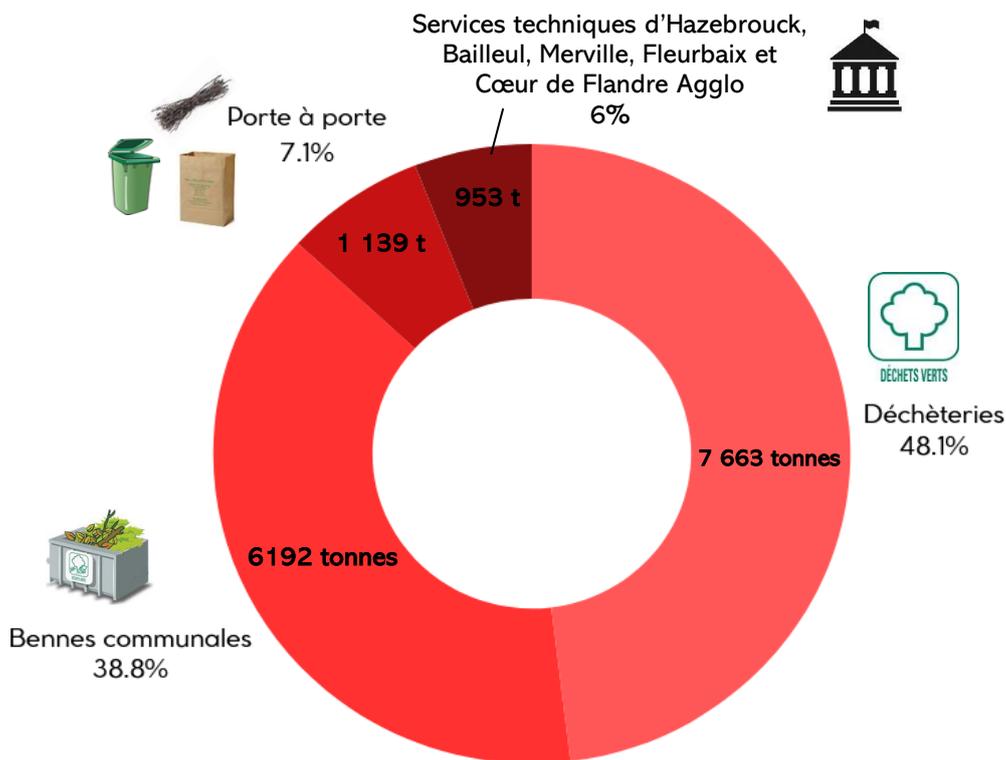
**Ecosite Baudalet (Blaringhem)**  
Valorisation par compostage  
Arrêté préfectoral du 06/11/2012 (165 t/j)



**Site Recynergies (Steenwerck)**  
Valorisation par compostage  
Arrêté préfectoral du 03/10/2009

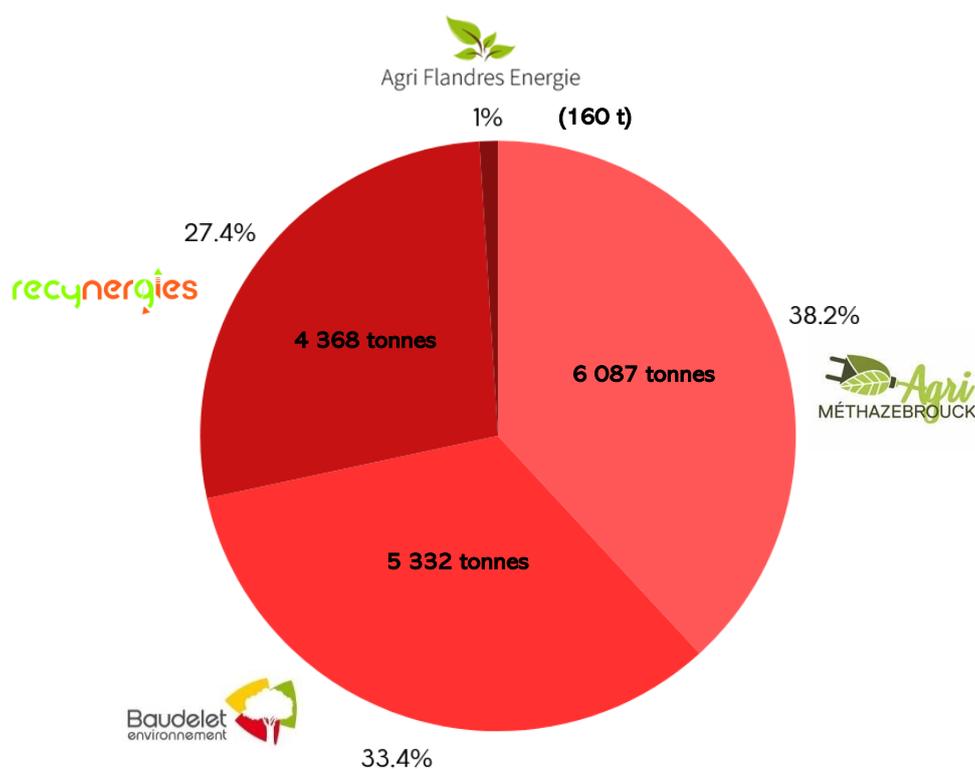


**Site Agri Flandres Energie (Renescure)**  
Valorisation par méthanisation (voie liquide)  
Arrêté du 12/03/2020 mis à jour le 19/12/2024



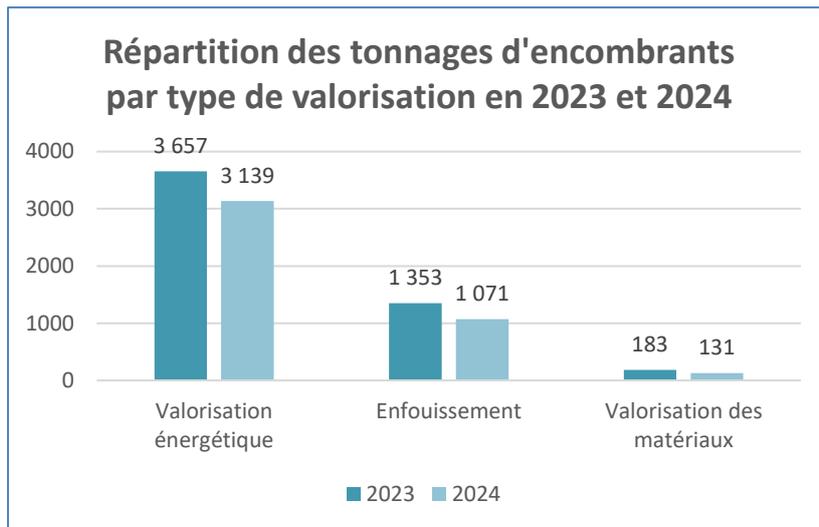
### Tonnages et provenance des végétaux traités

Les végétaux issus des travaux en espaces verts des services techniques sont apportés directement par les agents communaux sur les sites des exutoires.



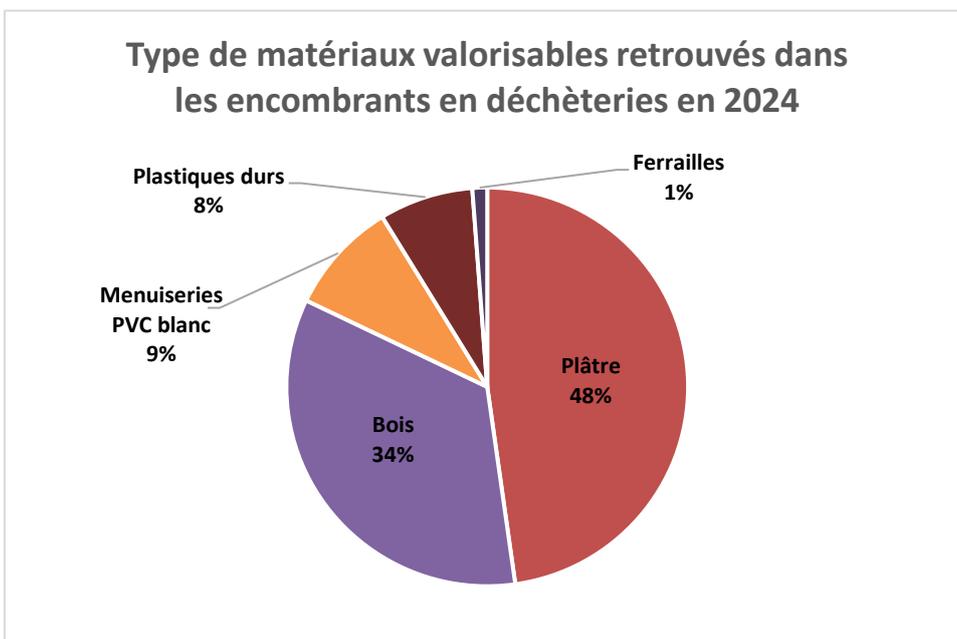
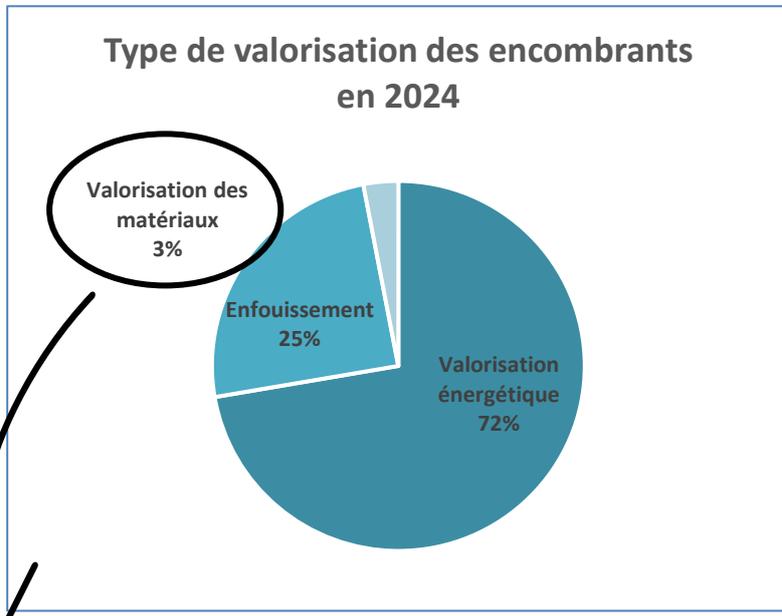
### Répartition des tonnages de végétaux par unités de traitement

# Le tri des encombrants



Les encombrants issus des déchèteries sont transférés à Strazeele par la société Recynov, qui va également les trier en 3 catégories : les encombrants valorisables énergétiquement à Flamoval, ceux à stocker à l'éco-site Baudalet de Blaringhem, et les matériaux valorisables.

Entre 2023 et 2024, on constate une *diminution de près de -20% des encombrants collectés* à traiter, certainement dûe à l'arrivée des nouvelles filières REP (produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et jardin, articles de sport et loisirs, jeux et jouets...).

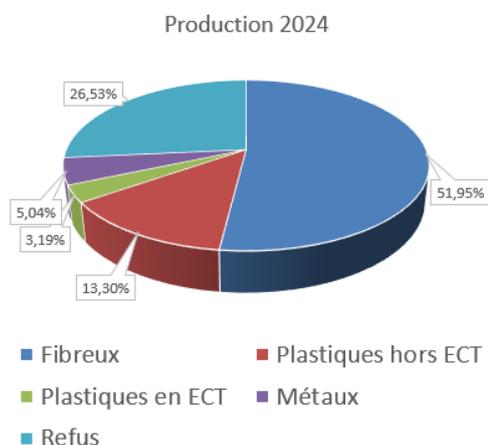
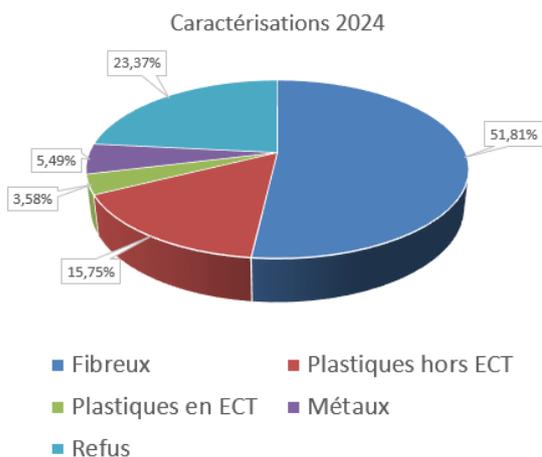


# Le tri des déchets recyclables



Les déchets recyclables collectés sur les secteurs CCFL et SMICTOM-Cœur de Flandre sont transférés sur le site de Strazeele.

Dans l'année, 54 caractérisations ont été réalisées (35 sur le territoire de Cœur de Flandre Agglo et 19 sur le territoire de la CCFL). Les déchets sont ensuite transportés au Centre de tri TRIVALO 62 à Harnes (62), exploité par la société PAPREC NORD NORMANDIE.



Capacité annuelle de traitement du site

- Arrêté préfectoral du 13 mars 2009
- 42 000 tonnes

Moyens humains (centre de tri au global)

**3 équipes de 23 personnes (en trois postes)** (agents tri, chefs d'équipe, chefs adjoint, chauffeurs PL, conducteurs d'engins, conducteurs de presse)  
**21 507 heures en insertion** (17 970 heures en 2023)

# Le traitement des refus de tri



**12 kg/hab/an**

C'est le ratio de refus de tri sur le secteur **SMICTOM-Cœur de Flandre Agglo.**  
Il était de 10,5 kg/hab en 2023.



**10 kg/hab/an**

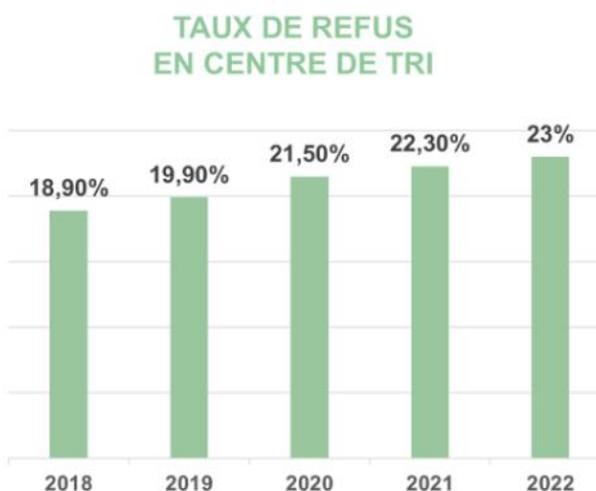
C'est le ratio de refus de tri sur le secteur de la **CCFL.**  
Il était de 9 kg/hab en 2023.

Les refus de tri, une fois triés à Harnes, sont redirigés vers le site de Flamoval pour y être valorisés énergétiquement. Les refus de tri, à l'échelle du syndicat, ne cessent d'augmenter chaque année depuis la généralisation de l'extension des consignes de tri.



Taux de refus de tri entre 2021 et 2024 sur le territoire du SMICTOM des Flandres

C'est également ce constat que fait l'éco-organisme CITEO, à l'échelle nationale.

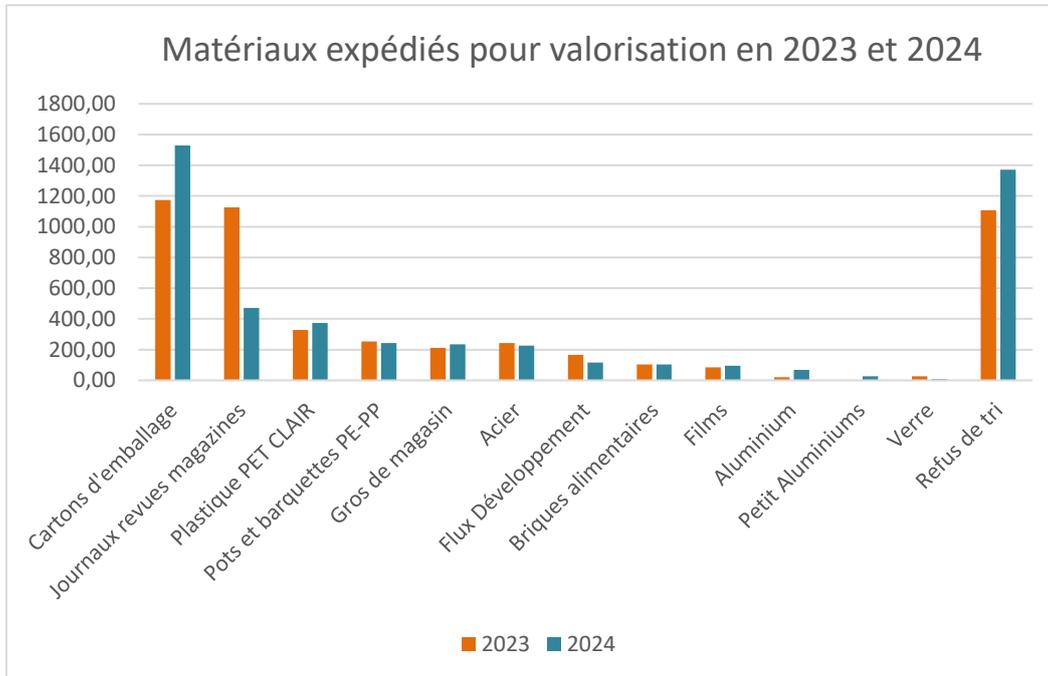


Le taux de refus moyen en centre de tri augmente chaque année notamment avec la mise en place généralisée de l'ECT.

Source : « Rendez-vous du tri » de CITEO, décembre 2024  
(ECT = Extension des Consignes de Tri)

# Le traitement des matériaux recyclables triés

Les déchets recyclables, une fois triés, sont conditionnés en balles ou en paquets, pour être expédiés chez des repreneurs pour être valorisés. Le tonnage de verre présenté ici est celui qui se retrouve encore dans les bacs de déchets recyclables, il pourrait donc s'agir d'un refus de tri. Mais le groupe PAPREC l'écarte pour le valoriser.



**EPR (European Products Recycling)**  
Partenaire du syndicat pour le recyclage des cartons d'emballage, journaux revues magazines et emballages métalliques en aluminium



**PAPREC**  
Partenaire du syndicat pour le recyclage des plastiques (PET clair et PE-PP) et des gros de magasin



**ARCELOR MITTAL**  
Partenaire du syndicat pour le recyclage des emballages métalliques en acier



**REVIPAC**  
Partenaire du syndicat pour le recyclage des briques alimentaires (« ELA » ou Tetra)

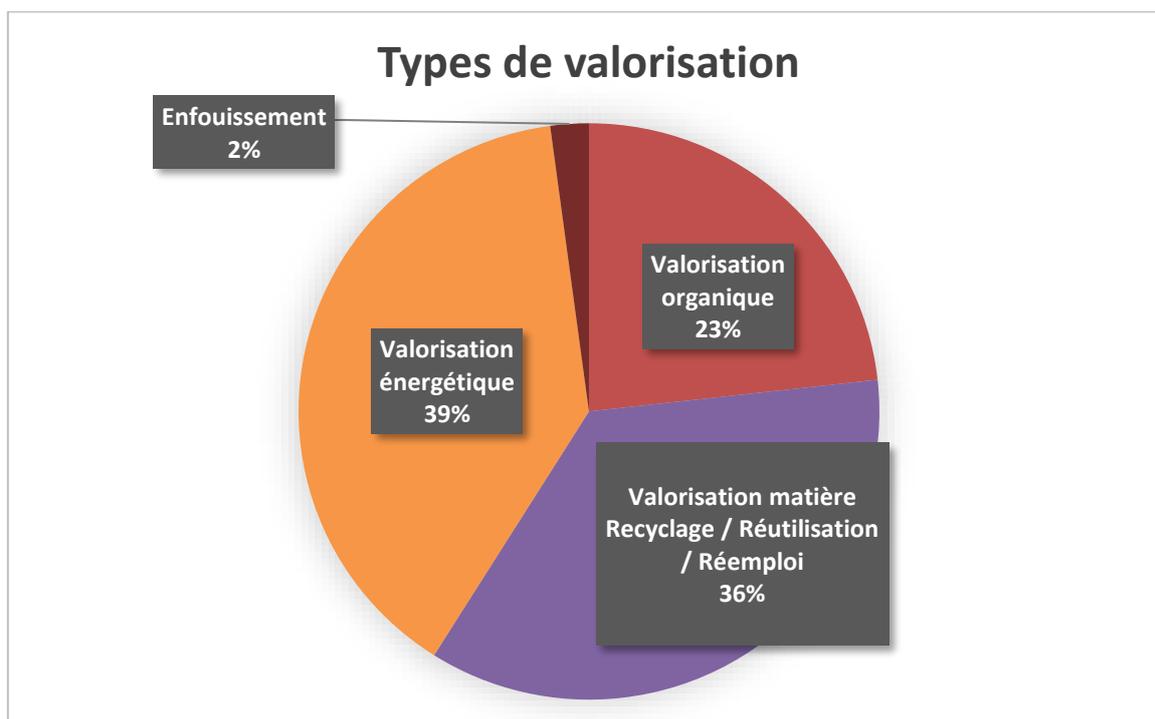


**CITEO**  
Partenaire du syndicat pour le recyclage du flux développement contenant les plastiques de l'extension des consignes de tri



**O-I MANUFACTURING**  
Partenaire du syndicat pour le recyclage des emballages (bouteilles et flacons en verre)

# Taux global de valorisation des déchets



## 39 % de valorisation énergétique

Pour la totalité des ordures ménagères et des refus de tri à traiter sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Cela concerne également 72% des encombrants, 66% des objets et matériaux de la maison, les produits chimiques (Déchets Diffus Spécifiques), 5% du bois, 13% du plâtre, 100% des DASRI (210 kg).

*25 094 tonnes*

## 36 % de valorisation matière

Pour la totalité des gravats, du verre collecté en point d'apport volontaire et des matériaux valorisables triés sur l'ensemble du territoire du syndicat, incluant également les cartons et 95% du bois issus des déchèteries.

Cela concerne également 30% des objets et matériaux de la maison, 81% du plâtre, 3% des encombrants, ainsi que la majeure partie des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, textiles, ferraille, laine de verre, batteries, Articles de Sport et Loisirs, Articles de Bricolage et Jardin Thermiques, huile de vidange, huiles végétales, lampes et néons, palettes en bois, piles, pneus.

*23 029 tonnes*

## 23 % de valorisation organique

Pour 100% des végétaux à traiter sur le territoire du SMICTOM-Cœur de Flandre Agglo.

*14 992 tonnes*

## 2 % d'enfouissement

Pour 3% des encombrants, 100% de l'amiante issu de la collecte en déchèterie de Bailleul (175 tonnes) ainsi qu'une mineure partie du plâtre et des objets et matériaux de la maison.

*1 377 tonnes*

# Prévention des effets néfastes de la gestion des déchets sur l'homme et l'environnement

## Déchèteries gérées en régie par le SMICTOM des Flandres

### Protection du sol et de l'environnement

- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents
- En cas de pollution accidentelle : utilisation d'absorbant pour neutraliser le déversement

### Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Gestion des eaux pluviales à la parcelle avec présence de séparateur à hydrocarbures sur chaque déchèterie
- Présence d'une fosse toutes eaux dans les déchèteries non reliées à l'assainissement collectif
- Vidange annuelle de ces équipements
- Analyse annuelle de rejet de l'eau avant rejet au milieu naturel

### Nuisances sonores

- Horaires d'ouverture des déchèteries et de rotation des bennes respectant le voisinage
- Mesures de bruit réalisées tous les 3 ans

### Pollution de l'air

- Les seuls déchets susceptibles de produire des nuisances olfactives sont les déchets verts, par leur fermentation. Toutefois, les rotations de bennes sont réalisées de manière fréquente et régulière pour éviter toute génération d'odeur.

### Sécurité

- Mise à disposition d'EPI (chaussures, vêtements de travail, gants...).
- Un marquage spécifique est effectué sur chacun des DEEE collectés en déchèterie afin de pouvoir les repérer en cas de vol. Les prestataires interviennent dans la mesure en dehors des heures d'ouverture pour ne pas croiser le flux de véhicules légers.
- Local de décontamination de l'amiante à Bailleul
- Alarme intrusion (Bailleul et Laventie uniquement)
- Système de détection incendie (Bailleul et Laventie uniquement)
- Trappes de désenfumage dans les locaux DDS (Bailleul et Laventie uniquement)
- Présence d'un registre de sécurité par déchèterie

### Gestion des risques

- Extincteurs à proximité des locaux de produits chimiques
- Installation d'un nouveau local produits chimiques aux normes
- Aquisition de diphotérine et formation à son utilisation (en cas de projection oculaire et/ou cutanée)
- Réalisation de permis de feu et/ou de plan de prévention avant travaux

## Site de Strazeele

### Protection du sol et de l'environnement

- Balayage des poussières au sol dans la zone encombrants toutes les 3 semaines
- Nettoyage régulier des déchets dispersés sur le site par les agents, en complément d'un nettoyage mécanique programmé deux fois par semaine

### Réseaux d'eaux pluviales et protection du milieu naturel

- Curage du bassin de rétention avant rejet en milieu naturel chaque année

### Nuisances sonores

- Les avertisseurs des véhicules du prestataire de collecte ne sont utilisés que pour la marche arrière ou un incident.

### Pollution de l'air

- Les fosses d'ordures ménagères au quai de transfert ne génèrent aucune émission nocive dans l'air pour l'environnement avoisinant
- Pour diminuer les émissions importantes de poussières, un brumisateur est utilisé lors des chargements des encombrants triés

### Sécurité

- Chaque prestataire met à disposition de ses salariés des Equipements de Protection Individuelle (EPI)

### Gestion des risques

- Présence de Réseaux d'Incendie Armés (RIA), extincteurs, système de détection incendie (vérifié par le SMICTOM)
- Les équipements font l'objet d'une vérification périodique annuelle, à la charge du SMICTOM des Flandres.
- Seuls le pont roulant et le grappin font l'objet d'une vérification périodique annuelle à la charge du prestataire de collecte et de gestion du quai de transfert
- Réalisation de permis de feu et/ou de plan de prévention avant travaux



# INDICATEURS FINANCIERS

## Coût de mise en place du service

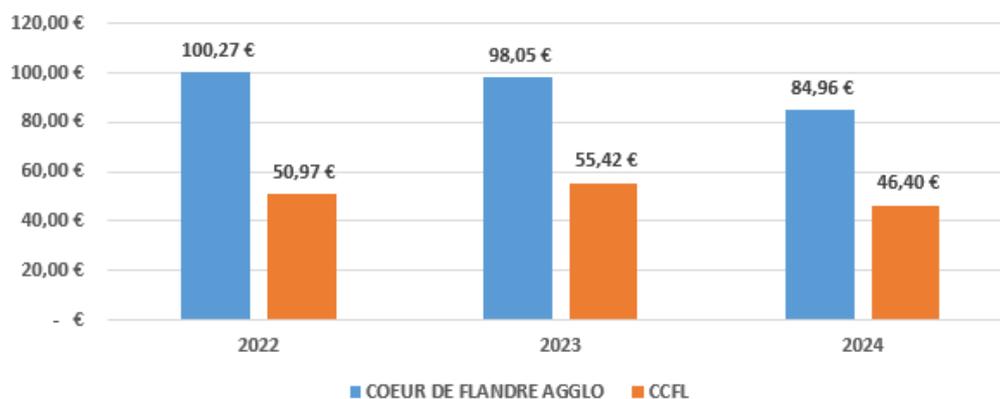
Le coût de service est la somme de tous les coûts nécessaires pour fournir un service, ici la collecte et le traitement des déchets.

La CCFL s'occupe de la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables sur son territoire. Les coûts liés à cette collecte ne sont donc pas supportés par le SMICTOM des Flandres d'où un coût par habitant nettement inférieur.

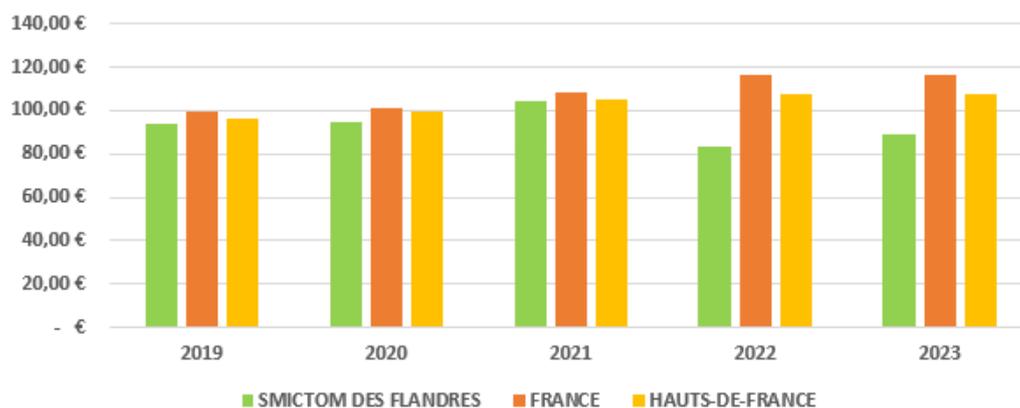
### EVOLUTION DU COUT DE SERVICE



### EVOLUTION DU COUT / HABITANT MISE EN PLACE DU SERVICE



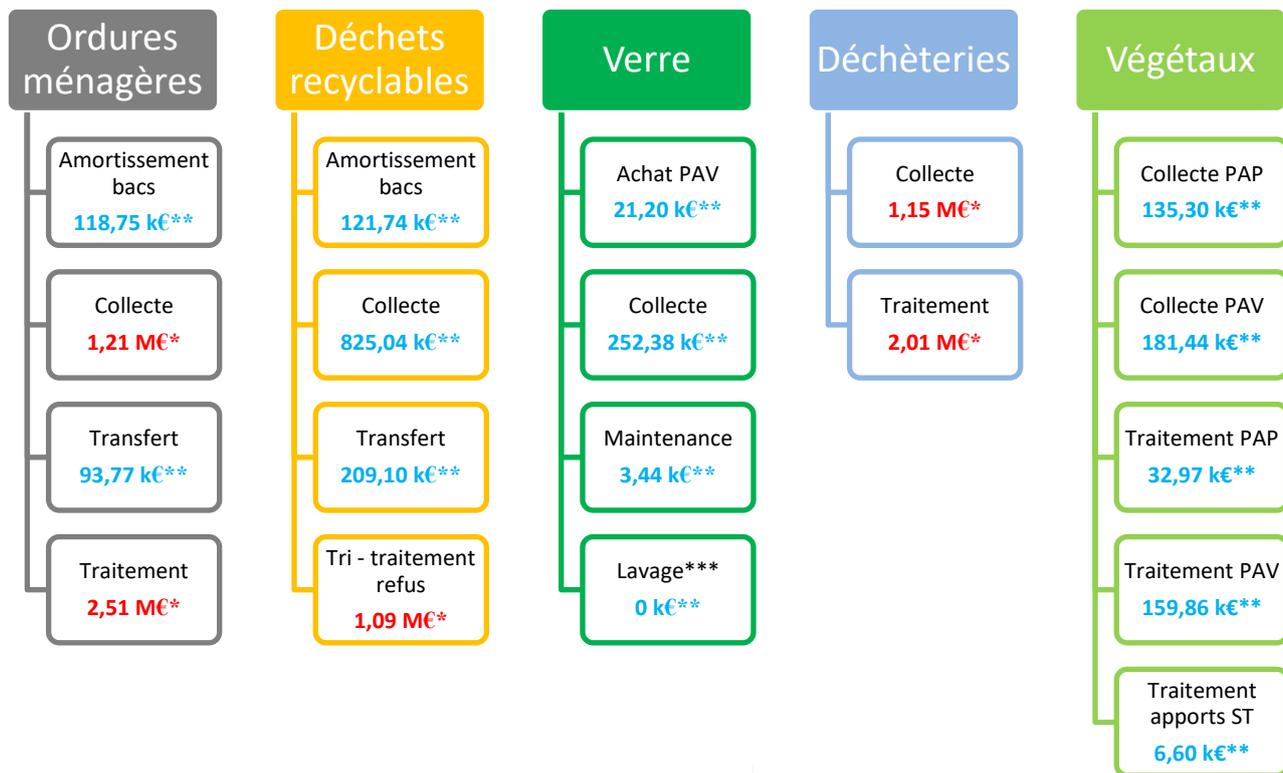
### EVOLUTION DU COUT AIDE PAR HABITANT (ADEME)



# Montants annuels en € HT des principales prestations rémunérées à des prestataires

**\*Prestations dépassant le million d'euros (en M€)**

**\*\*Prestations dépassant le millier d'euros (en k€)**



\*\*\*Pas de prestation de lavage des colonnes à verre les années paires. Les campagnes de nettoyage des PAV sont réalisées une année sur deux, les années impaires.

# Les différentes sources de financement

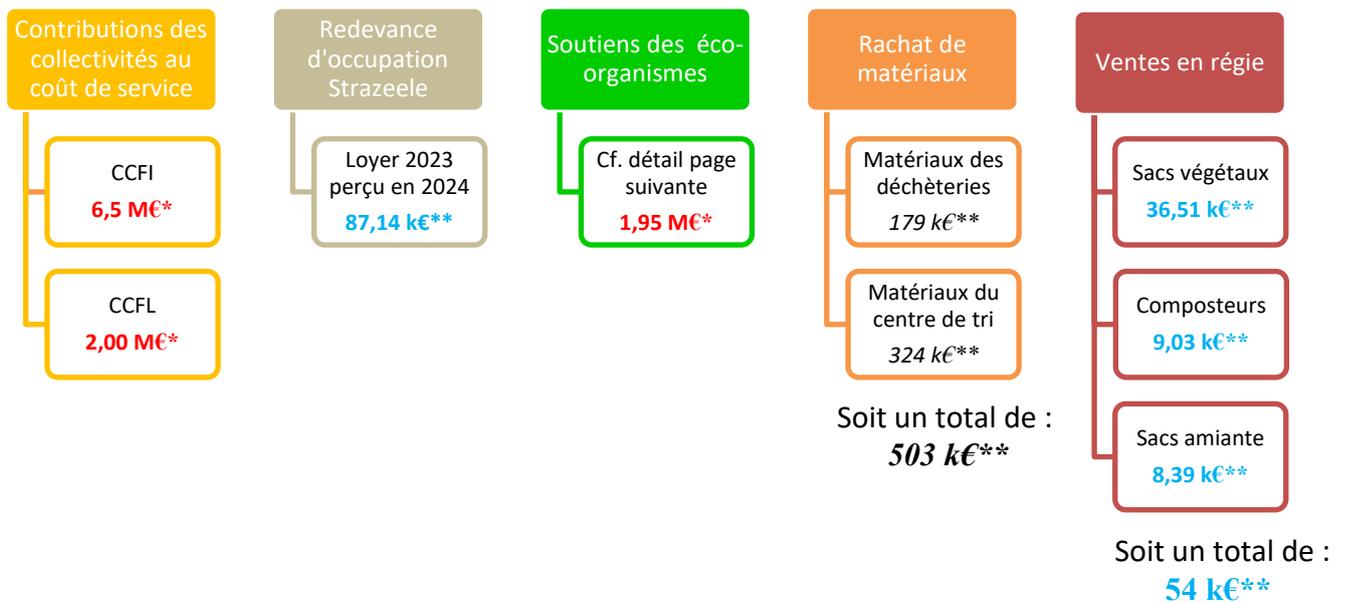
En CCFI, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a laissé place au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la redevance incitative (REOMI). Les recettes qui en découlent servent à couvrir les dépenses liées au service.

La CCFL équilibre ses dépenses par les recettes du budget annexe de la Redevance Incitative.

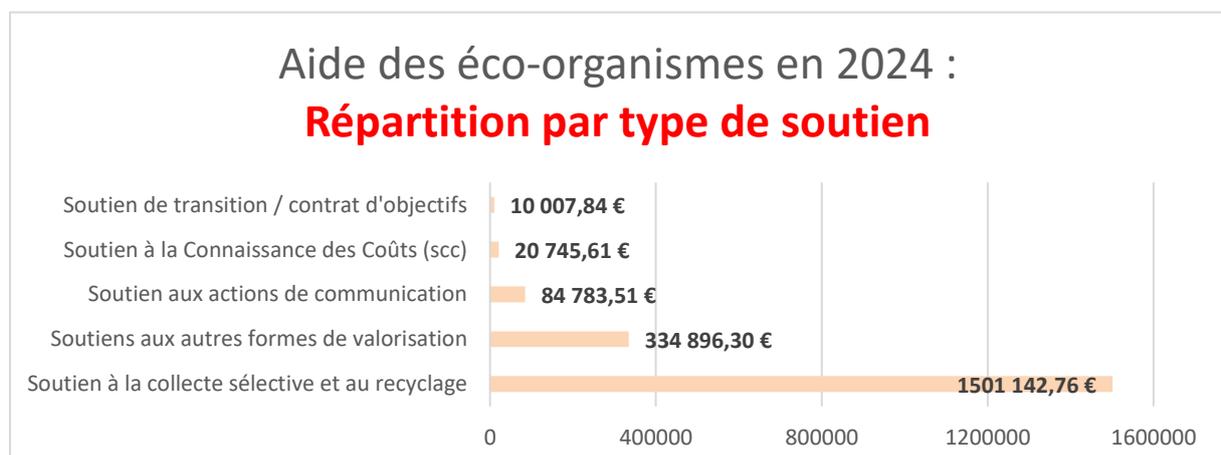
Le financement du service du SMICTOM des Flandres est assuré grâce aux sources suivantes :

**\*Financements dépassant le million d'euros (en M€)**

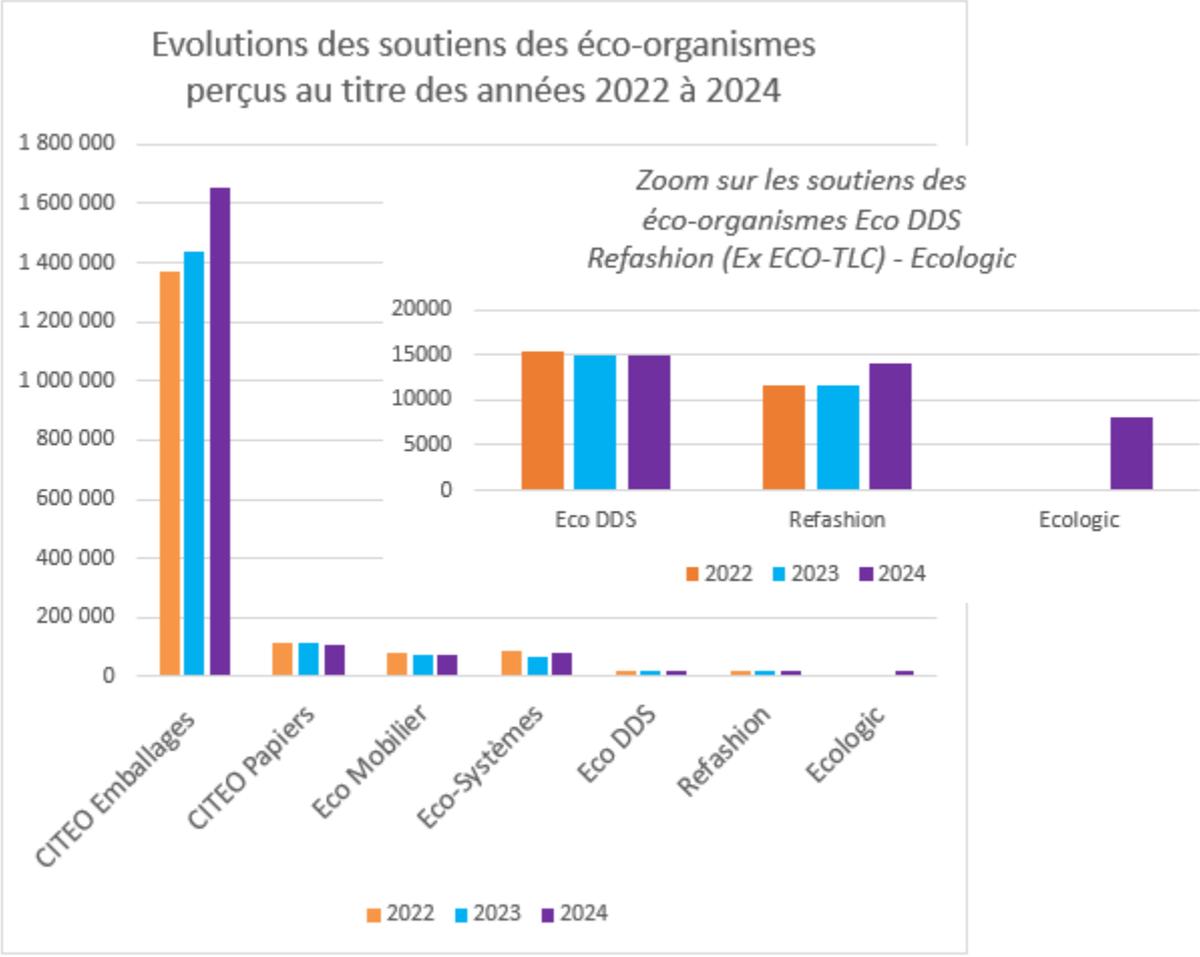
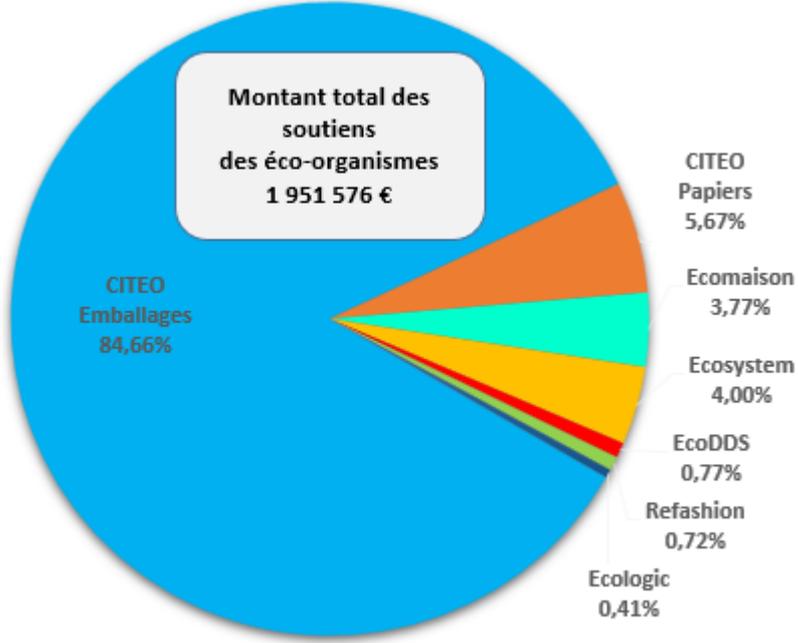
**\*\*Financements dépassant le millier d'euros (en k€)**



## Aide des éco-organismes en 2024 : Répartition par type de soutien



Soutiens des éco-organismes  
(Perçus en 2024 au titre de l'année N-1)



# Coûts complets et aidés 2024



Dans les pages suivantes, les coûts complets et les coûts aidés sont présentés pour chacun des flux de déchets (ordures ménagères, déchets recyclables, verre et matériaux issus des déchèteries). Les coûts sont exprimés soit en € par habitant (€/hab), soit en € par tonne (€/t).

Les données du territoire sont comparées à celles de l'ADEME dans son « *Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France Métropolitaine – Données 2018 – Edition Juillet 2021* ».

**Coûts complets**

=

Montant total des charges

Les coûts complets représentent le montant total de toutes les charges relatives à chacune des étapes techniques : pré-collecte\*, collecte, transfert et traitement.

**Pré-collecte** : ce terme correspond à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte. Autrement, il s'agit des procédés / matériels / équipements qui permettent de trier les déchets au sein du foyer, avant présentation à la collecte (en amont du jour de collecte). Les charges de pré-collecte portent donc sur les coûts suivants : acquisition de matériels et pièces détachées (bacs), gestion du service de maintenance des bacs



**Pré-collecte et collecte** : les charges relatives à ces deux étapes techniques sont calculées pour la population et les tonnages du SMICTOM hors CCFL.

**Transfert et traitement** : les charges relatives à ces deux étapes techniques sont calculées pour la population et les tonnages du SMICTOM des Flandres en totalité, y compris la CCFL.

**Coûts aidés**

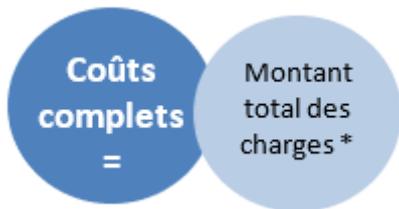
=

Coûts complets

- les produits industriels (ventes)

- les soutiens des éco-organismes

# Coûts complets 2024



\* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

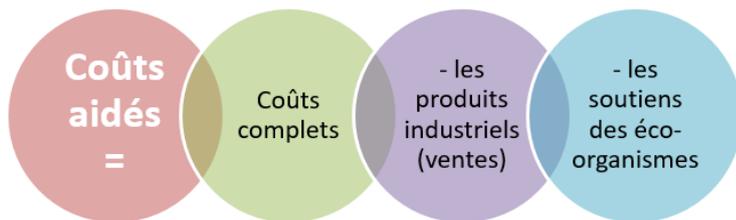
En € HT / tonne

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	258*	90*	480*	137*
smictom	220	51	458	112

En € HT / habitant

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	60*	3*	25*	25,8*
smictom	33	2	19	26

# Coûts aidés 2024



\* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

En € HT / tonne

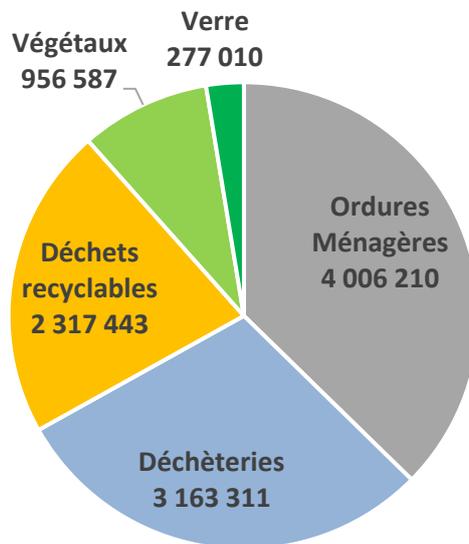
	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	235*	50*	218*	120*
smictom	217	12	45	99

En € HT / habitant

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM hors verre Recyclables secs des ordures ménagères	Déchets des déchèteries
ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	55*	1,8*	11*	22,4*
smictom	33	0,5	1	23

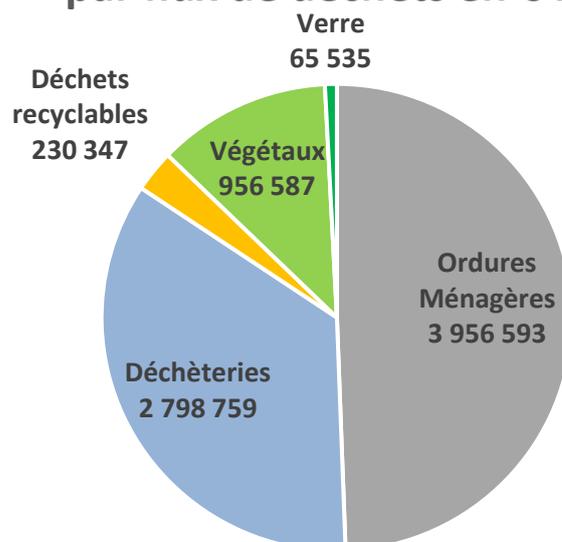
# Coûts complets et coûts aidés 2024

## Coûts complets pour le SMICTOM des Flandres par flux de déchets en € HT



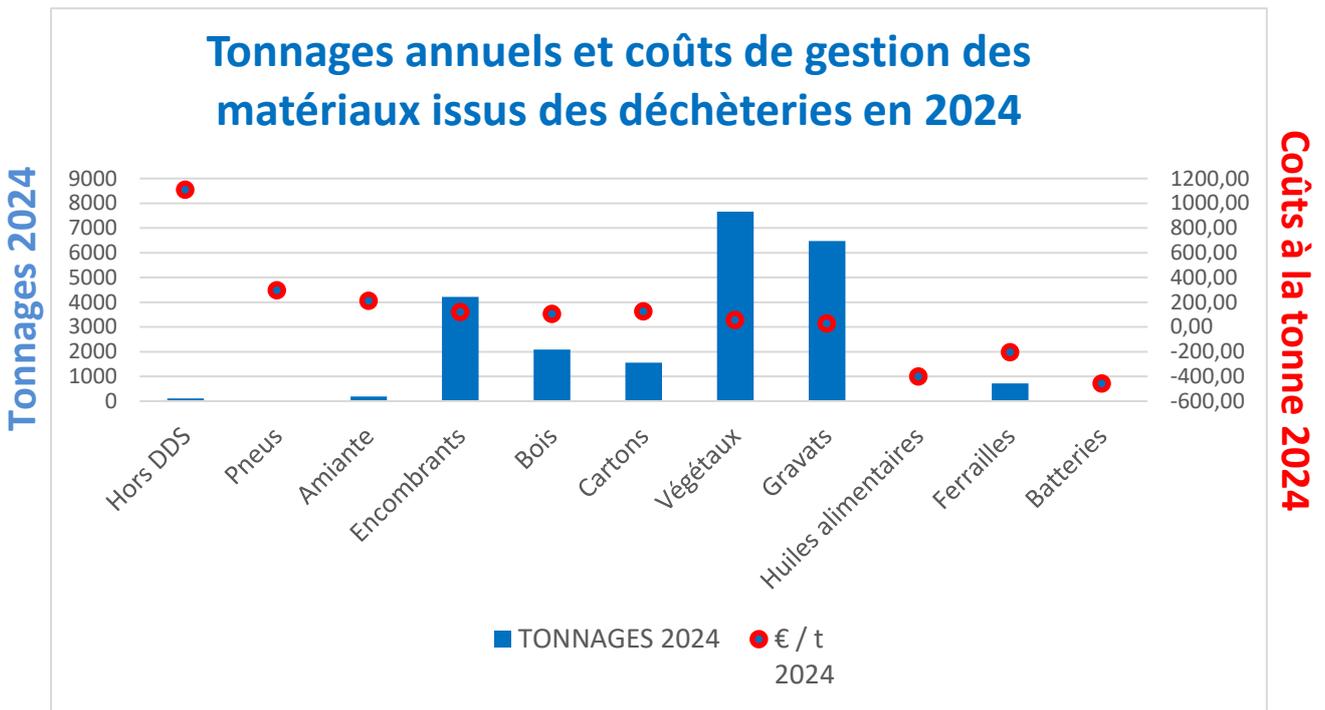
C'est la gestion des déchets recyclables qui génère la plus importante part d'aides et de recettes pour le syndicat. Pour un coût initial de 2,31 M€ HT, le coût final une fois les aides et les recettes déduites est de 230 k€ HT, soit une baisse de 90%.

## Coûts aidés pour le SMICTOM des Flandres par flux de déchets en € HT



# Coûts

## Focus sur les matériaux issus des déchèteries

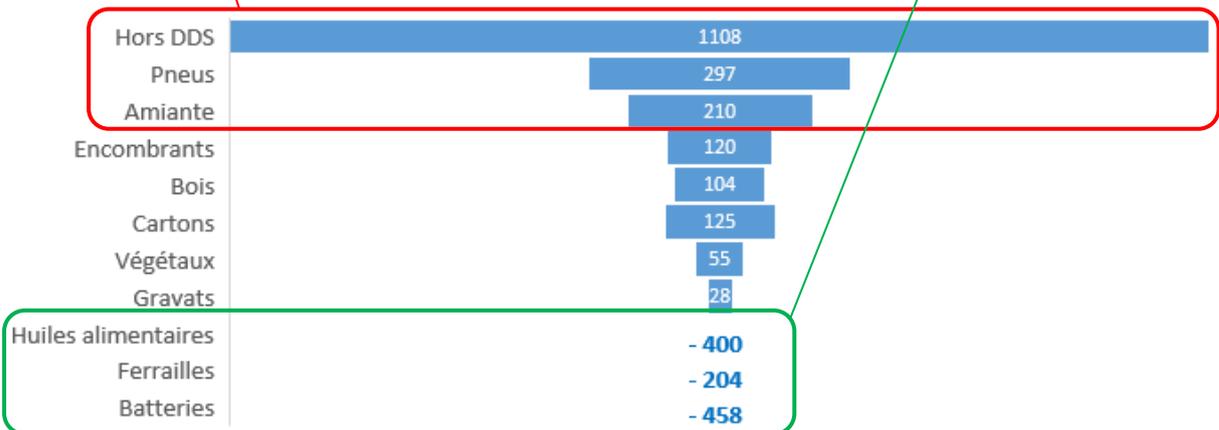


Les déchets dont le coût unitaire de collecte et de traitement (à la tonne) est le plus élevé sont les déchets dont le tonnage collecté en déchèterie est le plus faible (déchets chimiques et dangereux, pneus, amiante)

- Des déchets sont collectés et traités **à titre gracieux** par les éco-organismes :
- ✓ 3 141 t de mobilier
  - ✓ 984 t de D3E
  - ✓ 187 t de produits chimiques
  - ✓ 41 t d'huile moteur
  - ✓ 475 t de matériaux du bâtiment
  - ✓ 52 t d'articles de sports & loisirs
  - ✓ 15 t d'articles de bricolage et jardins

La gestion des **métaux, batteries et huiles alimentaires** ne fait pas l'objet de dépenses. Leur collecte et leur traitement génèrent des recettes pour le syndicat.

**Coût à la tonne collectée et traitée en € HT/t Matériaux issus des déchèteries en 2024**



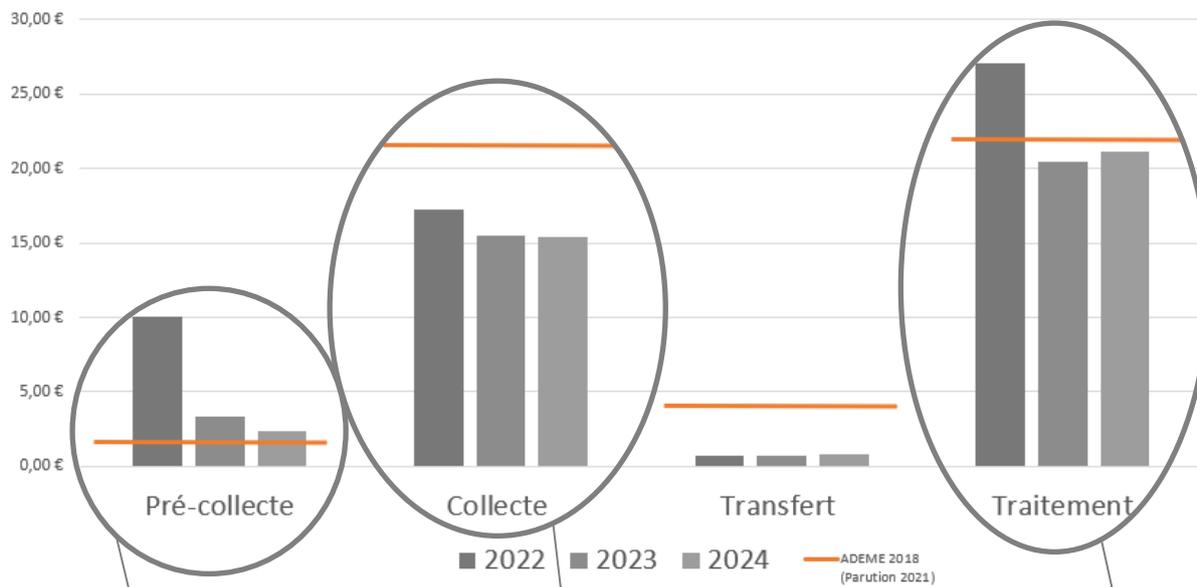
# Les charges techniques

## Ordures ménagères

### Evolution sur 3 ans

\* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - ORDURES MENAGERES - En € HT / hab

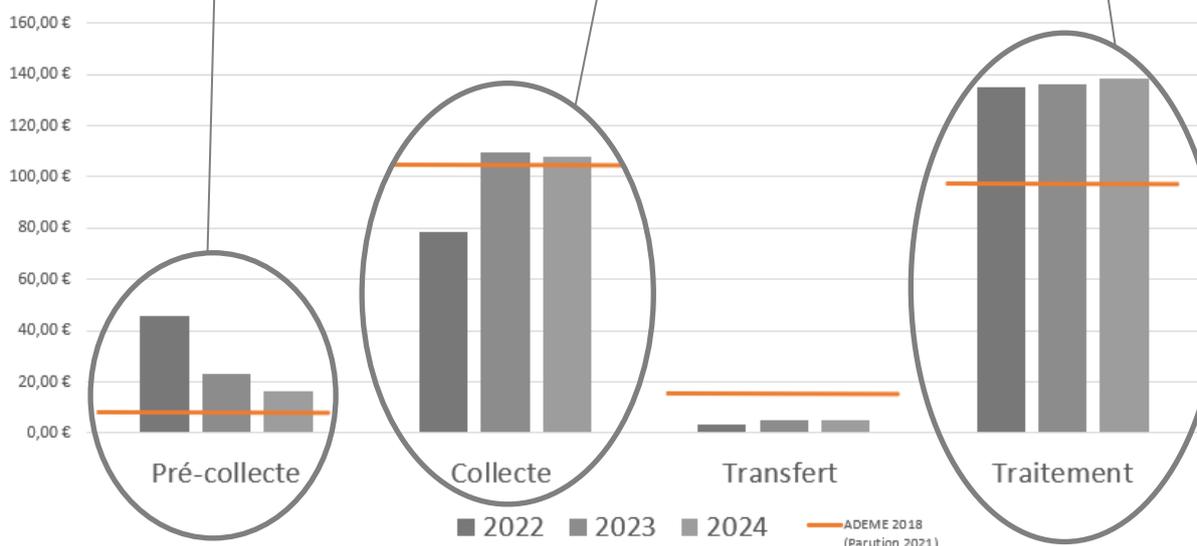


En 2024, aucun bac n'a été acheté. La pré-collecte ici concerne l'amortissement des bacs déjà achetés ainsi que les frais liés au fonctionnement du service de maintenance des bacs pour les ordures ménagères uniquement.

En 2024, le coût de la collecte s'élève à 1,209M ce qui est sensiblement similaire à l'année 2023. Le nombre d'habitants comme le tonnage d'ordures ménagères collectés sont également semblables à l'année 2023.

En 2024, la hausse de la TGAP induit un coût de traitement à la tonne plus conséquent. Le nombre d'habitants comme le tonnage d'ordures ménagères traités étant similaire.

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - ORDURES MENAGERES - En € HT / tonne

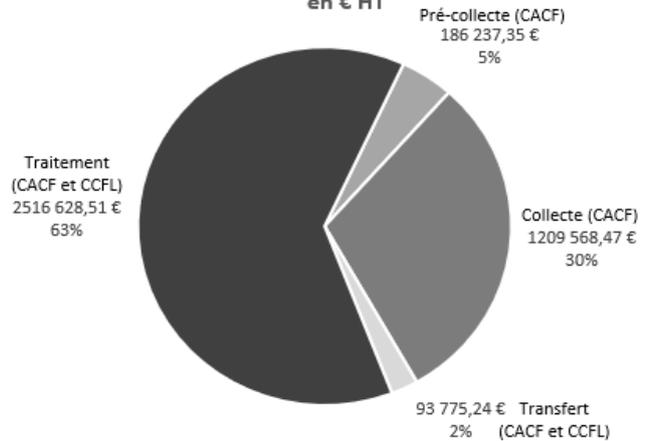


# Coûts complets et aidés

## Ordures ménagères

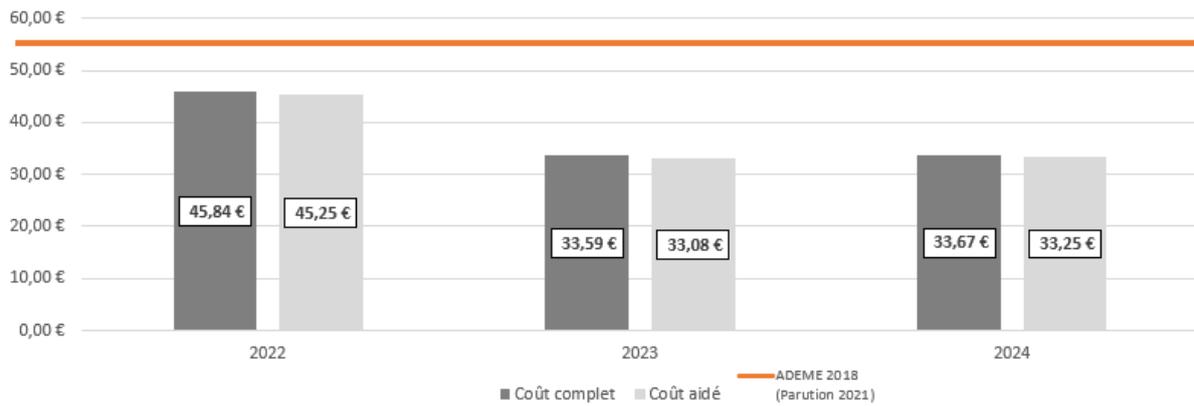
\* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

Répartition des charges par étape technique gestion du flux d'ordures ménagères en 2024 en € HT

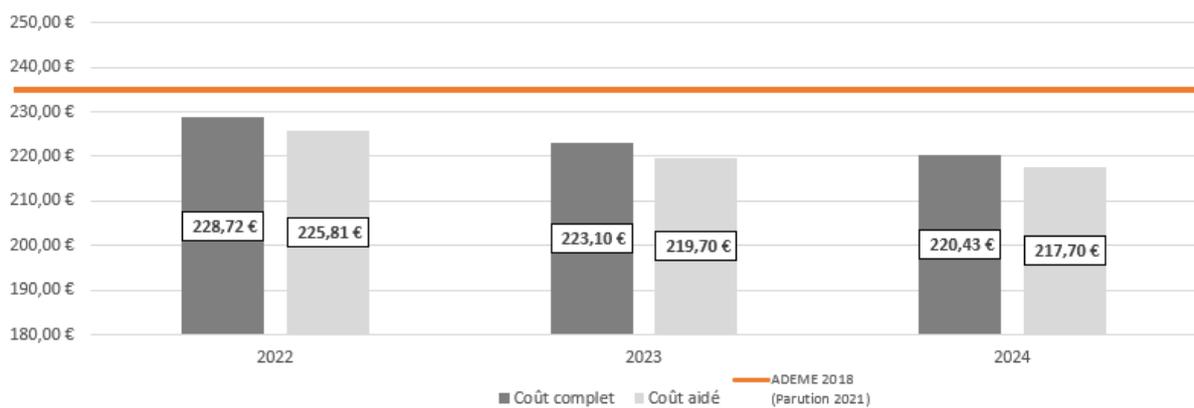


Coûts complets et aidés en € HT ORDURES MENAGERES		
	Coût complet	Coût aidé
2022	5 440 404,49 €	5 371 034,48 €
2023	4 003 900,21 €	3 942 829,45 €
2024	4 006 209,57 €	3 956 592,89 €

Evolution sur 3 années en € / hab des coûts complets et aidés  
ORDURES MENAGERES



Evolution sur 3 années en € / T des coûts complets et aidés  
ORDURES MENAGERES



Les seules aides perçues pour le flux des ordures ménagères sont celles de CITEO dans le cadre du traitement par valorisation énergétique au CVE Flamoval. Ces aides permettent au SMICTOM de se maintenir sous les coûts présentés par l'ADEME.

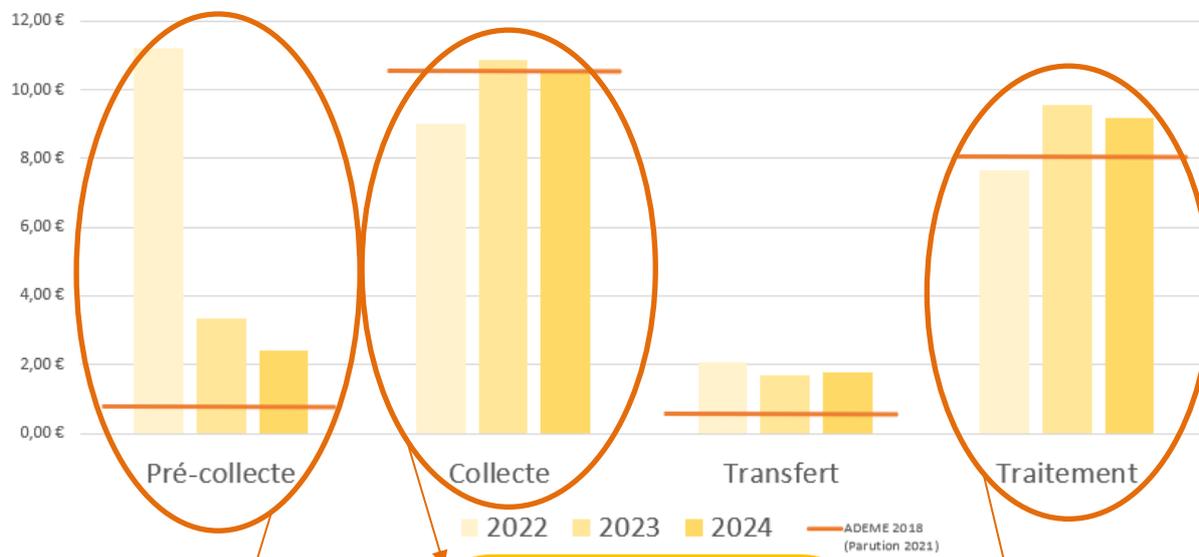
# Les charges techniques

## Déchets recyclables

### Evolution sur 3 ans

\* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - DECHETS RECYCLABLES - En € HT / hab



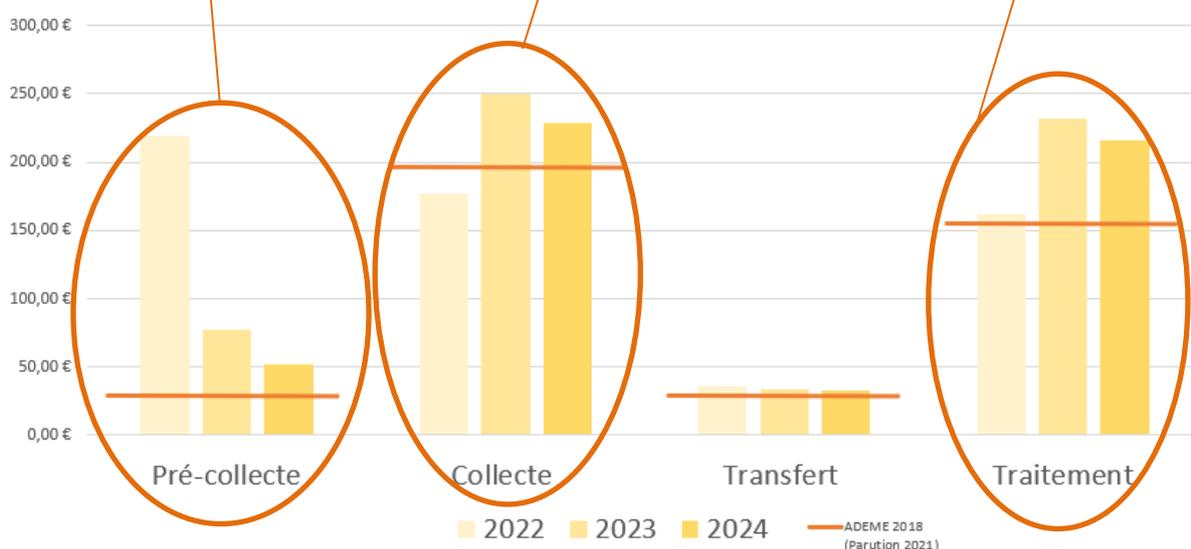
En 2024, aucun bac n'a été acheté. La pré-collecte ici concerne l'amortissement des bacs déjà achetés ainsi que les frais liés au fonctionnement du service de maintenance des bacs pour les déchets recyclables uniquement.

En 2024, les charges de collecte ont augmenté de 68k€ par rapport à 2023. Cela ne se traduit pas forcément dans les graphiques proposés. En 2023 une indemnité a été versée à écoDéchets pour l'aménagement du service dû au retard dans la dotation des foyers. Sans cette indemnité en 2023, on passe de 757k€ à 825k€.

Les emballages traités ont diminué ce qui se traduit par une baisse du coût total du traitement. Cependant, la hausse des refus de tri a un impact négatif sur les coûts :

- de transfert car les refus de tri doivent être envoyés au CVE Flamoval
- de traitement car ils font l'objet d'un second traitement

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - DECHETS RECYCLABLES - En € HT / tonne



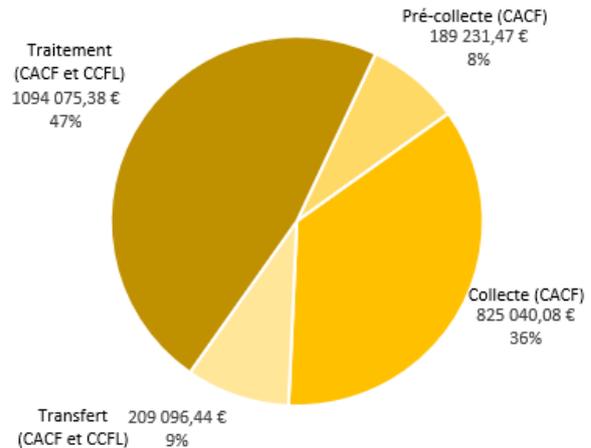
# Coûts complets et aidés

## Déchets recyclables

\* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

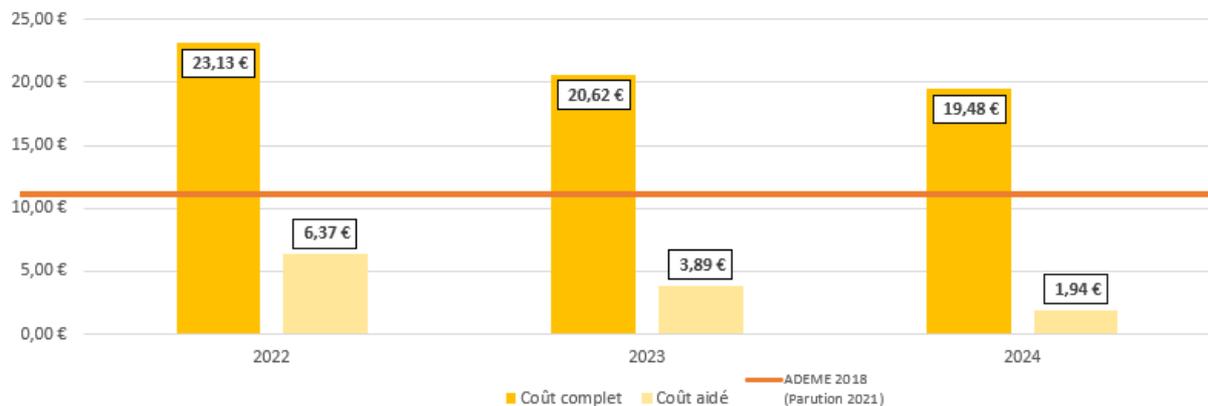
Coûts complets et aidés en € HT DECHETS RECYCLABLES		
	Coût complet	Coût aidé
2022	2 744 815,09 €	756 371,05 €
2023	2 458 210,83 €	463 559,66 €
2024	2 317 443,37 €	230 347,41 €

Répartition des charges par étape technique  
gestion du flux déchets recyclables en 2024  
en € HT

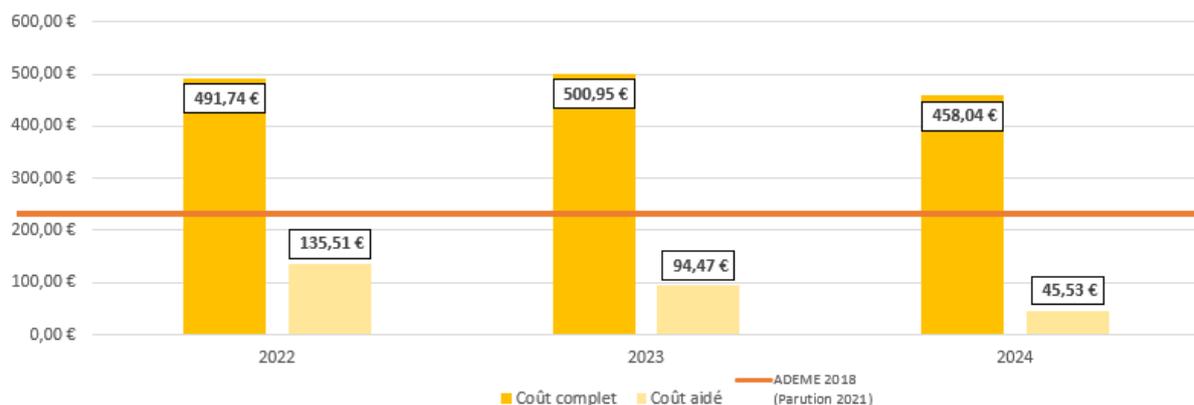


Le coût total pour la gestion du flux déchets recyclables a baissé de 141k€ entre 2023 et 2024 malgré une hausse des refus de tri. Les recettes liées aux ventes de matériaux ont chuté mais les soutiens plus importants de CITEO permettent d'atteindre un coût aidé 2 fois moins important qu'en 2023

Evolution sur 3 années en € / hab des coûts complets et aidés  
DECHETS RECYCLABLES



Evolution sur 3 années en € / T des coûts complets et aidés  
DECHETS RECYCLABLES



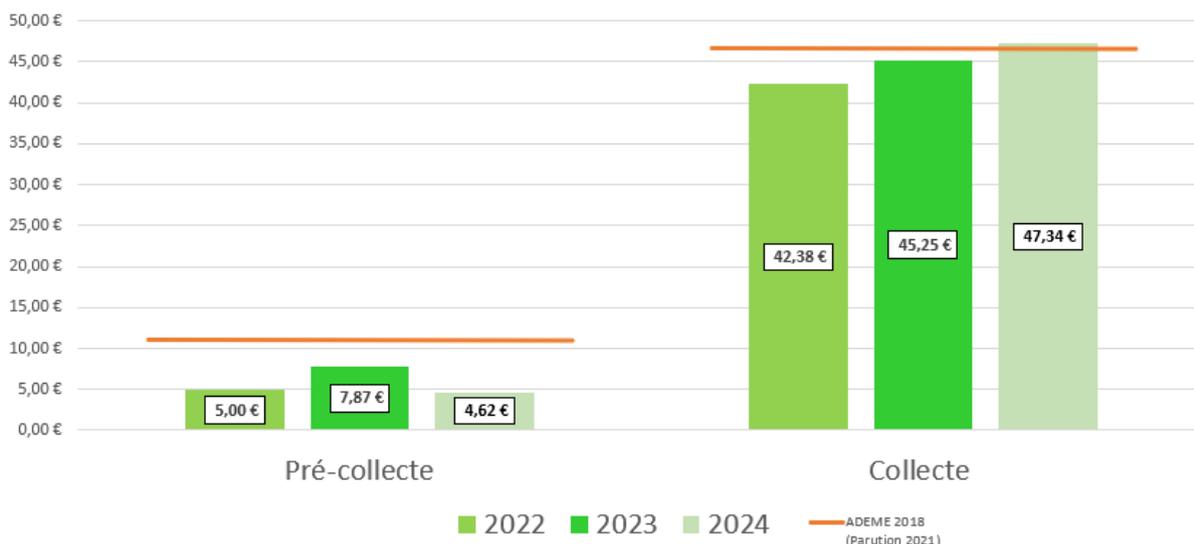
# Les charges techniques

## Verre

### Evolution sur 3 ans

\* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - VERRE - En € HT / tonne

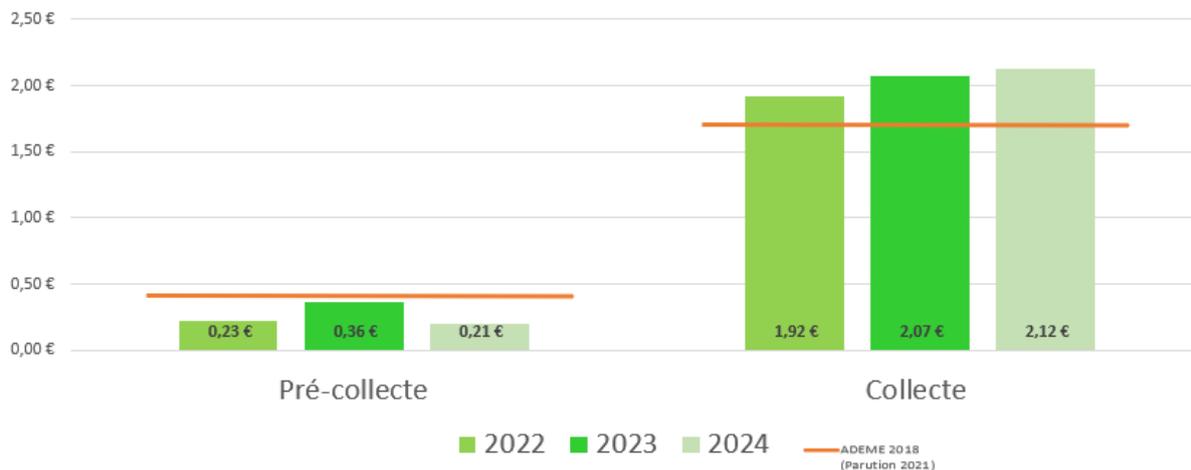


Chaque année le syndicat investit dans des colonnes à verre neuve (8 en 2024), afin de remplacer les colonnes vétustes, ou de densifier les points de collecte dans les communes.

Les campagnes de lavage des colonnes à verre sont réalisées tous les deux ans, les années impaires. En 2024 il n'y en a pas eu.

Un appel d'offre en 2024 pour le renouvellement du marché de la collecte du verre au 01/10/2024 a été attribué à Mineris et se traduit par des hausses de prix pour le forfait mensuel pour la maintenance de 180€ et une hausse d'environ 5€/t pour les tonnages collectés.

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - VERRE - En € HT / hab



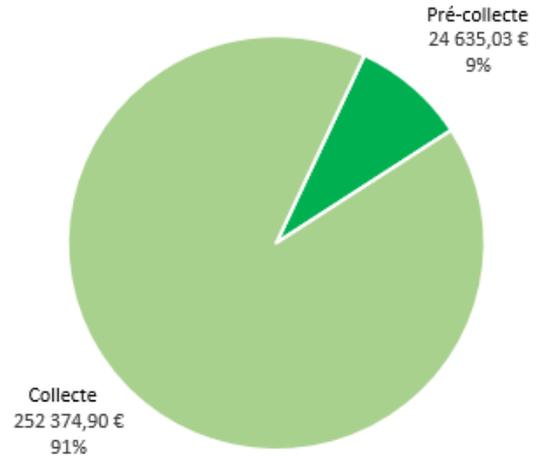
# Coûts complets et aidés

## Verre

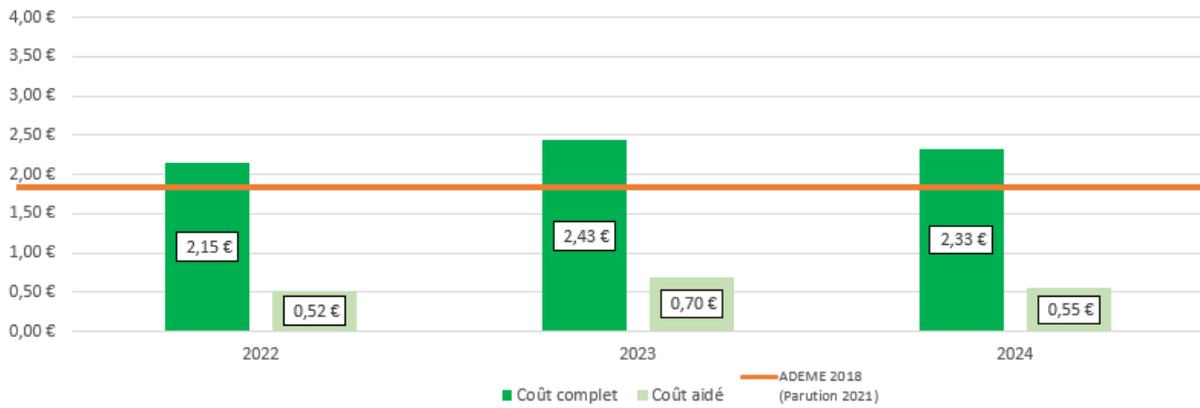
\* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

Coûts complets et aidés en € HT VERRE		
	Coût complet	Coût aidé
2022	255 125,05 €	61 360,81 €
2023	289 834,03 €	83 213,34 €
2024	277 009,93 €	65 534,67 €

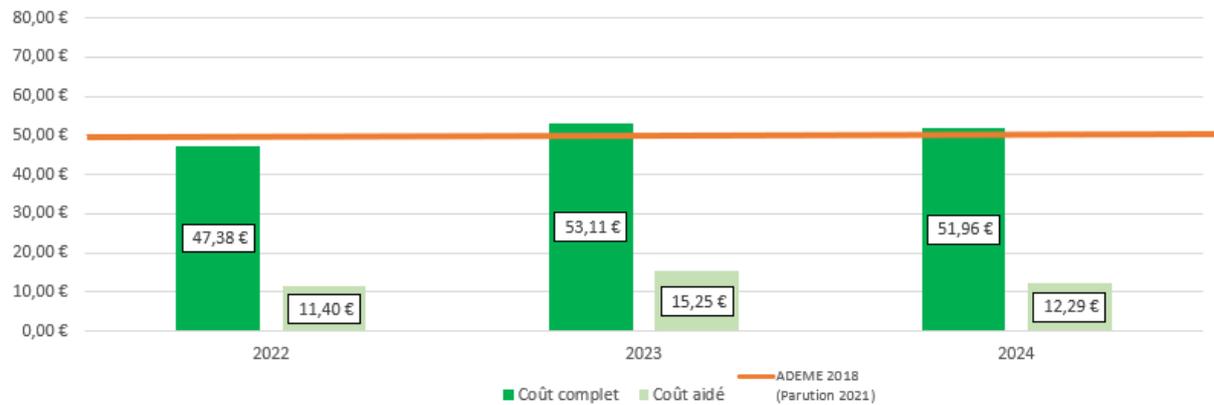
Répartition des charges par étape technique  
gestion du flux verre en 2024  
en € HT



Evolution sur 3 années en € / hab des coûts complets et aidés  
VERRE



Evolution sur 3 années en € / T des coûts complets et aidés  
VERRE



# Les charges techniques

## Déchèteries

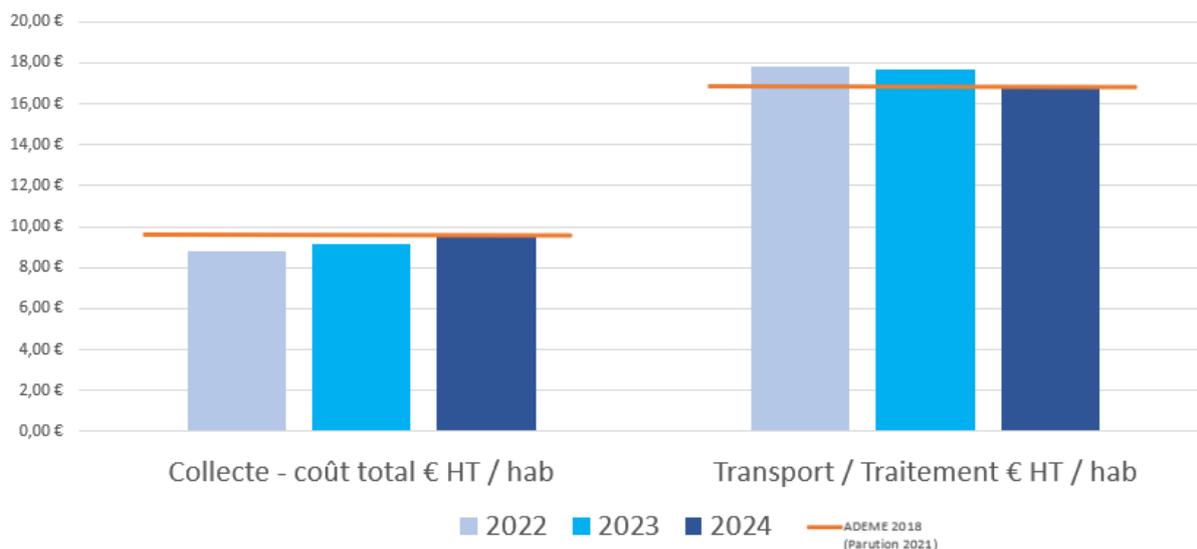
### Evolution sur 3 ans

\* Les données de l'ADEME sont ici des médianes (valeurs pour lesquelles 50% des collectivités ont des coûts inférieurs et 50% des collectivités ont des coûts supérieurs)

**Charges de collecte** = amortissements liés aux réhabilitations et constructions des déchèteries, salaires des agents de déchèteries (gérées en régie)...

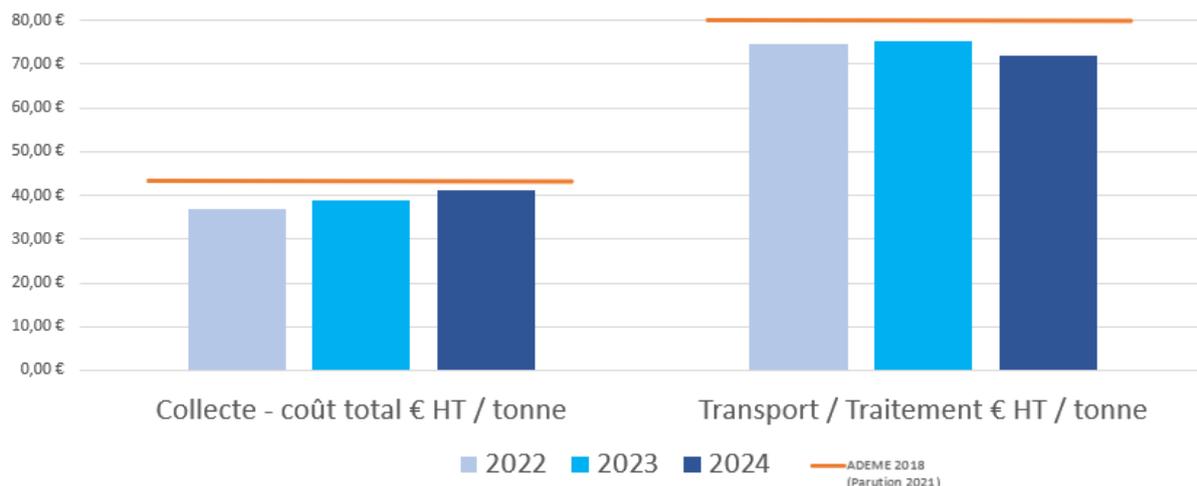
**Charges de transport et traitement** = rotations des bennes effectuées par les prestataires, traitement des déchets dans les exutoires...

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - DECHETTERIES - En € HT / hab



Les tonnages collectés tout comme la population diffèrent que très légèrement entre 2023 et 2024 et ont donc un impact négligeable sur les variations observées. Pour la partie collecte, celle-ci est impactée par la hausse des dépenses liées à l'entretien des déchèteries mais aussi le versement d'une prime pouvoir d'achat. Les dépenses de transport/traitement ont diminué avec le renouvellement des marchés de collecte et traitement en déchèteries pour l'ensemble des lots.

Evolution sur 3 années - Charges techniques par étape - DECHETTERIES - En € HT / tonne



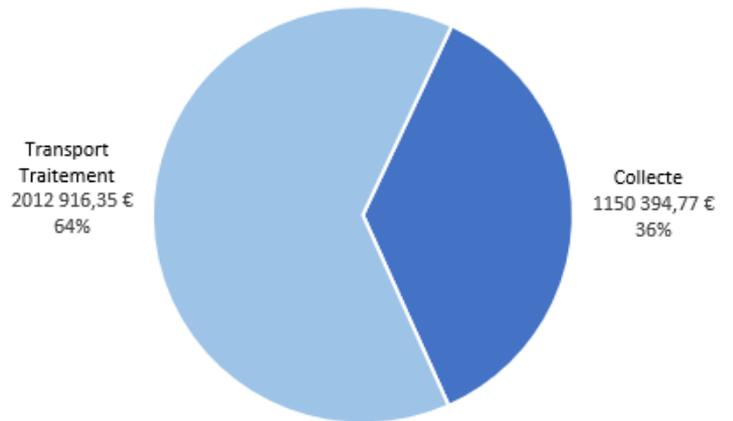
# Coûts complets et aidés

## Déchèteries

\* Les données de l'ADEME sont ici des moyennes pondérées, calculées selon la répartition de la population et des typologies d'habitat.

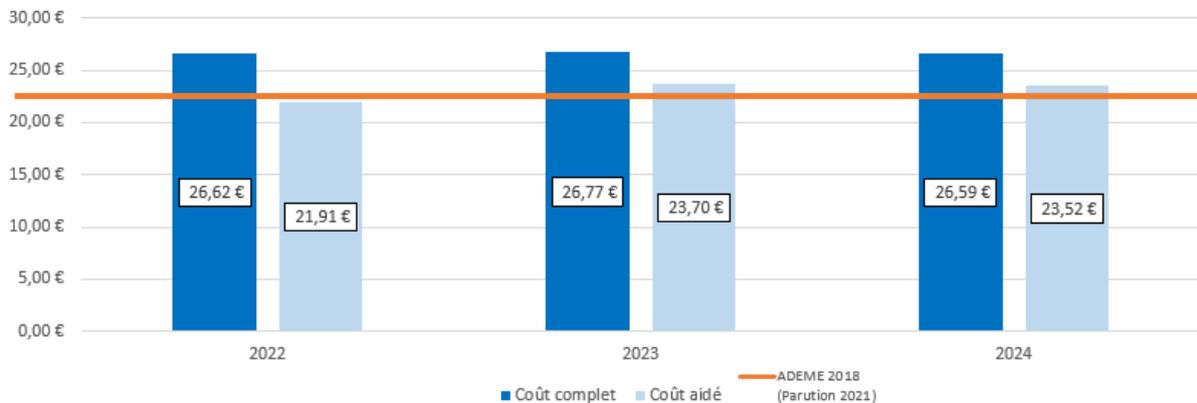
Coûts complets et aidés en € HT DECHETTERIES		
	Coût complet	Coût aidé
2022	3 159 533,62 €	2 600 544,35 €
2023	3 191 489,91 €	2 824 680,07 €
2024	3 163 311,12 €	2 798 759,27 €

Répartition des charges par étape technique pour la gestion des déchets issus des déchèteries en € HT

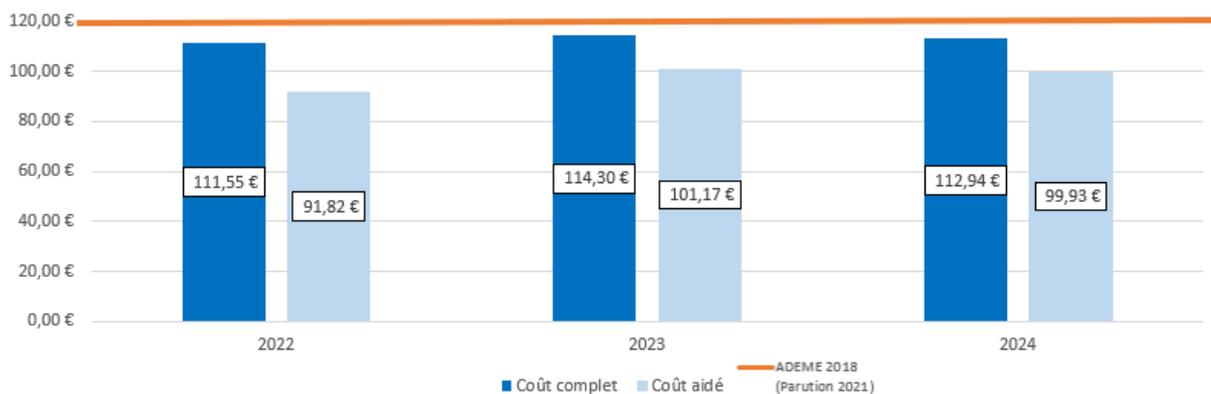


En plus de la revente des matériaux (ferrailles, cartons, batteries, huiles alimentaires) et des soutiens des éco-organismes (Eco DDS, Eco Mobilier, Ecosystem, Ecologic), les recettes de vente des sacs amiante sont également comptabilisées dans les produits industriels.

Evolution sur 3 années en € / hab des coûts complets et aidés  
DECHETTERIES



Evolution sur 3 années en € / T des coûts complets et aidés  
DECHETTERIES



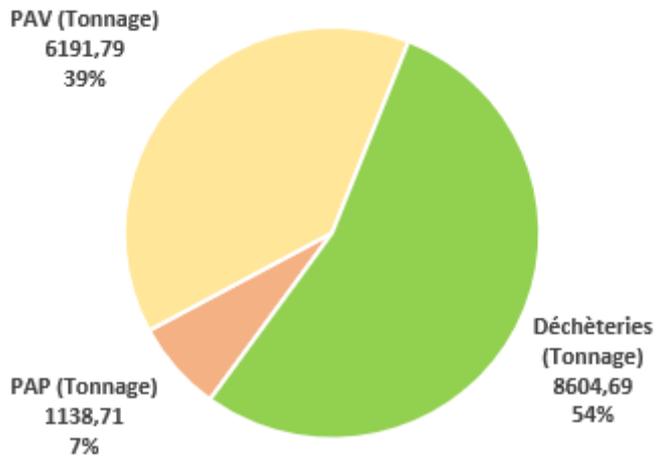
# Coûts

## Focus sur les végétaux

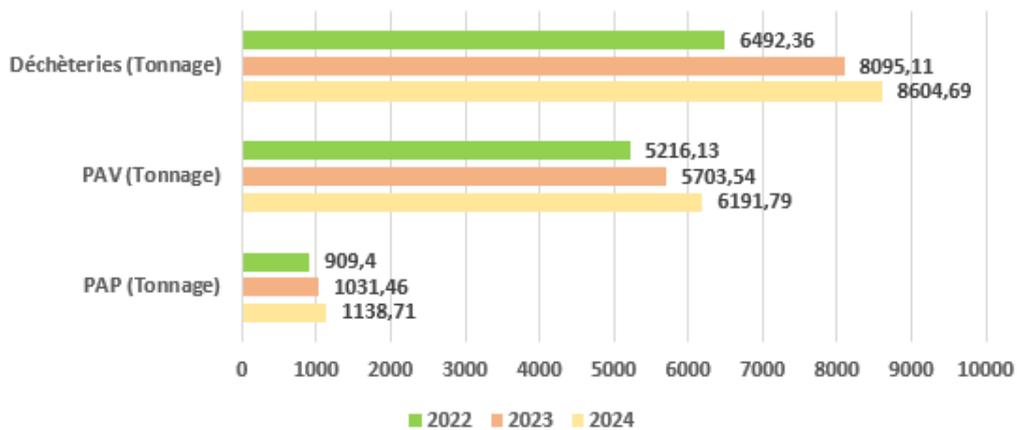
Les communes (sauf celles disposant déjà de déchèteries) présentent des bennes d'apport volontaire de végétaux.

Les communes de Bailleul et Hazebrouck bénéficient d'une collecte des végétaux en porte à porte.

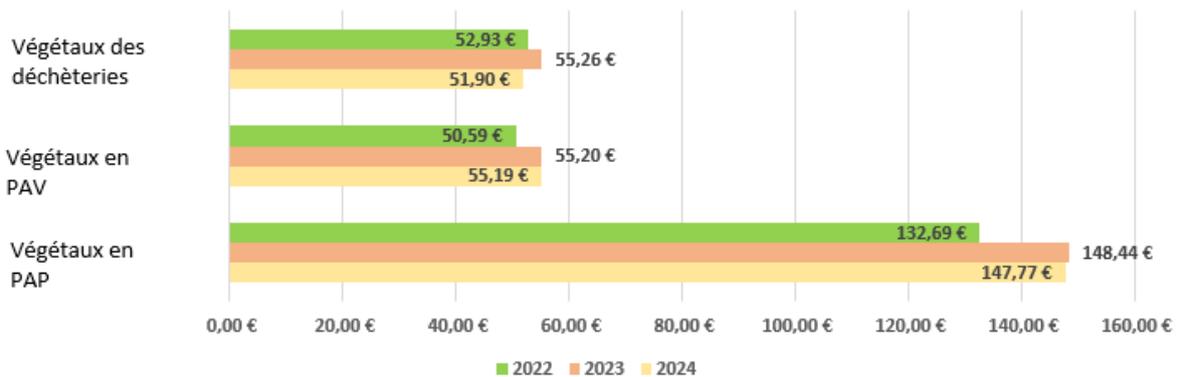
## Répartition des tonnages de végétaux par type d'apport en 2024



## Evolution du tonnage de végétaux entre 2022 et 2024



## Evolution du coût (en € HT) à la tonne des végétaux



## Evolution du coût (en € HT) à l'habitant desservi



# GLOSSAIRE

ABJ Th. : Articles de Bricolage et Jardin Thermiques  
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
ASL : Articles de Sport et Loisirs  
CCFI : Communauté de Communes Flandre Intérieure  
CCFL : Communauté de Communes Flandre Lys  
CS : Collecte Sélective (collecte des déchets et emballages ménagers recyclables)  
CVE : Centre de Valorisation Energétique  
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux  
DDS : Déchets Diffus Spécifiques  
DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement  
DEEE (ou « D3E ») : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  
DIB : Déchets Industriels Banals  
EMB : emballages et déchets recyclables  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
FLAMOVAL : CVE situé à Arques, traitant les gisements d'OM du SMLA, du SMICTOM des Flandres et du SM SIROM Flandre Nord  
ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux  
JRM : Journaux Revues Magazines  
OM : Ordures Ménagères  
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles  
PAP : Porte à Porte  
PAV : Points d'Apport Volontaire (exemple : colonnes à verre)  
PMCB : Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment  
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères  
SIECF : Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre  
SMICTOM des Flandres : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région des Flandres  
SMFL : Syndicat Mixte Flandre et Lys  
SMLA : Syndicat Mixte Lys Audomarois  
SMFM : Syndicat Mixte Flandres Morinie auquel le SMICTOM des Flandres adhère pour la valorisation énergétique des OM à Flamoval  
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
TETRA : matériau aussi appelé ELA (Emballages pour Liquide Alimentaire) – par exemple : les briques de lait ou de jus de fruits. Le tétra est récupéré au centre de tri pour être ensuite valorisé par le repreneur REVIPAC. Le fait que ce matériau soit constitué de plusieurs couches de matières différentes complique son recyclage.  
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes  
TLC : Textiles, Linge, Chaussure





Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (Articles D.2224-1 à 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.)